



RECU EN PREFECTURE

Le 22 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201009-D00618810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 octobre 2020

**Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Julie CHETTOUH

Absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), Mme Laurence MULOT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable

Délibération n° 2020/006188

Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	25/09/20	Information
Commission n° 2	22/09/20	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport annuel de développement durable 2019 de la Ville. Ce rapport présente les réalisations entreprises par les services de la Ville et du CCAS (ainsi que celles de la Communauté Urbaine pour certaines actions transversales), en 2019, ainsi que leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) internationaux. Il repose sur 42 objectifs bisontins définis en 2019 et 50 indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années.

Ces indicateurs concourent d'une part à la nécessaire évaluation de nos politiques publiques et à notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Pour répondre au souhait du législateur (loi Grenelle), ce rapport de développement durable est présenté en amont du dialogue budgétaire afin d'en faire un outil d'aide à la décision ; ce dernier devant permettre d'influer sur les choix budgétaires de l'année suivante. Dans l'avenir, ce rapport sera amené à évoluer de façon à davantage prendre en compte les éléments prospectifs et à intégrer les actions portées par d'autres acteurs sur le territoire de la ville. Ce rapport pourra être dans l'avenir le support d'une nouvelle approche budgétaire et d'une stratégie globale coordonnant les actions de résilience portée par la collectivité déclinant ainsi l'agenda 2030 au niveau local.

Depuis la loi dit « Grenelle 2 » de 2010, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, élaborent chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ces dernières années ont particulièrement été marquées par l'évolution rapide du changement climatique, avec ses conséquences qui se font particulièrement ressentir dans notre territoire (fortes chaleurs, sécheresses, érosion de la biodiversité...). Les inégalités sociales, parfois renforcées par ces évolutions se font ressentir de plus en plus fortement. L'ensemble de ces problématiques soulève les questions de nos modes de développement actuels et questionne les modes de gestion de nos collectivités. Pour la ville de Besançon, plus qu'un passage obligé, ce rapport constitue donc un support intéressant pour collecter et mesurer les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable, et les communiquer largement. Cet état des politiques publiques et des actions de la collectivité met en lumière les projets phares poursuivis par la Ville et le CCAS.

Par ailleurs, ce rapport devient de plus en plus un outil d'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable et permet de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. Ces dernières commencent à s'appuyer sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international.

Les 17 ODD et leurs 169 cibles adoptées en 2015 par les Nations Unies, représentent la feuille de route pour les états membres de l'ONU pour un développement à l'horizon 2030. Ils sont la base de l'Agenda 2030 engagé par l'ONU. Comme les autres pays membres engagés, la France doit rendre compte de son action chaque année à l'ONU, qui va au-delà des politiques de l'Etat et s'appuie sur les collectivités territoriales pour répondre aux objectifs fixés.

Depuis début 2017, la Ville de Besançon participe à une réflexion nationale conduite par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour adapter ces ODD à l'échelon local et, en particulier, à la définition d'indicateurs de développement durable. La Ville reconnue comme collectivité pilote dans cette approche est l'une des premières collectivités à avoir établi des indicateurs permettant de rendre compte de son action tout en permettant de mesurer sa contribution aux cibles des ODD internationaux.

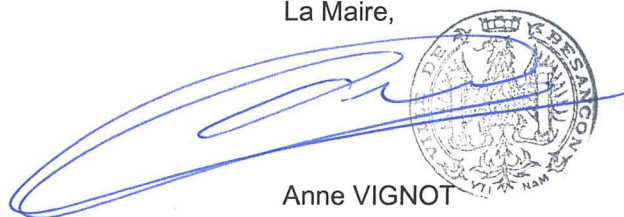
Ce rapport de développement durable repose donc sur 42 objectifs bisontins définis en 2019 et 50 indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ils concourent d'une part à cette nécessaire évaluation de nos politiques publiques et à notre contribution à cette stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Ce rapport de développement durable présenté en amont du dialogue budgétaire pour répondre au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision, devra évoluer pour présenter davantage les éléments prospectifs en matière de développement durable de la collectivité et prendre en comptes des actions portées par des partenaires sur le territoire de la ville. Ce rapport pourra être dans l'avenir le support d'une nouvelle approche budgétaire et d'une stratégie globale coordonnant les actions de résilience portées par la collectivité déclinant ainsi l'agenda 2030 au niveau local. Cela constituera une démarche de transition du territoire qui contribuera à l'émergence d'une ville **adaptée au changement climatique, conviviale, innovante et solidaire.**

Pour cette version, le rapport présente les réalisations entreprises par les services de la Ville et du CCAS (ainsi que celles de la Communauté Urbaine pour certaines actions transversales), en 2019, ainsi que leur contribution à l'atteinte des ODD internationaux.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport présenté.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a blue ink signature of Anne VIGNOT written over a circular official seal. The seal features a coat of arms with a crown on top and the word 'BESANCON' around the perimeter. Below the signature, the name 'Anne VIGNOT' is printed in black capital letters.

Anne VIGNOT



RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

Ville de
Besançon

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité, milieux naturels et ressources

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

SOMMAIRE

Édito p. 3

Comment aborder le rapport développement durable p. 4

Introduction p. 5

Les ODD et les cibles mobilisées par la Ville p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE p. 8 à 27

1.1 Améliorer durablement les performances énergétiques de la collectivité

1.2 Développer les énergies renouvelables

1.3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique

1.4 Favoriser l'intégration au changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales

1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

1.6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle

1.7 Développer les modes de déplacements doux

1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP

1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur

1.10 Engager la collectivité à devenir exemplaire dans ses déplacements

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES p. 28 à 49

2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels

2.2 Préserver la biodiversité en ville

2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables

2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales

2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau

2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques

2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets

2.8 Favoriser le tri des déchets

2.9 Inciter à la réduction des déchets

2.10 Prévenir des risques naturels et technologiques

2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ, ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 50 à 59

3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle

3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services en fédérant les acteurs territoriaux

3.3 Développer le dialogue et les instances de participation citoyens

3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé

3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 60 à 75

4.1 Rendre accessible la culture aux publics éloignés

4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif

4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie

4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité

4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations

4.6 Contribuer au développement des quartiers *politiques de la ville*

4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins

4.8 Engager les services à être exemplaire dans la diversité

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES p. 76 à 91

5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable

5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques

5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants

5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation

5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable

5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville

5.7 Coopération financière et technique auprès des villes partenaires

5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Glossaire p. 92

Rédaction et coordination :

Mission Développement durable, Éric Durand
et Johann Ménétrier

PAO : Direction Communication, Ville de Besançon

Photographies : Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe
Imprimerie municipale

Tirage : 150 exemplaires - Octobre 2020



Nous en sommes aujourd'hui toutes et tous témoins : la France, notre région et notre ville subissent déjà les impacts des changements climatiques et leurs conséquences environnementales, sociales et économiques.

Nos étés sont de plus en plus chauds, nos rivières s'assèchent, nos forêts dépérissent, notre nature est chaque jour un peu plus en péril.

En 2019, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un nouveau rapport, historique, sans appel : pour éviter des conséquences catastrophiques pour une partie de l'humanité, il est impératif de limiter la hausse des températures à 1,5°C ou à 2°C. Pour limiter le réchauffement, nous devons accélérer la mobilisation pour le climat, la biodiversité, la planète et ses habitant.e.s !

Il est encore temps d'agir. Les villes et les intercommunalités ont un rôle majeur à jouer. Nos territoires sont en première ligne pour inventer des réponses concrètes et efficaces au plus près des réalités locales avec les citoyennes et les citoyens.

Notre horizon collectif doit être celui de créer le Besançon de demain, une ville en transition adaptée aux enjeux du XXI^e siècle où les inégalités sociales et environnementales reculent, une ville où l'on transforme notre économie, où l'on respire mieux, où l'on vit mieux.

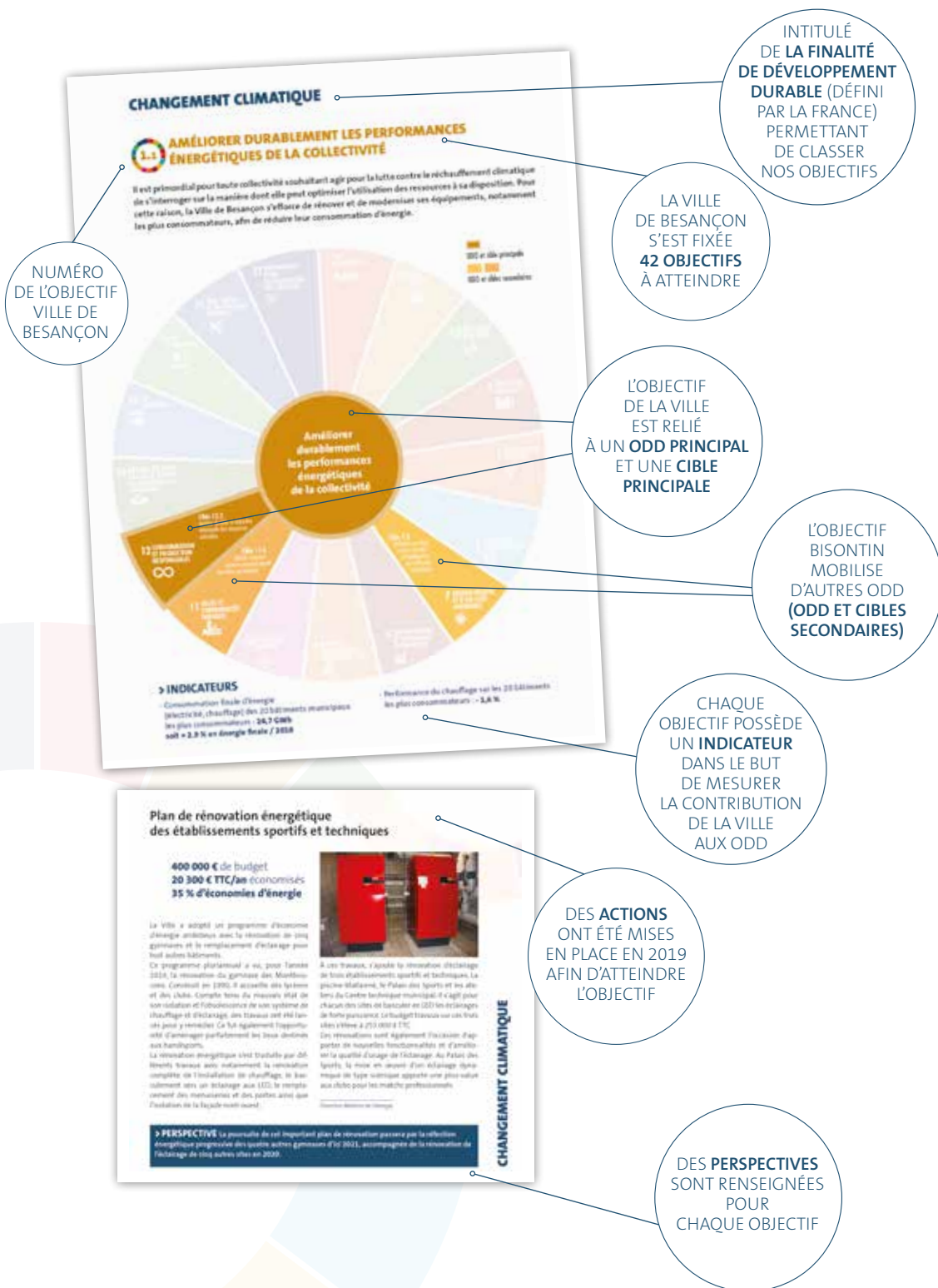
Ce rapport du développement durable fait le bilan des actions phares menées par la Ville de Besançon et le CCAS pour l'année 2019. Au-delà, en s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et la déclinaison d'indicateurs locaux, ce rapport constitue un outil d'évaluation de nos politiques publiques permettant de mesurer la contribution de notre territoire à la stratégie internationale de développement durable Agenda 2030 de l'ONU.

Pour notre avenir commun, amplifions le mouvement engagé et inscrivons notre territoire dans une dynamique de transition. L'urgence est climatique et sociale.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole



COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 ?



INTRODUCTION

Depuis les lois issues du Grenelle de l'environnement, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. C'est l'occasion pour la Ville de Besançon d'exposer les actions menées en 2019 dans ce domaine par ses services, mais aussi par ceux du CCAS, de Grand Besançon Métropole et du SYBERT lorsqu'elles concernent le territoire bisontin.

Depuis quelques années, la Ville de Besançon a décidé de travailler à l'intégration des ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'ONU dans ses politiques. Ces ODD, au nombre de 17, adoptés en 2015 par les Nations Unies, constituent la feuille de route du développement de humanité à l'échelle de 2030. Chaque pays engagé dans ce calendrier, doit être en mesure de prouver en quoi il répond à ces objectifs. Les collectivités territoriales comme notre ville y contribuent à leur niveau.

Ce rapport annuel de développement durable vous présente donc les actions bisontines au regard des ODD et de leurs 169 cibles.

Depuis 2018, la Ville a élaboré 42 objectifs locaux, propres à son action. Des indicateurs définis pour chacun de ces objectifs permettent de mesurer la contribution de la Ville de Besançon aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Ils contribuent aussi à l'évaluation au mieux de l'impact des politiques que la Ville mène. Vous pourrez suivre ainsi l'évolution de ces indicateurs sur plusieurs années.

Pour répondre au souhait du législateur, le bilan de nos actions est ordonnancé selon les 5 finalités du développement durable (changement climatique – biodiversité, milieux naturels et ressources, cohésion sociale et solidarité, épanouissement des êtres humains, consommation et production responsables).

LES CIBLES DES ODD

Les 169 cibles des ODD sont ce que l'on peut nommer des sous-objectifs à atteindre. Elles ont été élaborées par les pays membres des nations unies et correspondent à des actions spécifiques à mener d'ici 2030 pour atteindre les objectifs. Certaines cibles concernent uniquement les pays les plus avancés, d'autres concernent les pays en développement et encore d'autres concernent l'ensemble des Nations. Les objectifs bisontins et les actions décrits dans ce rapport répondent à certaines de ces cibles directement ou indirectement. Les 53 cibles des ODD mobilisées par les actions de la Ville sont présentées à la page suivante.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE



- ODD 1** 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
 1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes



- ODD 2** 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



- ODD 3** 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



- ODD 4** 4.2/4.3 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité
 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



- ODD 5** 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative



- ODD 6** 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux



- ODD 7** 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
 7.2 Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



- ODD 8** 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



- ODD 9** 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humaine
 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
 9.5 Renforcer la recherche scientifique



- ODD 10** 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3/10.4 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires



- ODD 11** 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



- ODD 12** 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



- ODD 13** 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



ODD 14 À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



- ODD 15** 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires



- ODD 16** 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial



- ODD 17** 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉLIORER DURABLEMENT LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

Il est primordial pour toute collectivité souhaitant agir pour la lutte contre le réchauffement climatique de s'interroger sur la manière dont elle peut optimiser l'utilisation des ressources à sa disposition. Pour cette raison, la Ville de Besançon s'efforce de rénover et de moderniser ses équipements, notamment les plus consommateurs, afin de réduire leur consommation d'énergie.



► INDICATEURS

- Consommation finale d'énergie (électricité, chauffage) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs : **24,7 GWh** soit **+ 2.9 % en énergie finale / 2018**

- Performance du chauffage sur les 20 bâtiments les plus consommateurs : **- 1,6 %**

Plan de rénovation énergétique des établissements sportifs et techniques

400 000 € de budget
20 300 € TTC/an économisés
35 % d'économies d'énergie

La Ville a adopté un programme d'économie d'énergie ambitieux avec la rénovation de cinq gymnases et le remplacement d'éclairage pour huit autres bâtiments.

Ce programme pluriannuel a vu, pour l'année 2019, la rénovation du gymnase des Montbouscons. Construit en 1990, il accueille des lycéens et des clubs. Compte tenu du mauvais état de son isolation et l'obsolescence de son système de chauffage et d'éclairage, des travaux ont été lancés pour y remédier. Ce fut également l'opportunité d'aménager parfaitement les lieux destinés aux handisports.

La rénovation énergétique s'est traduite par différents travaux : l'installation de chauffage, le basculement vers un éclairage aux LED, le remplacement des menuiseries et des portes ainsi que l'isolation de la façade nord-ouest.

Pour le gymnase Clémenceau, la rénovation s'est traduite par l'installation d'un dispositif de gestion automatique de l'éclairage permettant d'adapter l'intensité lumineuse selon l'occupa-



tion et le moment de la journée. À ces travaux, s'ajoute la rénovation d'éclairage de trois établissements sportifs et techniques. La piscine Mallarmé, le Palais des Sports et les ateliers du Centre technique municipal. Il s'agit pour chacun des sites de basculer en LED les éclairages de forte puissance. Le budget travaux sur ces trois sites s'élève à 255 000 € TTC.

Ces rénovations sont également l'occasion d'apporter de nouvelles fonctionnalités et d'améliorer la qualité d'usage de l'éclairage. Au Palais des Sports, la mise en œuvre d'un éclairage dynamique de type scénique apporte une plus-value aux clubs pour les matchs professionnels.

Direction Maîtrise de l'énergie



3 sites rénovés
18 000 € TTC/an économisés
60 % d'économies d'énergie liées à l'éclairage

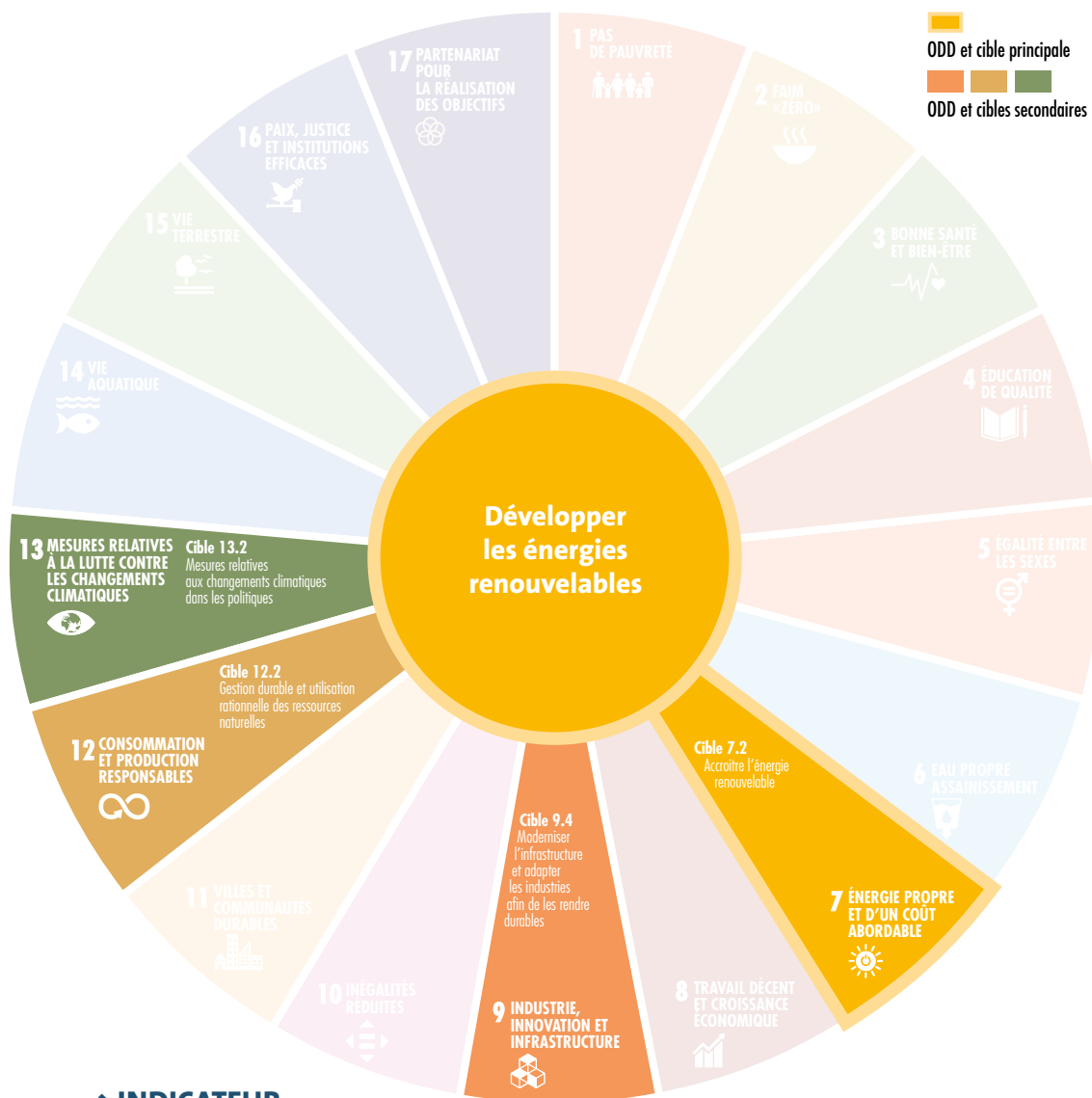
➤ **PERSPECTIVE** La poursuite de cet important plan de rénovation passera par la réfection énergétique progressive des quatre autres gymnases d'ici 2021, accompagnée de la rénovation de l'éclairage de cinq autres sites en 2020.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans sa mobilisation en faveur du développement des énergies renouvelables, la Ville de Besançon accorde beaucoup d'importance à l'installation de nouveaux moyens de production d'électricité plus responsables dans ses établissements. Les nouveaux projets de bâtiments ou les rénovations sont par exemple de bonnes opportunités pour l'installation de panneaux solaires.



► INDICATEUR

Production d'énergie renouvelable de la Ville :
33 % en 2019 - 32 % en 2018 - 31 % en 2017

Deux centrales photovoltaïques à la nouvelle salle d'escalade Marie Paradis



10,6 kW - crête
à usage local
Environ **20 % des besoins**
énergétiques couverts
82,3 kWc alloués
à la revente

Ouverte en janvier 2019, la salle Marie Paradis est un nouvel établissement sportif permettant d'accueillir simultanément jusqu'à 700 personnes autour de la pratique de l'escalade. La toiture du local a été équipée de trois systèmes de panneaux solaires VOLTEC fabriqués en Alsace et certifiés bas carbone pour leur fabrication, le tout installé par une entreprise locale située à Roulans. Il s'agit d'un premier dispositif de 450 m² dont la production est destinée à la revente sur le réseau. Un second, plus limité, de 75 m² permettant l'au-

toconsommation pour les besoins électriques du bâtiment.

Enfin, trois panneaux solaires ont été ajoutés pour la production d'eau chaude sanitaire.

Un écran a été positionné à l'entrée de la salle dans l'espace d'accueil pour communiquer auprès des utilisateurs sur la production d'énergie renouvelable.

*Direction Sports/Département Architecture et Bâtiments
Direction Maîtrise de l'Énergie*

Digestion des boues de la STEP de Port-Douvot

Le traitement des eaux usées du système d'assainissement de la communauté urbaine du Grand Besançon est un gros consommateur d'électricité. La refonte de la méthanisation qui a commencé en 2019 a pour objectif d'exploiter une partie de la chaleur contenue dans les eaux une fois traitées et dans le biogaz issu du processus de la digestion. Jusqu'alors, ce biogaz était exploité pour partie pour le chauffage des boues à 37°C. Pour autant, l'essentiel de ce biogaz n'était pas exploité car il n'y avait pas de débouché en local. C'est pourquoi, d'ici fin 2020, l'achèvement des travaux commencés en 2019 permettra de valoriser la totalité de ce biogaz.



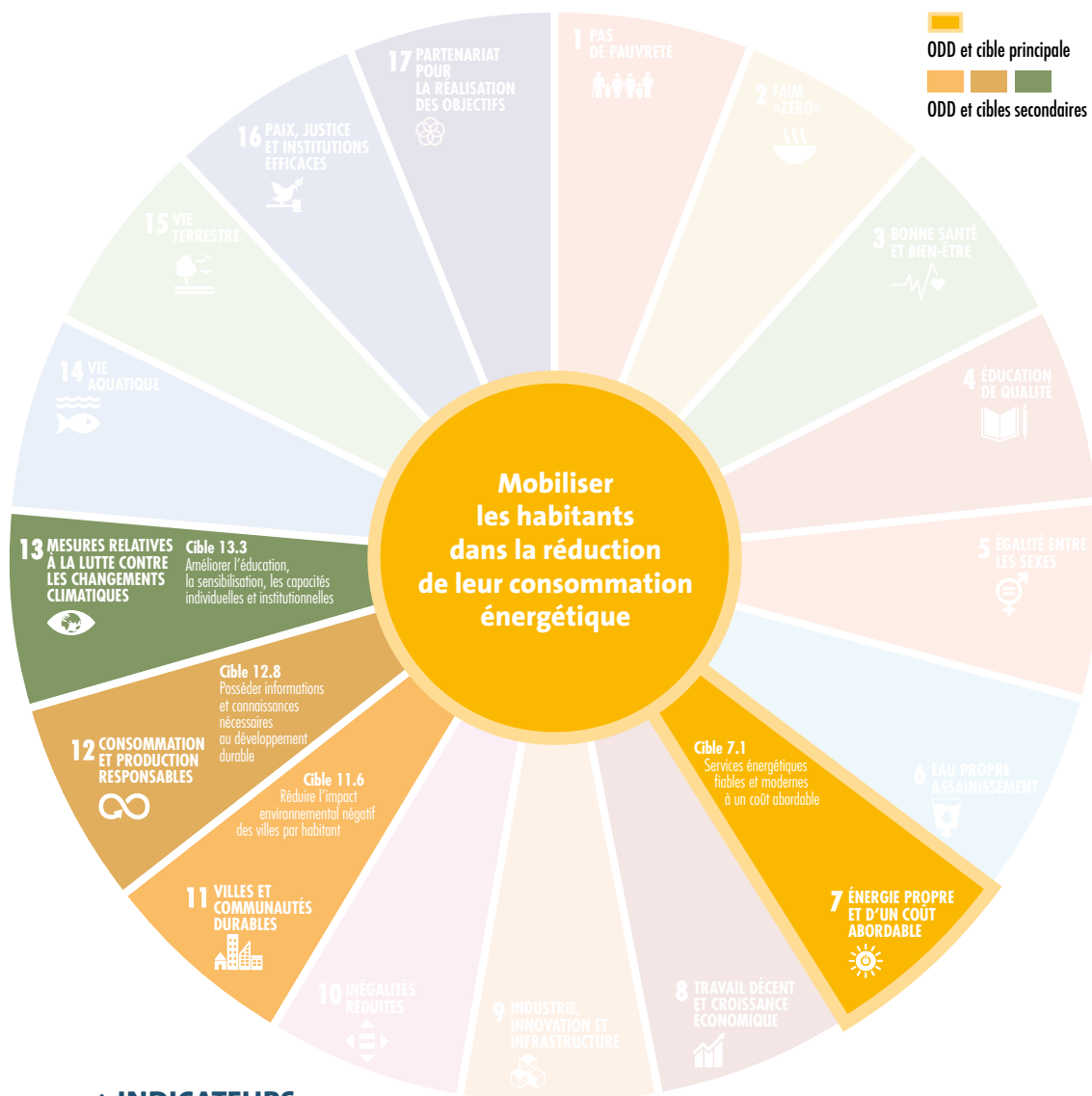
Parallèlement à cette installation, le toit d'un des bâtiments du site a été équipé de panneaux photovoltaïques dont la production est destinée à la consommation sur site.

Département Eau et Assainissement

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3 MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Les Bisontins jouent un rôle central dans la réussite de la politique de maîtrise de l'énergie voulue par Besançon. C'est pourquoi, la Ville maintient ses efforts de sensibilisation de la population et d'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique, les aidant ainsi à faire des économies et à tirer parti d'une consommation plus sobre et responsable.



► INDICATEURS

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé :

260 en 2019

302 en 2018

117 ménages
accompagnés à Besançon

Le Service local d'information pour la maîtrise de l'énergie

Le Service local d'information pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) est un dispositif soutenu par l'État permettant aux collectivités d'accompagner les foyers en difficultés avec leurs factures d'énergie ou ayant froid dans leur logement.

La Ville de Besançon adhère à ce dispositif depuis 2016. Ainsi, un technicien de la Ville se rend au domicile des familles concernées pour leur fournir gratuitement des conseils sous forme d'éco-gestes et du petit équipement ; l'objectif est de réduire leurs consommations d'eau et d'énergie et de retrouver du confort dans leur logement.

En 2019, la mission SLIME de la Ville a accompagné Grand Besançon Métropole et la Communauté de communes du Doubs Baumois dans une première expérimentation qui s'est déroulée



sur la commune de Roulans en partenariat avec de nouveaux acteurs : le collège, les professionnels du milieu médical, les magasins de bricolage... Cette collaboration a abouti à la décision d'étendre le dispositif bisontin sur le territoire des deux intercommunalités..

Direction Maîtrise de l'énergie

Prêts gratuits de la mallette énergie



Les particuliers trouvent avec le prêt gratuit de la mallette énergie les outils de mesure utiles pour différentes situations :

Avant, pendant ou après des travaux d'économie d'énergie pour faire le point et trouver une aide à la décision de travaux, sensibiliser les occupants aux consommations d'eau, d'électricité et de

143 mallettes prêtées pour l'hiver 2018/19

chauffage et enfin pour vérifier les performances énergétiques d'équipements domestiques.

L'usage de la mallette est simple pour le public, grâce à une formation au départ et avec un entretien bilan au retour.

Cet outil est aussi mis à disposition par le Grand Besançon Métropole au bénéfice de tous ses habitants, particuliers et entreprises, pour leur logement ou

pour leur bâtiment professionnel.

Avec la mallette énergie, les usagers participent à la transition énergétique sur leur territoire bisontin et grand bisontin, avec une finalité bas carbone.

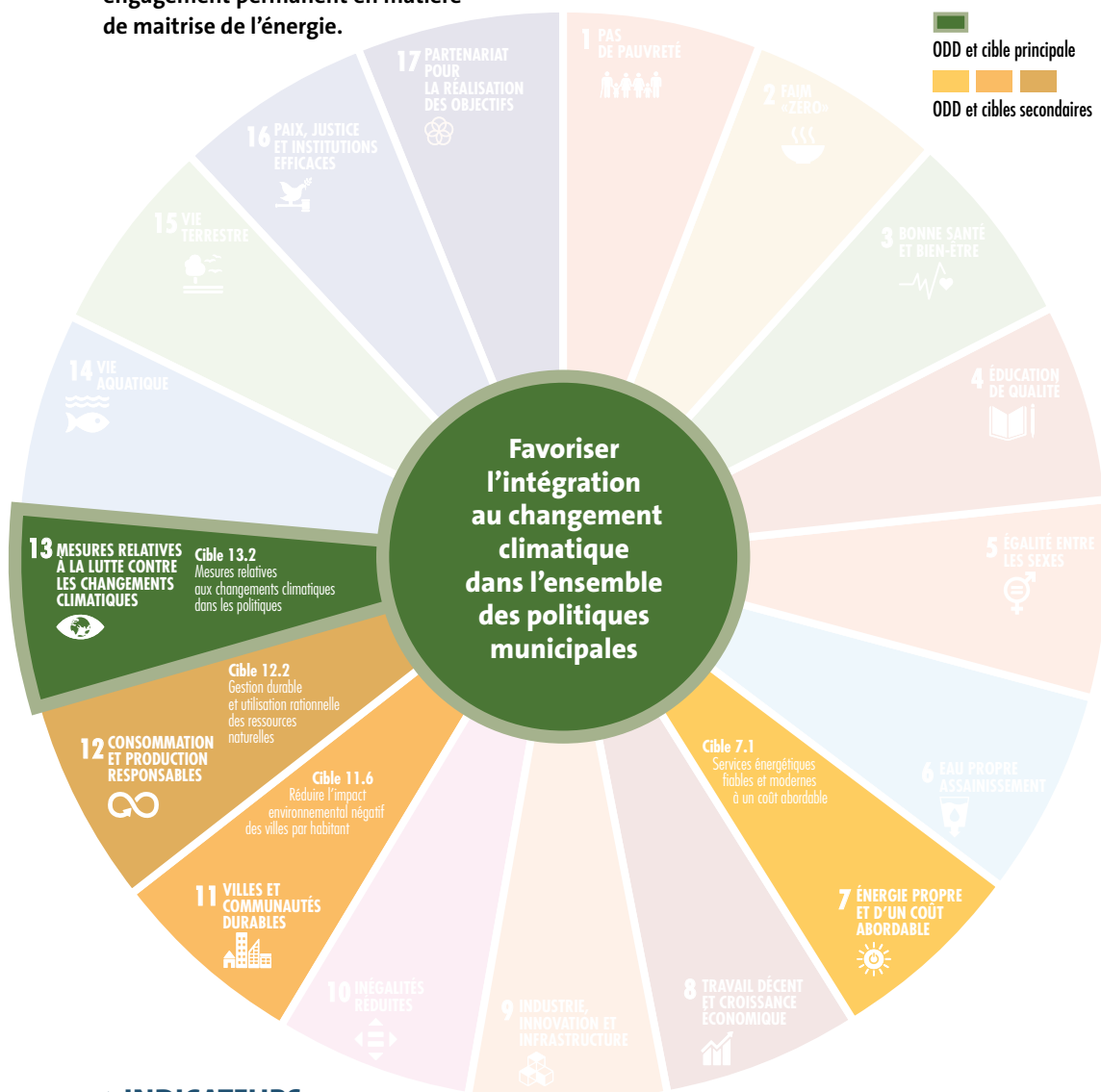
Direction Maîtrise de l'énergie

CHANGEMENT CLIMATIQUE



FAVORISER L'INTÉGRATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MUNICIPALES

Dans la continuité de son plan d'action en faveur de la réduction de son impact environnemental, la Ville continue de repenser le fonctionnement de ses services en y intégrant les préceptes du développement durable et le respect des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, de sa consommation d'énergie et de production d'énergies d'origine renouvelable qu'elle s'est fixée. Ces actions lui permettent de conserver le label européen Cit'ergie Gold qui marque ainsi son engagement permanent en matière de maîtrise de l'énergie.



► INDICATEURS

- Consommation d'énergie finale du territoire de la ville : **2 760 GWh**
- Estimation de l'impact des actions de la Ville sur la consommation globale du territoire : valeur non disponible pour l'année 2019

Énergies renouvelables : la Ville explore tous les potentiels



L'ensemble de ces contributions sera partagé avec GBM afin de construire un schéma de desserte énergétique engagé du territoire qui s'appuiera également sur les infrastructures de réseaux existantes (gaz, chaleur, électrique) et sur les gisements d'EnR identifiés pour se concrétiser.

Direction Maîtrise de l'énergie

En matière de lutte contre le changement climatique c'est tout le bloc communal qui est mobilisé que ce soit pour réduire les consommations d'énergie ou développer les énergies renouvelables.

Avec le transfert de la politique desserte Énergétique du territoire à GBM au 1^{er} janvier 2019, ce domaine devra définir un nouveau cadre d'intervention et d'actions.

En 2019, la Ville est toutefois restée très active dans le domaine avec :

- la poursuite des études sur le développement d'un parc solaire sur le quartier de Planoise qui vise l'installation de 30 unités de production photovoltaïque sur les bâtiments résidentiels pour réduire les charges énergétiques des habitants,
- la construction d'un partenariat avec VNF sur la valorisation du potentiel hydroélectrique du Doubs,
- de nouvelles réflexions sur la mobilisation du potentiel géothermique de la nappe du Doubs (quartier Saint-Jacques).

6 GWh/an Production solaire potentielle sur les logements du quartier de Planoise à terme

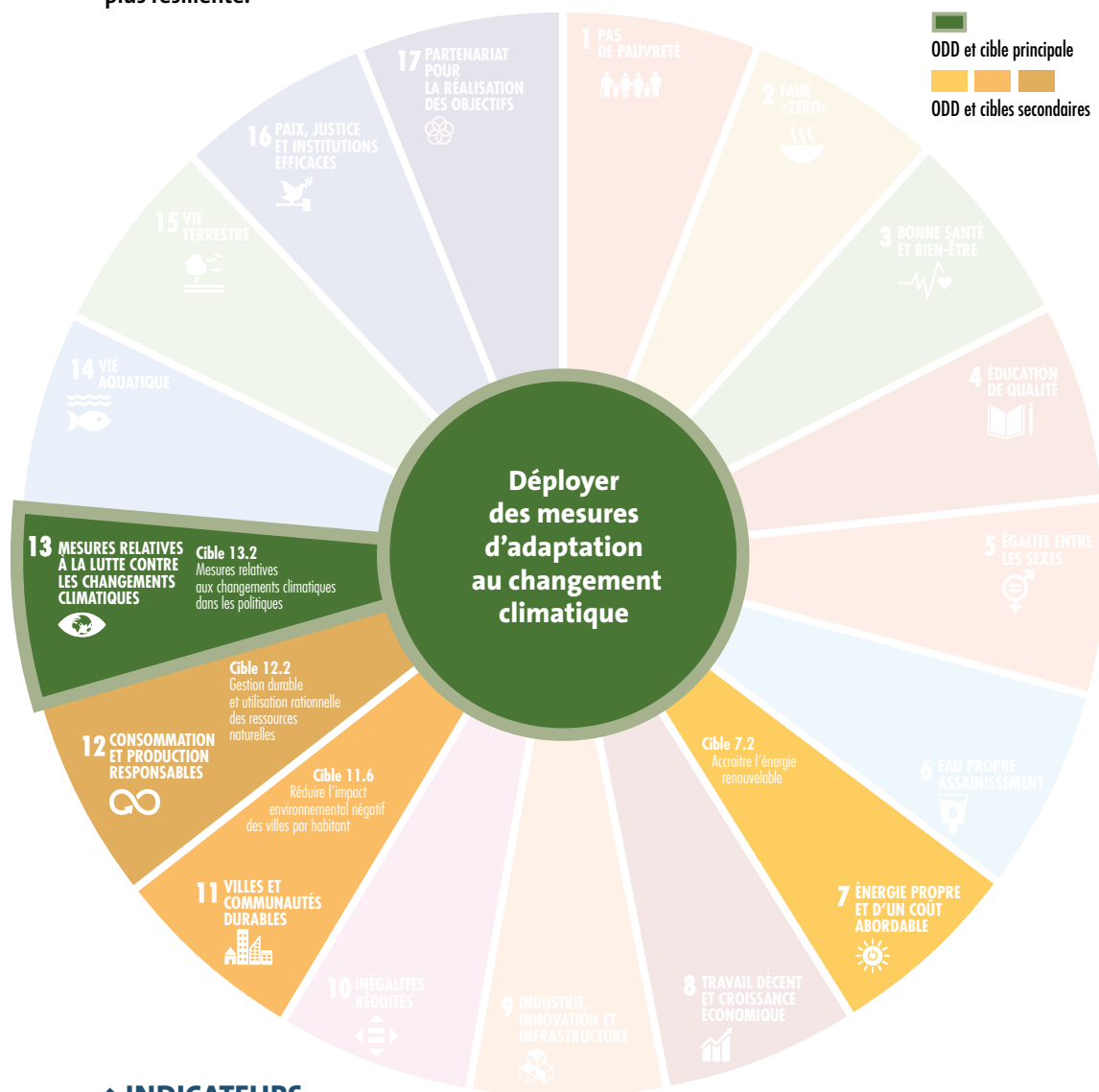


➤ **PERSPECTIVE** Développer une véritable stratégie de desserte énergétique du territoire et notamment en matière de production et d'utilisation des énergies renouvelables et de récupération (réflexion sur les objectifs, les actions et les moyens nécessaires).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.5 DÉPLOYER DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes de ce réchauffement et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer et de nous adapter à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que la collectivité actionne pour la rendre plus résiliente.



► INDICATEURS

Superficie de la ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain : valeur non renseignée pour 2019.



Végétalisation et réduction des sols minéraux

La nature des sols joue un rôle important dans le phénomène d'îlot de chaleur urbain qui s'amplifie avec le réchauffement climatique.

De nombreuses opérations de végétalisation de cours d'école ou de crèche permettent de limiter ce phénomène de surchauffe de nos espaces et contribuent à une amélioration du confort des habitants et usagers. Ainsi cinq cours de maternelles, une école primaire et une crèche ont bénéficié d'aménagements de remplacement de bitume ou béton par du gazon, des plantations, du

sable stabilisé ou encore des jardins. Autant de surface en moins qui accumuleront la chaleur et qui apporteront en plus un agrément aux enfants. D'autres aménagements paysagers et de désimperméabilisation des sols et de végétalisation ont eu lieu sur plusieurs sites comme la combe Ducat, le parc des Frères de Saint-Claude, la promenade Granvelle et le square Saint-Amour.

Direction Biodiversité et Espaces vert/Direction Architecture et Bâtiments/ Mission Développement durable

Récupération d'eau de pluie

Depuis plusieurs années, la Ville a mis en place des systèmes de récupération et de stockage d'eau de pluie pour l'arrosage ou le nettoyage de la voirie. L'eau récupérée est ainsi utilisée prioritairement pour les besoins en arrosage ou le nettoyage de la voirie. En période de sécheresse, cet apport pour des besoins en eau non potable est précieux. Lors de la finalisation des travaux de la nouvelle salle d'escalade, une cuve de 60 m3 a été installée pour récupérer l'eau du toit. Cette cuve assurera



prioritairement les besoins en eau des espaces verts et sportifs à proximité, ainsi que les besoins pour la voirie en automne et en hiver.

*Direction Voirie-propreté/Direction Biodiversité et Espaces verts
Mission Développement durable*

➤ **PERSPECTIVES** Afin de connaître au mieux le phénomène d'îlot de chaleur et d'identifier précisément les zones et revêtements qui nécessitent des aménagements pour limiter ce phénomène, une thermographie aérienne est programmée. L'analyse des données constituera un outil précieux d'aide à la décision dans le cadre des aménagements futurs et permettra d'établir des priorités de travaux.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Afin de remplir ses ambitions d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des émissions de gaz à effet de serre, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole s'efforcent de mettre à disposition des habitants de nouvelles façons de se déplacer. C'est pourquoi, le développement du réseau de transports en commun et la création d'un réseau de covoiturage permettent à tous de se déplacer plus proprement sans perte de liberté.



► INDICATEURS

Voyages par an en bus et tram à Besançon :

21 109 776 en 2019

20 227 419 en 2018

Mise en ligne de *Ginko Voit'*, nouveau réseau de covoiturage

Cette application téléphonique vise à combler les maillons faibles du réseau de transport dans l'espace et dans le temps, tout en visant à lutter contre l'absence de mobilité, facteur d'exclusion. *Ginko Voit'* propose de mettre les personnes inscrites en relation, afin de faciliter à tous la coordination nécessaire au covoiturage. Depuis son lancement

282 annonces postées
56 % de trajets réguliers



Photo : Jacques Varlet

lors de la rentrée en septembre 2019, le réseau compte 593 inscrits. S'il est certes plus populaire chez les personnes habitant en périphérie de Besançon, *Ginko Voit'* propose des trajets à travers tout le Grand Besançon, réguliers comme occasionnels.

Direction Transports

Nouvelle solution mobilité avec Ginko Vélo



Ce matériel de haute qualité offre la possibilité aux habitants du Grand-Besançon de trouver une solution pratique et responsable à leurs problèmes de mobilité au quotidien. Disponible pour une période allant de un à douze mois, ce nouveau service a fait beaucoup d'heureux grâce à sa complémentarité avec les autres services de transport en commun et de stationnement, ainsi qu'aux avantages tarifaires accordés aux abonnés du réseau Ginko.

Direction Transports

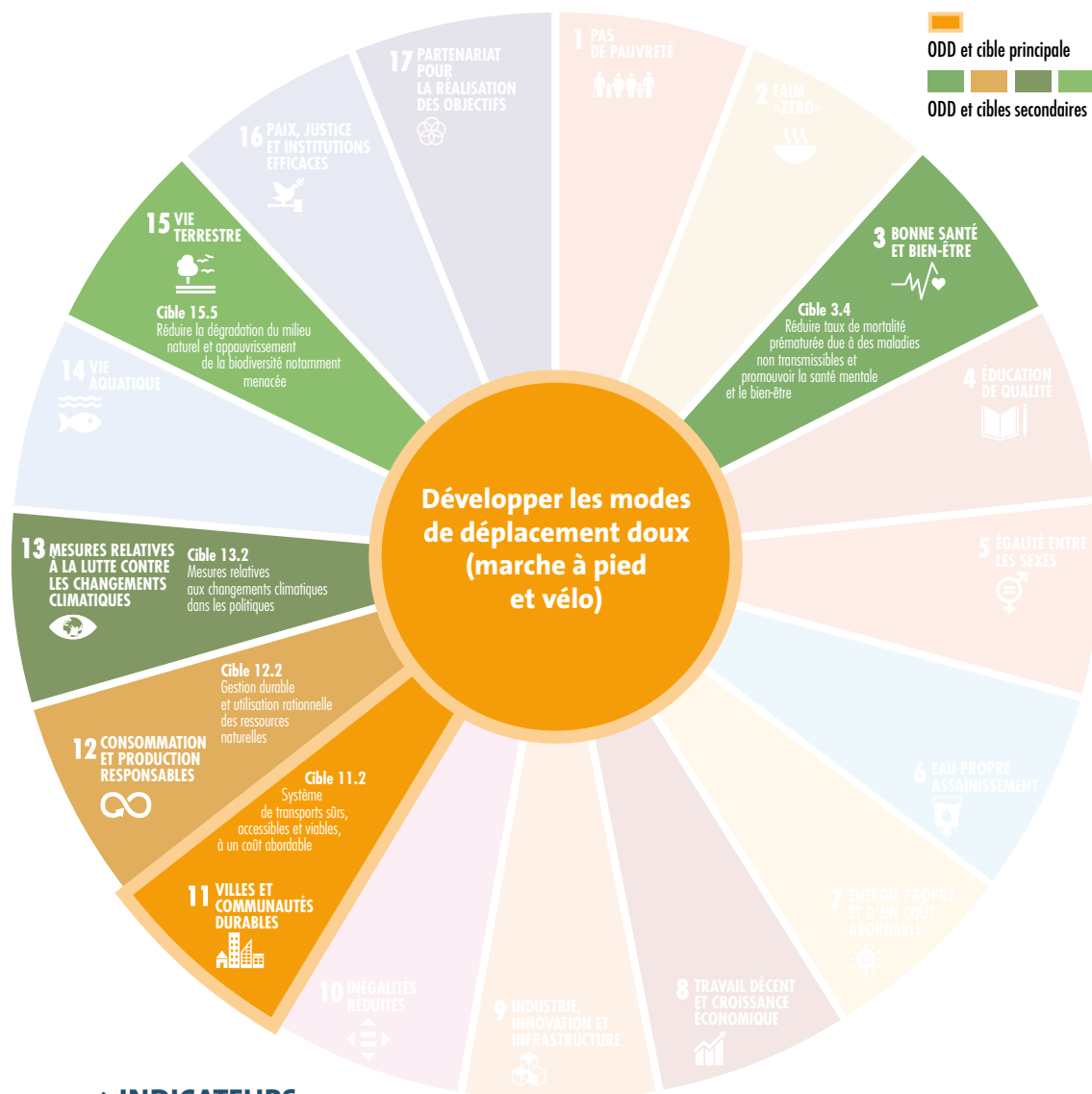
En été 2019, Ginko a lancé la mise en circulation d'un tout nouveau parc de Vélos à Assistance Électrique, tous disponibles en location à moyen et long terme à toute personne souhaitant en faire la demande.

281 vélos en circulation
97 % loués pour une durée de **12 mois**
36 % d'utilisateurs hors Besançon

CHANGEMENT CLIMATIQUE

DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX (MARCHÉ À PIED ET VÉLO)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitants à être plus responsables dans leurs choix de déplacements. C'est pourquoi, la Ville de Besançon et le Grand Besançon poursuivent leurs efforts d'amélioration de ce réseau.



➤ INDICATEURS

- Part des déplacements domicile/travail en modes doux ou en commun :
43 % (20 % TC, 17 % marche et rollers, 6 % vélo)
- Nombre de km de pistes cyclables :
161,3 km dont **3,3 km** réalisés en 2019

Réseau *Tous Piétons, Tous Cyclistes*

Le réseau « Tous piétons, Tous cyclistes » met en lien les acteurs bisontins concernés par les modes de déplacements doux et accompagne les évolutions sociétales en la matière. Cette initiative a été ponctuée par trois rencontres dont la soirée de lancement visant à favoriser les échanges de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques entre acteurs du vélo, ainsi que les « remontées de terrain » sur des problématiques liées à ces modes de déplacement.

Puis s'en sont suivies deux soirées sur les thèmes de la sécurité des usagers et de la logistique urbaine du vélo. L'objectif de ce réseau est d'ouvrir le dialogue, de transmettre et de partager des informations, afin de forger une culture commune sur les enjeux liés aux modes actifs de déplacement.

Direction Mobilités



Stratégie de Plan Mobilité

l'efficacité du réseau urbain et de fournir un service de transports collectifs de haut niveau.

De plus, GBM souhaite optimiser le partage de l'espace public en se dotant de données d'entrées plus fines sur

les différents modes de déplacements. C'est pourquoi, la collectivité a fait l'acquisition d'un matériel innovant lui permettant de réaliser des comptages vidéo utiles à l'analyse des flux directionnels par axe qui alimentera l'élaboration de projets favorisant les mobilités actives et le remplacement du citoyen au cœur de l'espace public.

Direction Mobilités

À travers les nombreuses actions et requalifications de l'espace public, Grand Besançon Métropole (GBM) et la Ville de Besançon se sont engagées à travers le Plan de Mobilité à diminuer la part modale de la voiture, source de pollution aux particules fines et très fines et source de pollution sonore, au profit des déplacements à vélo, à pied et en transport en commun.

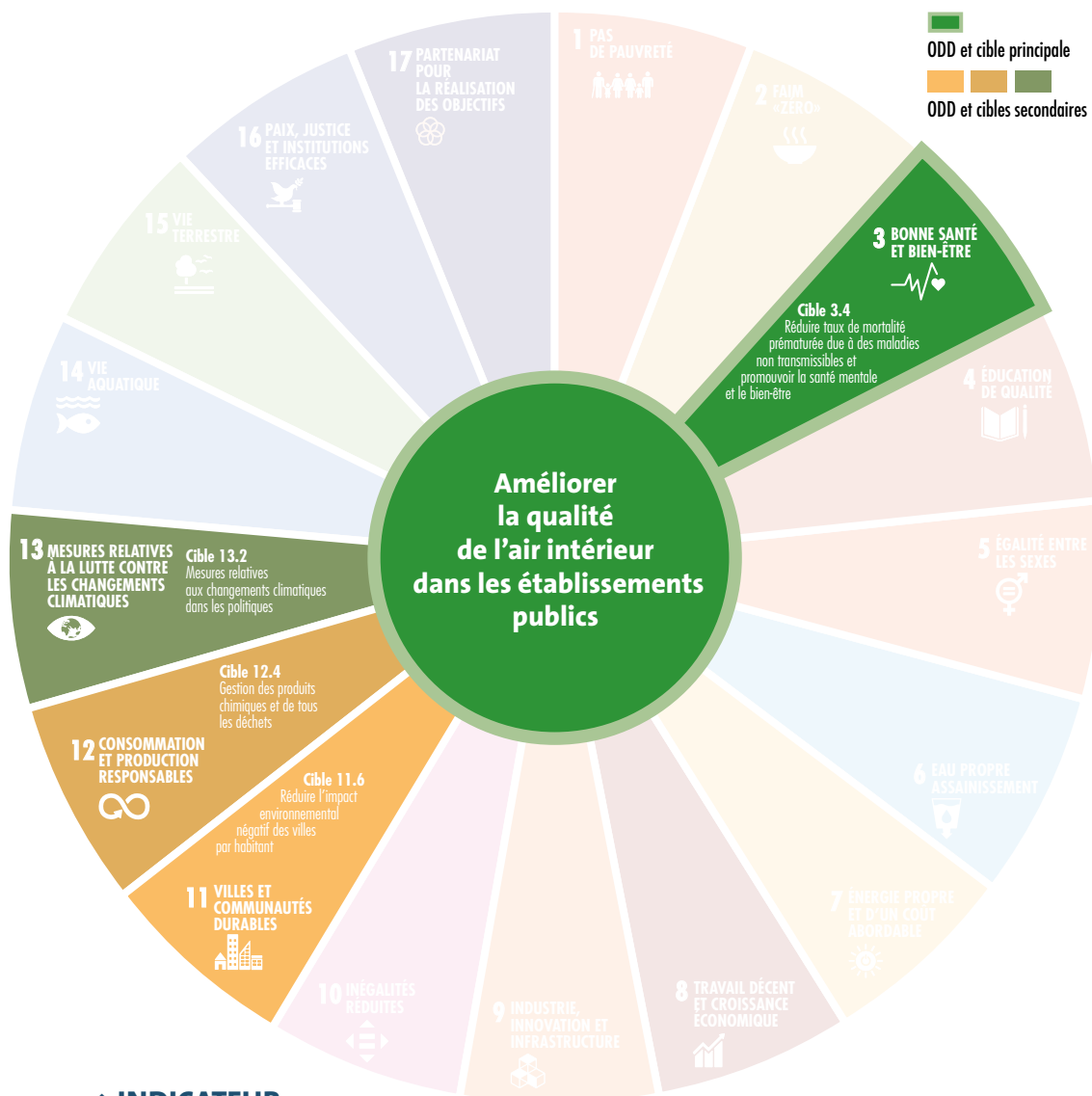
Afin d'y parvenir, il est nécessaire de donner la place aux cycles et aux piétons, d'améliorer

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. La Ville doit garantir la qualité de l'air de ses établissements pour réduire l'exposition des Bisontins à des substances nocives. Cela concerne essentiellement les établissements recevant un public plus sensible à la pollution, tels que les enfants et les personnes âgées.



► INDICATEUR

Part de matériaux écologiques et biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments de la ville : valeur non disponible pour l'année 2019

Travaux de la crèche Époisses



Cet établissement d'accueil de jeunes enfants situé à Planoise a fait l'objet de divers travaux en 2019 (reprises des murs et sols, pose de stores...) et la qualité de l'air intérieur y a alors été nettement améliorée.

Les dortoirs et espaces de change étant situés en rez-de-chaussée, la ventilation des locaux via l'ouverture de fenêtres engendrait des désagréments acoustiques et olfactifs, peu propices au bien-être

des enfants. C'est pourquoi, le renouvellement manuel de l'air ne pouvait donc être pleinement réalisé. Un des dortoirs était également localisé dans une pièce borne avec une VMC aux performances non satisfaisantes.

L'extension de ce réseau de ventilation et la mise en place de deux VMC supplémentaires ont résolu ce problème. L'évacuation continue de l'humidité, du gaz carbonique et des odeurs garantit un air sain permanent comme préconisé par la

loi sur la qualité de l'air intérieur et le Règlement sanitaire départemental du Doubs.

Département Architecture et Bâtiments

61 599 € TTC

Coût total des travaux

10 425 € TTC

Coût renouvellement de l'air

Lutte contre les perturbateurs endocriniens

Besançon s'est engagée dans une démarche de territoire sans perturbateurs endocriniens (PE). Ces substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle se trouvent dans de nombreux produits de consommation courante et dans différents milieux. Leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine font de la question des PE un enjeu sanitaire et environnemental majeur. Parmi eux, les composés organiques semi-volatils sont présents dans l'air intérieur et dans les poussières au sol des logements. Ils sont émis par les matériaux plastiques, les ordinateurs et les textiles d'ameublement, les détergents, les traitements insecticides...

La définition d'un plan d'actions pour 2020, sans perturbateurs endocriniens, vise à lancer la communication interne pour l'acculturation de tous



sur cet enjeu sanitaire et la sensibilisation auprès de la population pour valoriser les actions actuelles et à venir de la collectivité.

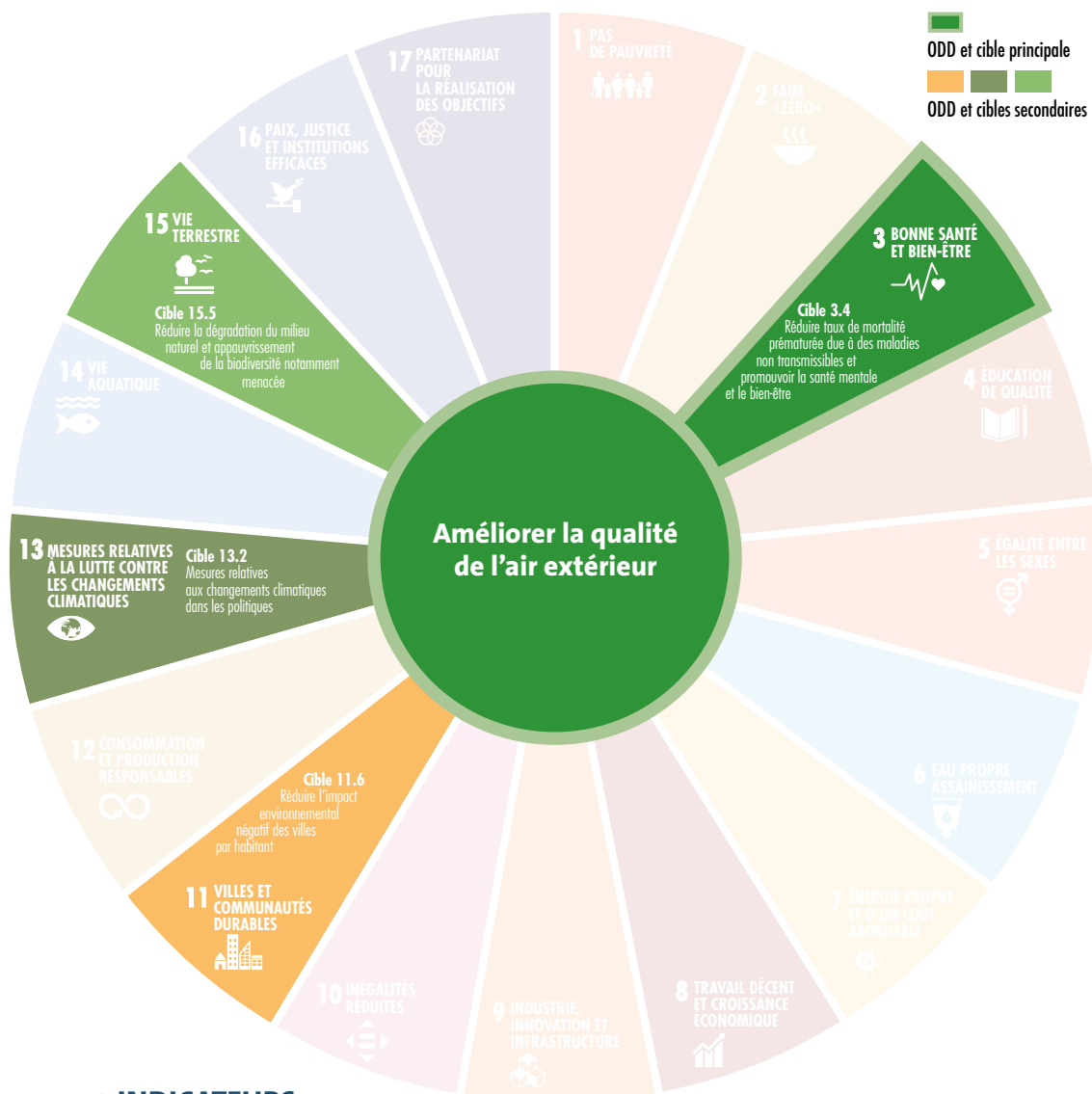
Direction Hygiène et Santé

➤ **PERSPECTIVES** Suite à la rénovation complète de la crèche des tilleuls prévue pour fin 2020, il sera ensuite entrepris une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur pour vérifier concrètement les résultats obtenus.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.9 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. La Ville doit garantir la qualité de l'air de ses établissements pour réduire l'exposition des Bisontins à des substances nocives. Cela concerne essentiellement les établissements recevant un public plus sensible à la pollution, tels que les enfants et les personnes âgées.



► INDICATEURS

Nombre de jours de l'année où l'indice de la qualité de l'air est très bon ou bon :

252 jours en 2019

242 jours en 2018



Développement de l'application qualité de l'air : AirToGo

Intégration de la Ville de Besançon et de son agglomération dans Air to Go, l'application smartphone et service web d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté, disponible sur airtogo.fr/web.

Alimentée quotidiennement par nos modélisations les plus fines, l'application indique avec précision l'état de la qualité de l'air à l'endroit où l'on se trouve et dans les lieux où l'on souhaite se rendre, sur l'ensemble de l'agglomération bisontine.

Équipée d'une fonction GPS, l'application propose différents itinéraires intégrant la qualité de l'air pour limiter son exposition à la pollution lors des déplacements urbains à pied ou à vélo.

Atmo Bourgogne Franche-Comté

Surveillance de la qualité de l'air à proximité des zones sensibles

Le quartier fortement urbanisé de Planoise est soumis à plusieurs activités polluantes (industrie, énergie, trafic routier), faisant ainsi de la qualité de l'air un enjeu important. Aussi, une importante campagne de mesures a été menée au cours de l'hiver 2018/2019 pour laquelle trois stations de mesures mobiles ont été déployées sur le secteur, afin d'étudier l'impact de l'activité sur la qualité de l'air ambiant. Les mesures qui en résultent ont été comparées aux données relevées au centre-ville.

À l'issue de cette campagne, une analyse fine des sources de particules a montré que la combustion de biomasse et celle liée au trafic ont contribué faiblement aux niveaux en particules sur le secteur de Planoise durant la campagne de mesures.

Parallèlement, une surveillance expérimentale associée aux actions du Plan Régional Santé Environnement a été mise en œuvre, en installant deux capteurs passifs de mars à juin 2019 dans le parc Micaud et dans le parc de la Gare d'Eau.

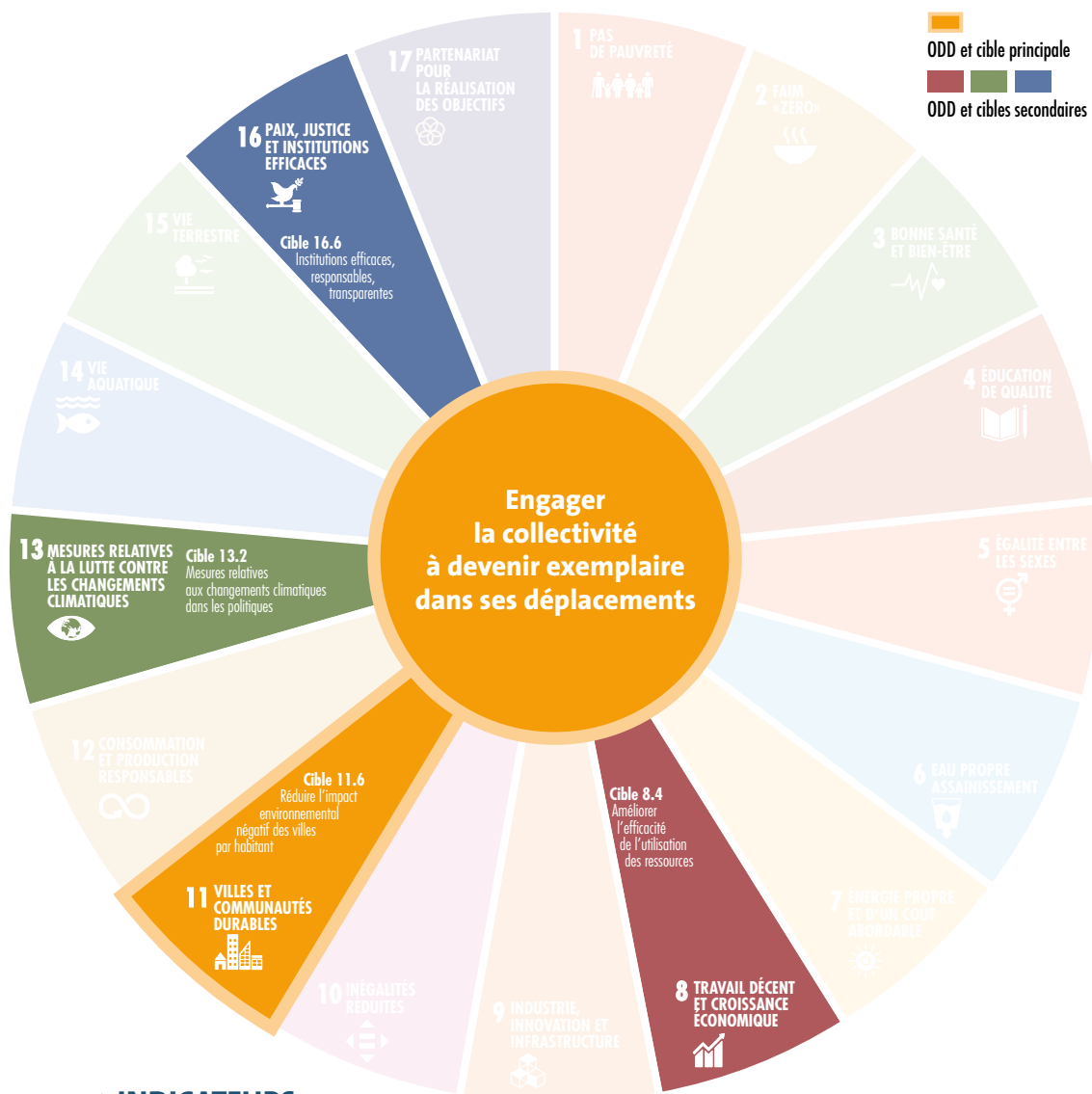
Atmo Bourgogne Franche-Comté



CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.10 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À DEVENIR EXEMPLAIRE DANS SES DÉPLACEMENTS

Le développement de l'offre de transports respectueux de l'environnement sur le territoire est aussi l'occasion d'accompagner le personnel de la collectivité dans ses choix de déplacements. En procédant à l'acquisition de véhicules électriques et en proposant des aides tarifaires aux agents utilisant les transports en commun et les modes doux, la collectivité les encourage à l'exemplarité.



► INDICATEURS

Proportion d'agents utilisant le vélo et/ou les transports en commun :

53 % en 2019

51 % en 2018

Un plan de déplacement exemplaire pour le personnel

Le Plan de déplacement du personnel (PDE) adopté fin 2018 par les trois collectivités s'est concrétisé en 2019. À cette occasion, la participation employeur aux abonnements de transports en commun à destination des agents utilisant les transports en commun est passée de 50 % à 70 %. Grâce à la réduction de la charge financière supportée par nos agents utilisant le réseau Ginko, près de 90 agents ont accepté de changer de mode de transport pour venir au travail. La Ville se félicite que le personnel privilégie de plus en plus les modes de déplacements responsables.

Cette aide est accompagnée du versement d'une Indemnité kilométrique vélo (IKV) à destination des agents privilégiant le recours au vélo plutôt



que de leur véhicule personnel. À l'issue de cette première année, 220 agents ont pu percevoir jusqu'à 200 €. Au delà du personnel de la collectivité, Grand Besançon Métropole accompagne les entreprises et administrations à mettre en œuvre des Plans de Mobilité Employeur pour encourager les déplacements alternatifs domicile-travail.

Pôle Ressources humaines

323 000 km, distance totale cumulée parcourue par les cyclistes de nos collectivités, soit **800 allers** Besançon/Paris et environ **60 T** de CO₂ évitées (en voiture moyenne)



Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, le service Portage de repas du CCAS de Besançon livre quotidiennement des repas adaptés à près de 600 bénéficiaires et propose une tarification sociale en fonction des revenus. Depuis 2011, les livraisons

De nouveaux véhicules électriques pour le CCAS

sont réalisées dans six secteurs de la ville à l'aide de véhicules thermiques frigorifiques loués à des entreprises spécialisées par voie de marchés publics. En 2018, le CCAS a décidé de procéder à l'acquisition de sept véhicules électriques et de mettre fin aux contrats de location historiques dans une perspective de développement durable. Suite à la consultation, le CCAS a acquis cinq véhicules électriques frigorifiques en 2019.

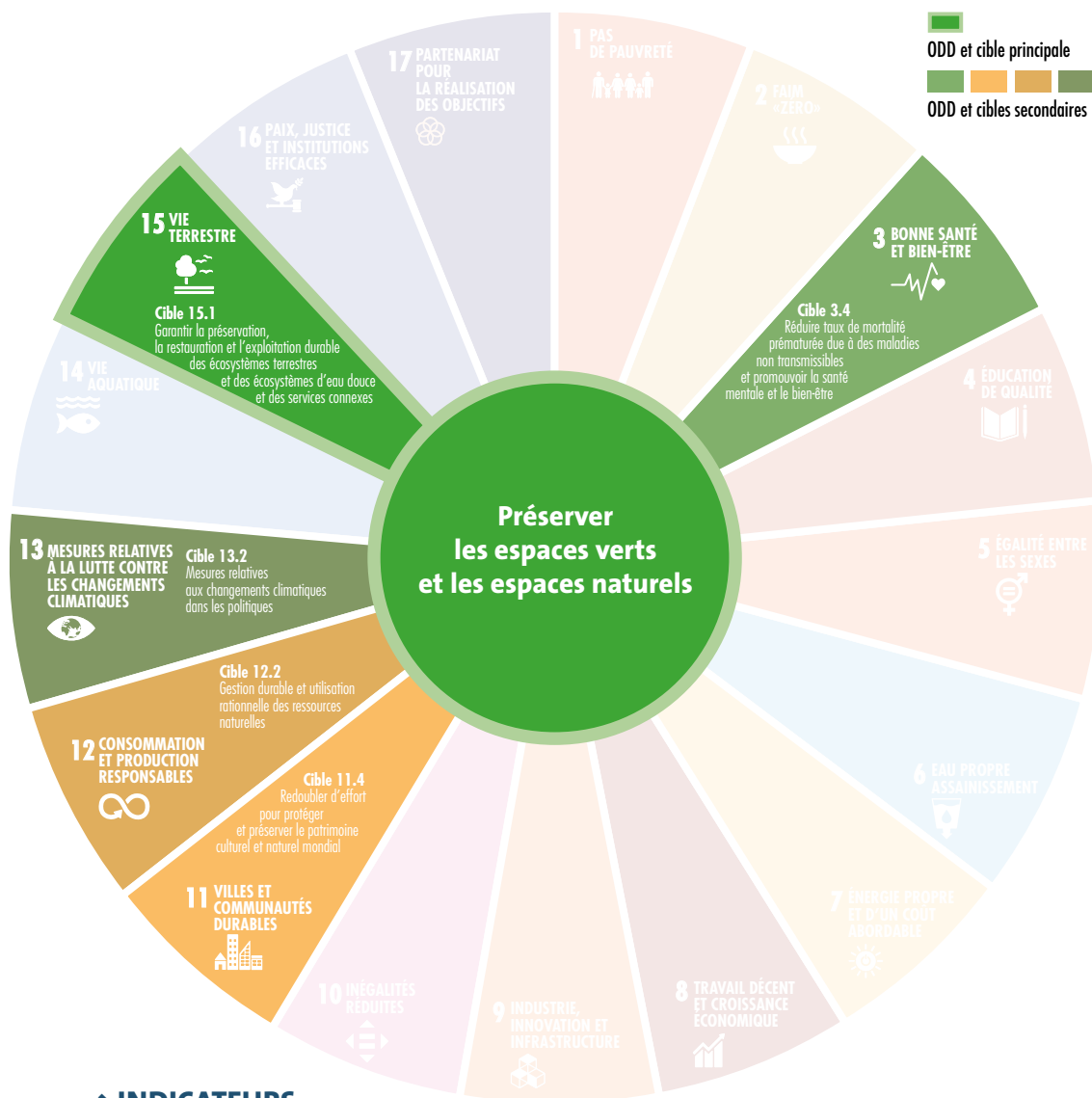
CCAS

► **PERSPECTIVE** Des incitations à utiliser le covoiturage sont envisagées. Le télétravail doit aussi, courant 2020, concerner un nombre croissant d'agents des différents services, limitant encore les déplacements domicile travail et leurs inconvénients. C'est pourquoi, des actions de promotion de ces modes alternatifs auront lieu tout au long de l'année, comme le Café du Covoiturage, les Expositions de vélos et de VAE ainsi que des séances de « remise en selle ».

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.1 PRÉSERVER LES ESPACES VERTS ET LES ESPACES NATURELS

Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon œuvre pour la protection des espaces naturels et des êtres vivants qui les peuplent. De nouvelles méthodes d'entretien et d'exploitation ont pour cela été adoptées, afin de favoriser la biodiversité tout en permettant à ces espaces naturels ou parcs d'être des lieux de récréation et de détente pour les Bisontines et les Bisontins.



► INDICATEURS

Consommation foncière réelle, soit 47,48 % (valeur 2017, non recalculée en 2019)



Une mobilisation pour la biodiversité

La Ville de Besançon œuvre pour la préservation de la biodiversité au sein de ses espaces.

Pour cela, la direction Biodiversité et Espaces verts continue de remplacer progressivement la majeure partie de ses plantations par des espèces locales et favorise la mise en place d'arbustes à fruits et baies, source de nourriture pour la faune. Besançon poursuit également son engagement avec « permis de végétaliser ». Ceci permet la mise à disposition d'espaces verts municipaux (vergers, jardins, trottoirs etc.) via une convention pour les habitants qui souhaitent développer la biodiversité sur ces espaces.

Ensuite, la fauche tardive est de plus en plus favorisée par la Ville de Besançon au sein de ses espaces verts. Cette technique de gestion permet de diminuer l'entretien de certains espaces verts par les jardiniers au profit d'autres actions comme l'élaboration de gîtes à chauves-souris et d'hôtels à insectes pollinisateurs ou des projets

d'animations auprès de scolaires. Le fauchage tardif est également bénéfique pour la biodiversité puisqu'il permet la création de zone de refuge et de nourriture pour les insectes et les oiseaux et ce grâce au couvert de graminées et de fleurs sauvages. Ces pelouses et prairies sont un réservoir de biodiversité important au sein d'une ville.

À Besançon, les espaces verts sont fauchés en fenaison pour nourrir le troupeau municipal ovin et caprin ou laissés en fauche tardive jusqu'en septembre ou octobre, permettant ainsi aux plantes et aux fleurs de faire leur cycle biologique entièrement.

Direction Biodiversité et Espaces verts

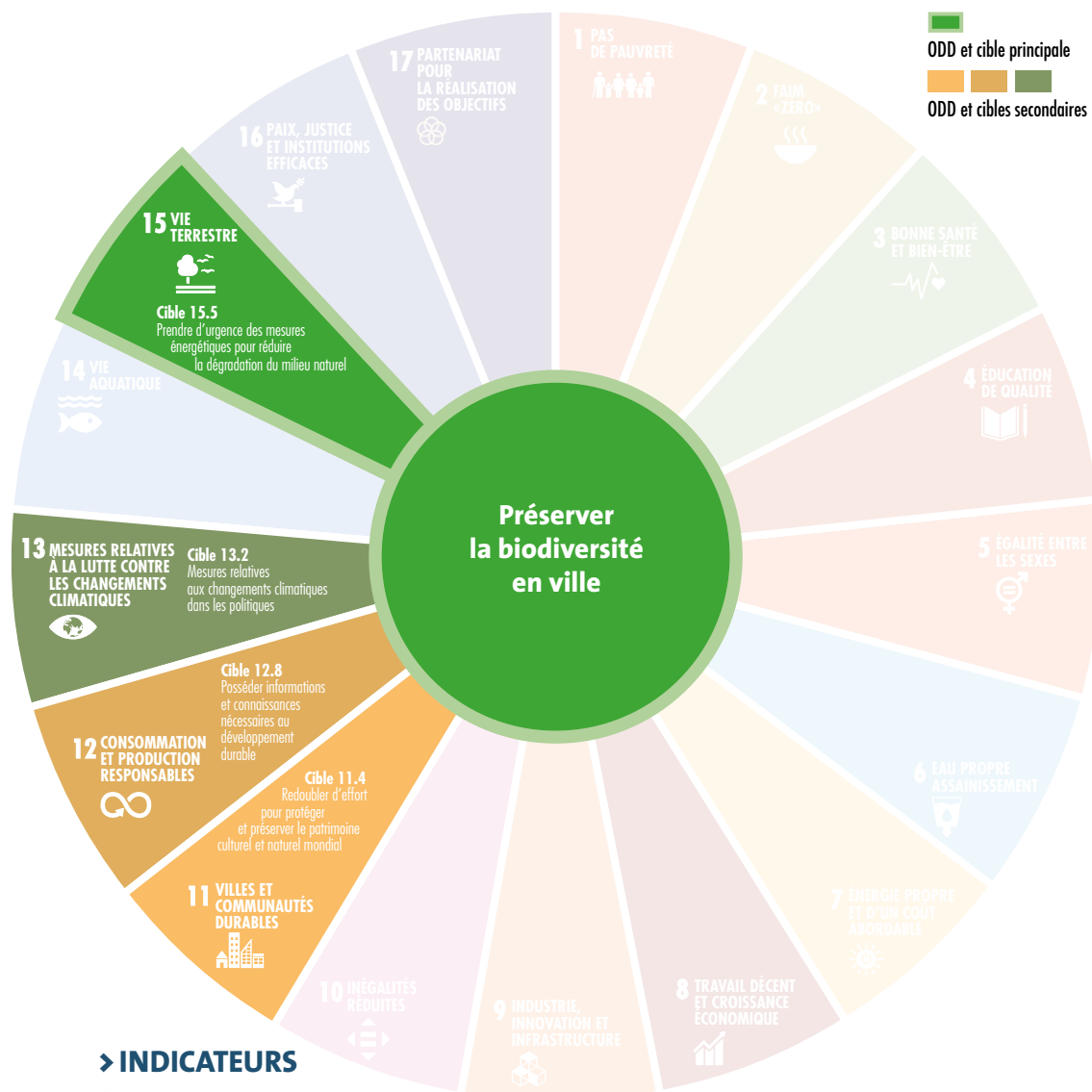
70 ha d'espaces concernés
par la fauche tardive

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

La préservation du patrimoine naturel nécessite que les aménagements et les pratiques de gestion prennent en compte le respect de la faune et de la flore de notre territoire. Pour connaître la richesse de notre biodiversité, La Ville de Besançon procède à un suivi des espèces animales et végétales indicatrices. Cela permet à la fois de mieux les protéger, mais aussi de mieux prévenir d'éventuelles atteintes à cette biodiversité.



► INDICATEURS

Évolution de l'effectif et du suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) :

- Castor d'Eurasie (en sites fréquentés) : **entre 3 et 5**
- Hirondelle (nids et couples) : **410 couples, 931 nids**
- Machaon (en zones d'observation) : **2 sites**

- Espèces d'orchidées (en nombre de stations) : **11**
- Alyte accoucheur (population estimée) et Hérisson (effectifs) : valeur non disponible pour l'année 2019

Recensement participatif des espèces

Après la mise en route de l'application Smart Faune en 2018, l'année 2019 a été une année test pour l'application. Elle a été utilisée principalement par les agents de la direction Biodiversité et Espaces verts pour ajuster son fonctionnement. Une trentaine de personnes font vivre Smart Faune qui recense environ 600 données à la fin de l'année 2019.

Les données concernent majoritairement la flore avec des espèces communes ou invasives. Du côté de la faune, ce sont principalement des insectes et des oiseaux qui sont répertoriés par les observateurs.

Une forte communication va être mise en place pour développer le nombre d'observateurs pouvant s'approprier au mieux l'application. Cela per-



mettra d'impliquer la population et de connaître au mieux les espèces présentes dans les espaces verts de Besançon.

Direction Biodiversité et Espaces verts



Suivi de population d'espèces indicatrices

Besançon et ses partenaires associatifs poursuivent leurs engagements de suivi et de protection des cinq espèces animales et végétales indicatrices de l'état de santé de nos milieux naturels. Un suivi régional de la population d'hirondelles est réalisé tous les cinq ans et à l'issue de celui de 2018, il a été possible d'en connaître le nombre. Le castor d'Eurasie est présent sur le Doubs à hauteur de Besançon. Même si l'on ne connaît pas sa population, on sait qu'il se déplace suivant les saisons et, en de rares occasions, il peut même être aperçu sur certaines berges de la ville.

410 couples et 931 nids d'hirondelles répertoriés par la LPO

De la même manière, un partenariat a été mis en place avec une association de protection de l'environnement pour développer un programme de sciences participatives sur le hérisson. À terme, cela permettra de connaître les zones de présence de l'espèce sur Besançon et le Doubs.

Les crapauds accoucheurs représentent une population faible mais stable sur la commune de Besançon. Leur développement est escompté.

En ce qui concerne les insectes, le Machaon, papillon lié à la présence de fleurs, est assez commun sur Besançon et notamment détecté sur les collines de Chaudanne et de Rosemont.

Enfin, les orchidées, comme l'Ophrys abeille, sont suivies par les agents de la direction Biodiversité et Espaces verts. L'idée étant de continuer ce suivi d'espèces indicatrices et adapter certains modes de gestion des espaces verts et naturels de la Ville de Besançon pour favoriser le développement de ces espèces.

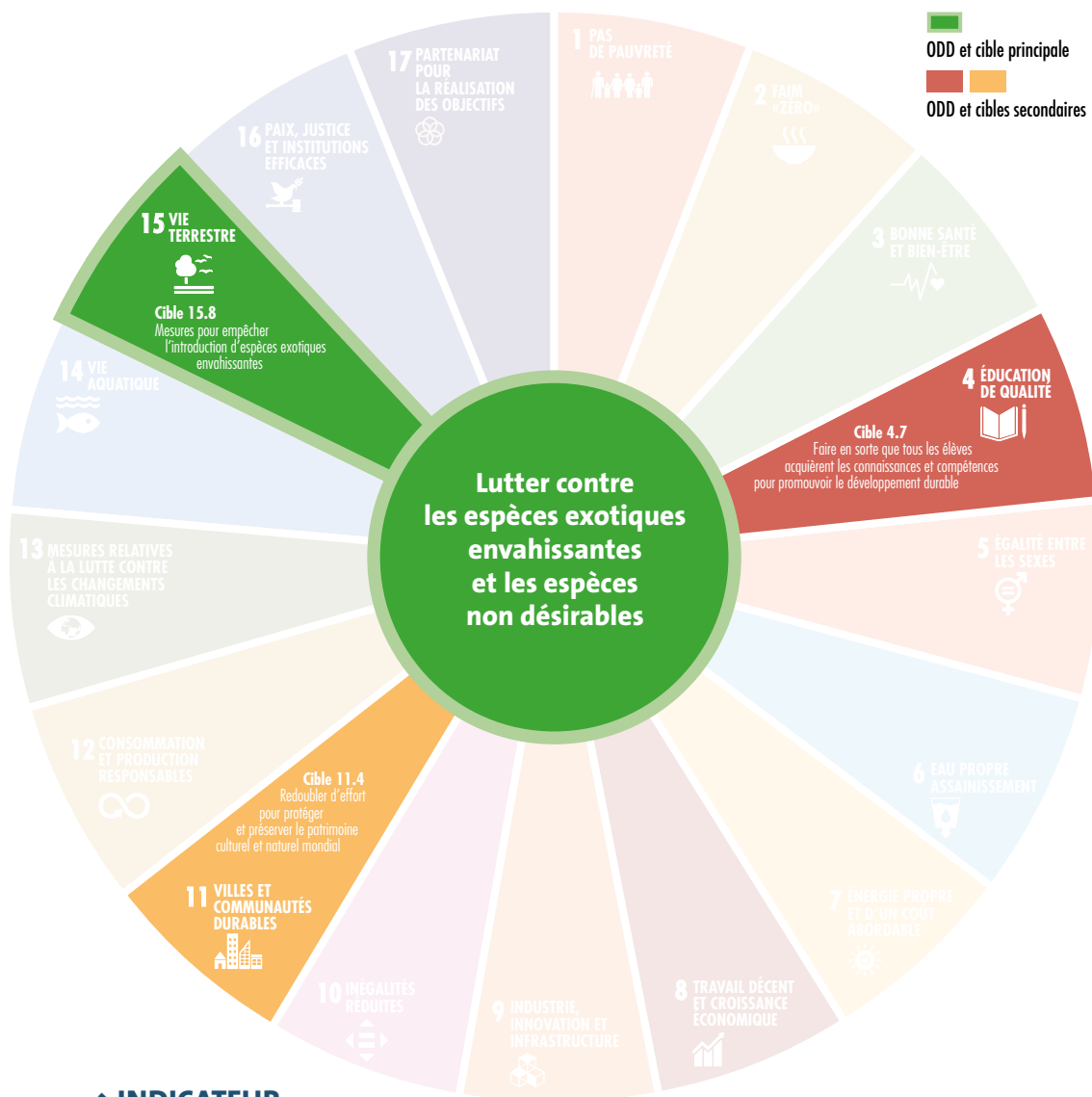
Direction Biodiversité et Espaces verts

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES ESPÈCES NON DÉSIRABLES

Depuis maintenant plusieurs années, la France lutte contre plusieurs espèces floristiques exotiques invasives. Besançon n'échappe pas à ce phénomène qui met en péril la biodiversité locale et peut avoir des conséquences sanitaires. L'adoption de mesures visant à lutter contre le développement des espèces invasives permet à terme d'atténuer leur impact sur les écosystèmes locaux et d'agir pour la pérennité des espèces natives de Besançon.



► INDICATEUR

Surface occupée par la renouée du Japon dans l'espace public : **2 700 m²**

La renouée du Japon

C'est une espèce végétale introduite par l'Homme. Elle a une croissance plus rapide que nos espèces autochtones et empêche les autres plantes de pousser en sécrétant des substances toxiques. La renouée du Japon entraîne donc une monospécificité des milieux et un appauvrissement au niveau de la faune et de la flore.

Pour lutter contre cette plante, la Ville de Besançon l'arrache et replante à la place des végétaux locaux à croissance rapide. Pour faire disparaître une tâche de renouée, il faut environ cinq années.



400 m² traités en 2019
7 355 m² traités depuis 2010

Direction Biodiversité et Espaces verts



10 secteurs
touchés
100 pieds
environ traités
dès identification

L'ambroisie

La Ville de Besançon assure une veille sanitaire sur le territoire bisontin. Elle peut donner des conseils de gestion aux particuliers ainsi qu'aux entreprises. Pour lutter contre l'ambroisie, la Ville de Besançon surveille l'apparition de pieds et procède à un arrachage et séchage du pied. Elle fait aussi partie du comité technique de l'observatoire de l'ambroisie. Cette espèce a un fort pouvoir de dispersion et colonise rapidement

les milieux si une surveillance accrue n'est pas mise en place.

L'ambroisie a un impact non négligeable sur la santé humaine puisqu'elle a un pouvoir allergène très élevé.

Une information vers le public est régulièrement organisée à travers des articles de presse.

Direction Biodiversité et Espaces verts

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.4 PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL DE LA POLLUTION TRANSPORTÉE PAR LES EAUX PLUVIALES

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe sur le sol ou est mélangée aux eaux résiduares, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont des résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent être traités. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Besançon et Grand Besançon Métropole cherchent à améliorer leurs équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.



➤ INDICATEUR

Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) :
9 % (objectif à atteindre 5 %)



Réduire les apports d'eau de pluie dans le réseau

L'objectif est de demander aux aménageurs de gérer eux-mêmes leurs propres eaux pluviales soit en les infiltrant sur leurs terrains, soit en cas d'impossibilité en les stockant avant de les restituer au réseau, une fois l'épisode pluvieux passé.

Une étude sera prochainement initiée pour établir un schéma directeur de la gestion intégrée des eaux pluviales. Elle permettra de définir notamment le zonage en eaux pluviales de la ville et servir d'argument lors de la réalisation de nouveaux bâtiments ou de la réhabilitation d'ancien. Dans cette optique, le quartier Vauban, dont les premiers logements ont été livrés au cours de l'été 2019, a été aménagé pour être capable de gérer par infiltration les eaux pluviales pour une pluie d'occurrence centennale.

Département Eau et Assainissement

Stocker les premières eaux pluviales dans les bassins

Avant que les actions de gestion des eaux de pluie n'aient d'effets substantiels, il n'y pas d'autre possibilité que de stocker les premières eaux pluviales dans des bassins. En effet, ce sont ces eaux qui sont les plus chargées en pollution car elles lessivent les réseaux qui s'étaient préalablement encrassés. Une fois l'épisode pluvieux passé, les eaux stockées dans ces bassins sont réacheminées vers la station d'épuration pour traitement, via les réseaux existants. Hors Besançon, il convient d'améliorer le rendement des réseaux d'assainissement en rendant



la collecte plus efficace et en renforçant l'étanchéité des réseaux pour que les eaux usées ne se diffusent pas, même pour partie, dans le milieu naturel, ou a contrario que des eaux claires ne s'y infiltrent pas en période de nappes hautes.

Département Eau et Assainissement

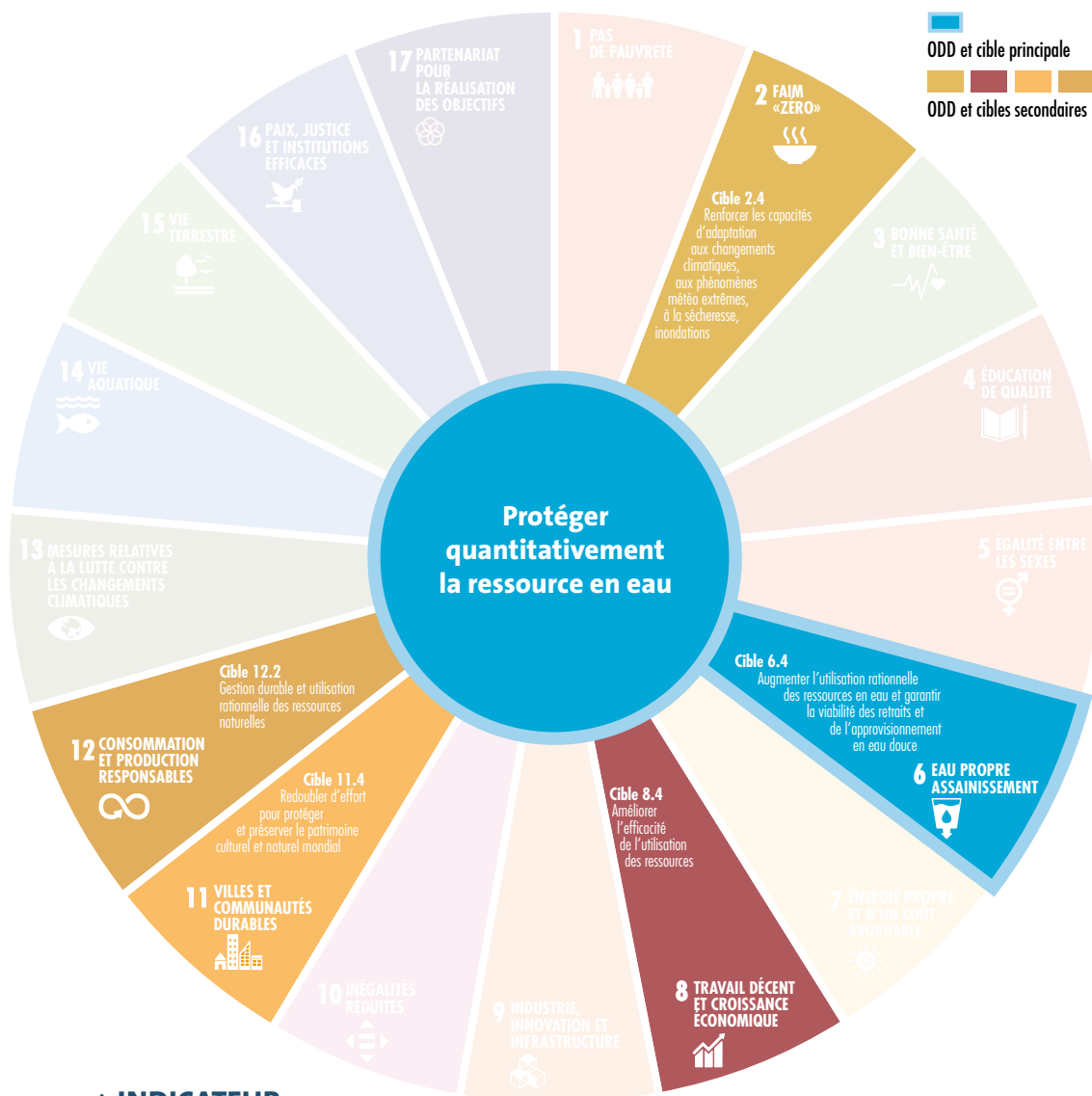
► **PERSPECTIVES** La construction d'un prochain bassin d'orage est à l'étude dans le secteur de la Malcombe juste en amont du déversoir d'orage de la Roche d'Or ; il est celui qui renvoie aujourd'hui le plus de pollution au Doubs par temps de pluie. En parallèle de cette réalisation, les eaux claires issues soit du ruisseau de Rosemont, soit de la nappe de la Malcombe seront sorties du réseau d'assainissement pour être directement acheminées vers le Doubs. En effet, toute eau claire est une eau qui participe à la saturation hydraulique d'un réseau, alors qu'elle n'a pas besoin d'être traitée. Le début des travaux est programmé pour fin 2021.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



PROTÉGER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents et plus intenses en raison du réchauffement climatique. L'enjeu d'économiser l'eau, même dans une région à forte pluviosité comme la nôtre, devient crucial. En conséquence, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole aménagent et optimisent le réseau de distribution d'eau, afin de garantir une sécurité d'approvisionnement en toute situation.



► INDICATEUR

Consommation en eau totale (services, entreprises, habitants) ramenée pour 2019 au nombre de Grand Bisontins : **139 l/hab/j**



Réhabilitation de la piscine de Chalezeule

La piscine municipale de Chalezeule est un incontournable l'été pour tout Grand Bisontin en quête de fraîcheur. Cependant, le vieillissement de ses équipements a engendré des travaux de réhabilitation indispensables pour son bon fonctionnement. Été 2019, réouverture. Il s'agit dorénavant d'un complexe sportif prenant en considération les enjeux environnementaux.

5 350 000 € TTC

Coût de l'opération

La gestion de l'eau a été repensée. Le volume d'eau des piscines a été diminué d'environ 700 m³, ce qui amoindrit le volume renouvelé quotidiennement. En outre, des pompes plus efficaces ont été mises en place et l'installation du système de traitement de l'eau rapprochée des

bassins, ce qui permet d'amenuiser la puissance de pompage requise. De plus, la diminution du volume d'eau engendre une diminution de l'énergie nécessaire pour chauffer les bassins.

Enfin, les surfaces minéralisées autour des bassins ont été en partie remplacées par du gazon et les panneaux solaires existants réinstallés dans leur intégralité après réalisation des travaux.

Département Architecture et Bâtiments

La recherche permanente des fuites d'eau du réseau de distribution d'eau

Une recherche systématique des fuites d'eau du réseau est réalisée. Les résultats de cette recherche se traduiront systématiquement par une réparation seule des fuites, soit en plus de la réparation par l'inscription dans le programme de travaux du renouvellement de tronçons complets de canalisation.

Département Eau et Assainissement



79,8 %

Rendement du réseau

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

La garantie d'accès à une eau potable de qualité pour les riverains est un droit essentiel auquel la Ville participe activement. Il est question d'identifier et de limiter les pollutions de l'eau à tous les niveaux en prenant garde de conserver des points d'approvisionnement sains mais aussi d'insister sur la dépollution des eaux que la Ville rejette dans le milieu naturel.



➤ INDICATEUR

Somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil réglementaire maximal : **0,106 µg/l**



La fontaine du Grand Saône.

Protection des captages

Le bassin d'alimentation de la source d'Arcier est situé sur le plateau de Saône. Il s'agit d'une ressource historique de Besançon puisqu'elle était déjà exploitée par les Romains. Sur ce périmètre de 100 km² environ, des campagnes de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du secteur sont conduites régulièrement. Notamment, avec l'aide de la Chambre d'agriculture, l'objectif est de réduire la quantité d'intrants phytosanitaires. Par ailleurs, dès cette année, des travaux seront initiés afin de transporter les eaux usées de la commune de Montfaucon vers la station de traitement d'eaux usées de Besançon. Ce sont actuellement des eaux qui une fois traitées sont dans le périmètre.

Département Eau et Assainissement



L'œil de bœuf.

Recherche des sources

Le service de l'eau et de l'assainissement est partenaire d'une étude conduite avec l'ASCOMADE et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse visant à mieux connaître les ressources en eau en milieu karstique, alimentant les Bisontins pour une grande part en eau. Cette étude concerne notamment la ressource exploitée à Novillars,

dont on ne connaît pas précisément le bassin de réapprovisionnement. Cette incertitude ne permet donc pas en l'état actuel de protéger au mieux cette ressource.

Département Eau et Assainissement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



2.7 VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

La gestion des déchets organique représente un enjeu important dans la problématique des déchets ménagers et assimilés. Afin de diminuer le volume résiduel des déchets partant à l'incinération, il est important de trier et valoriser le maximum de matière organique en amont. La ville, Grand Besançon Métropole et le SYBERT mettent chaque année en place des actions aussi bien auprès du grand public que des professionnels pour traiter cette matière valorisable.



► INDICATEURS

- Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles bisontines (OMR) : **30 % en 2018**
 Valeur non disponible en 2019

- Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR : **60 kg en 2018**
 Valeur non disponible en 2019

Opération « Contrat de Ville » dans les quartiers prioritaires de Besançon

L'association Trivial Compost a déposé en 2018 un dossier «Contrat de Ville» auprès du Grand Besançon, afin de mener différentes actions en 2019 dans les quartiers prioritaires de la ville. Ces actions visent à augmenter la participation, améliorer le fonctionnement et assurer la pérennisation des sites de compostage. Elles ont été soutenues par la Ville de Besançon, le Grand Besançon, les bailleurs (Habitat 25, Néolia, SAIEMB, Grand Besançon Habitat), la Région ainsi que la CAF.

Il s'agit notamment de visites en porte à porte dans trois immeubles situés à Palente et Clairs-Soleils, de la mise en place d'un site de compostage au sein d'un jardin partagé et le remplacement des bacs d'un site planoisien, ainsi que d'une animation compostage lors de l'inauguration du chalet de compostage à Montrapon.

*Direction Gestion des déchets, SYBERT
Mission Développement durable*



15 sites
de compostage ont bénéficié
de cette opération



Compostage individuel et collectif

En 2019, le SYBERT (Syndicat de Besançon et sa région pour le Traitement des déchets) a poursuivi la promotion du compostage individuel principalement via l'organisation des sessions de forma-

8 nouveaux sites
de compostage collectifs
positionnés en pied
d'immeuble

tion proposées lors des ventes collectives de composteurs. Ces sessions sont l'occasion d'enseigner les bases de son entretien aux Bisontins et permettre une gestion plus réfléchie des déchets organiques. Il est question pour le SYBERT de développer les actions de compostage de proximité afin de réduire progressivement la quantité d'ordures résiduelles à charge du SYBERT.

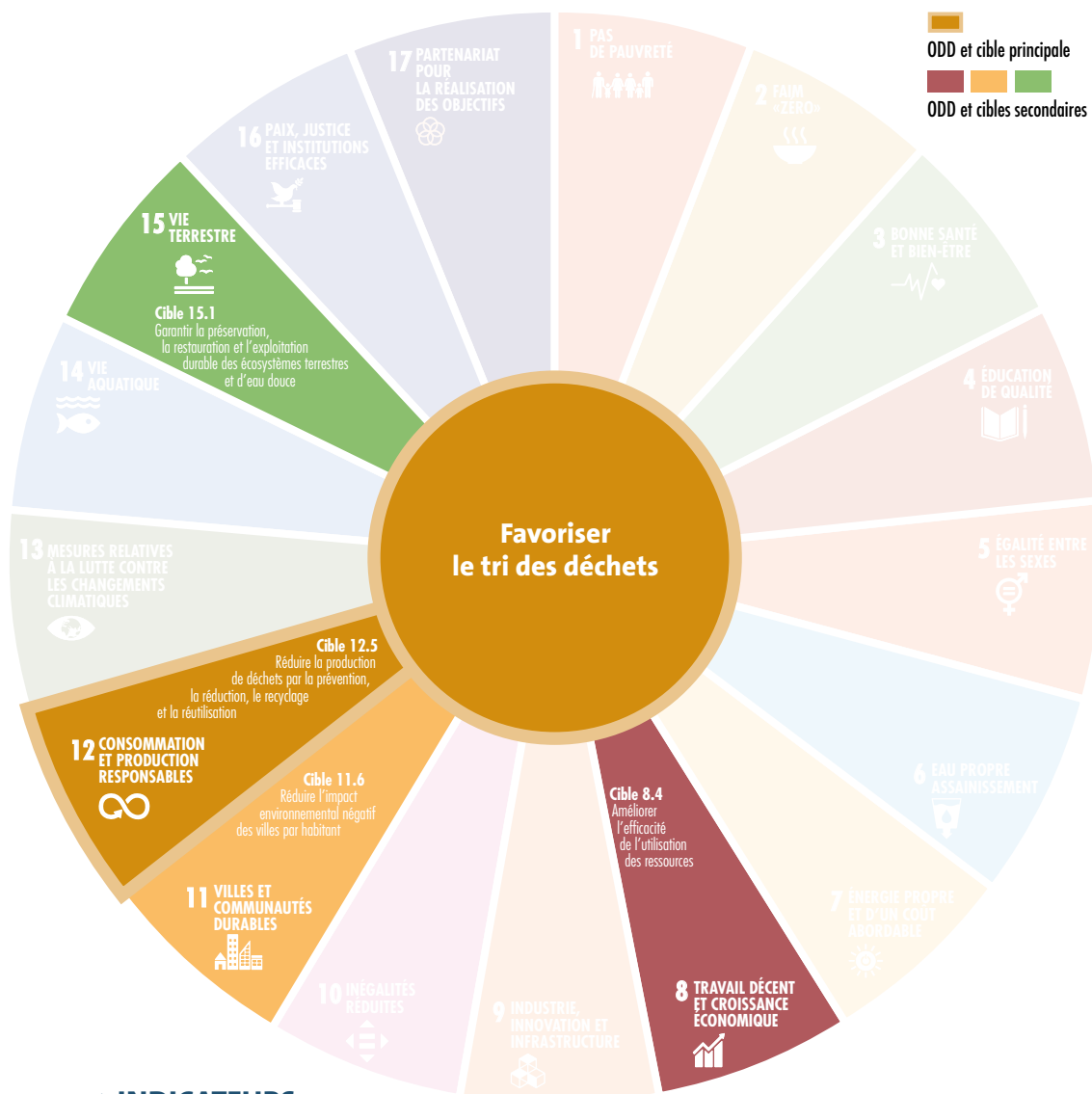
*Département Eau et Assainissement
Mission Développement durable*

► **PERSPECTIVES** En 2020, sont prévues la mise en route d'un nouveau composteur de quartier à Battant et la finalisation de l'étude biodéchets lancée en 2018, qui aboutira sur la fixation du plan d'action bénéfique à la résolution du problème du tri des déchets de cuisine.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.8 FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

Accompagner les habitants vers de meilleures pratiques en termes de tri est une des clés de la réussite de la politique de gestion des déchets sur lequel la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole s'impliquent chaque année. Cette volonté de responsabilisation passe par une sensibilisation et une facilitation de la pratique du tri et du recyclage, toutes deux ayant une influence bénéfique sur notre empreinte écologique.



► INDICATEURS

Part du volume des déchets sur le volume total de déchets :

33,5 % en 2017

33,7 % en 2018

33,3 % en 2019

Modernisation de la collecte sélective dans le centre-ville de Besançon

Le centre-ville historique de Besançon compte 15 000 habitants et figure parmi les sites Patrimoine remarquable. C'est pourquoi, la collecte des déchets de ce secteur fait l'objet d'une organisation particulière. Les déchets ménagers recyclables (DMR) ainsi que le verre sont collectés en points d'apport volontaire (PAV) aériens et enterrés.

Ces PAV datant de 2000 étaient devenus obsolètes : nombre insuffisant, capacité faible, manque de maillage, faible accessibilité aux personnes à mobilité réduite, orifice d'introduction non adapté aux cartons favorisant les dépôts au sol.

Pour ces raisons, un plan de modernisation com-



plet de ce dispositif au centre-ville a été engagé en 2019 pour remédier à l'ensemble de ces lacunes. À la suite de quoi, vingt-quatre conteneurs aériens de nouvelle génération (DMR et verre) ont été testés sur huit stations et quatre stations enterrées ont été créées ou agrandies.

Direction Gestion des déchets

Tri des déchets et amélioration du cadre de vie en habitat social collectif



Depuis 2012, un accompagnement est proposé aux personnes en habitat collectif pour améliorer le tri et aider à l'appropriation des principes de la redevance incitative. Depuis la fin de l'année 2018, cet accompagnement vise à améliorer la gestion des déchets dans les sites suivis, diminuer la quantité de déchets résiduels et améliorer

86 sites suivis
6 453 habitants concernés

le tri. Tout cela permettra une meilleure maîtrise des charges locatives ainsi qu'une amélioration du cadre de vie de l'immeuble et du quartier.

Les sites sont suivis par trois conseillers de la direction Gestion des déchets, dont l'accompagnement comprend un diagnostic de fonctionnement, un plan d'amélioration des services et des actions de sensibilisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le quartier de Planoise est collecté après 8 h, avec un engagement des bailleurs sociaux à entrer et sortir les bacs le jour même de la collecte pour une réduction des apports extérieurs et une amélioration du cadre de vie.

Direction Gestion des déchets

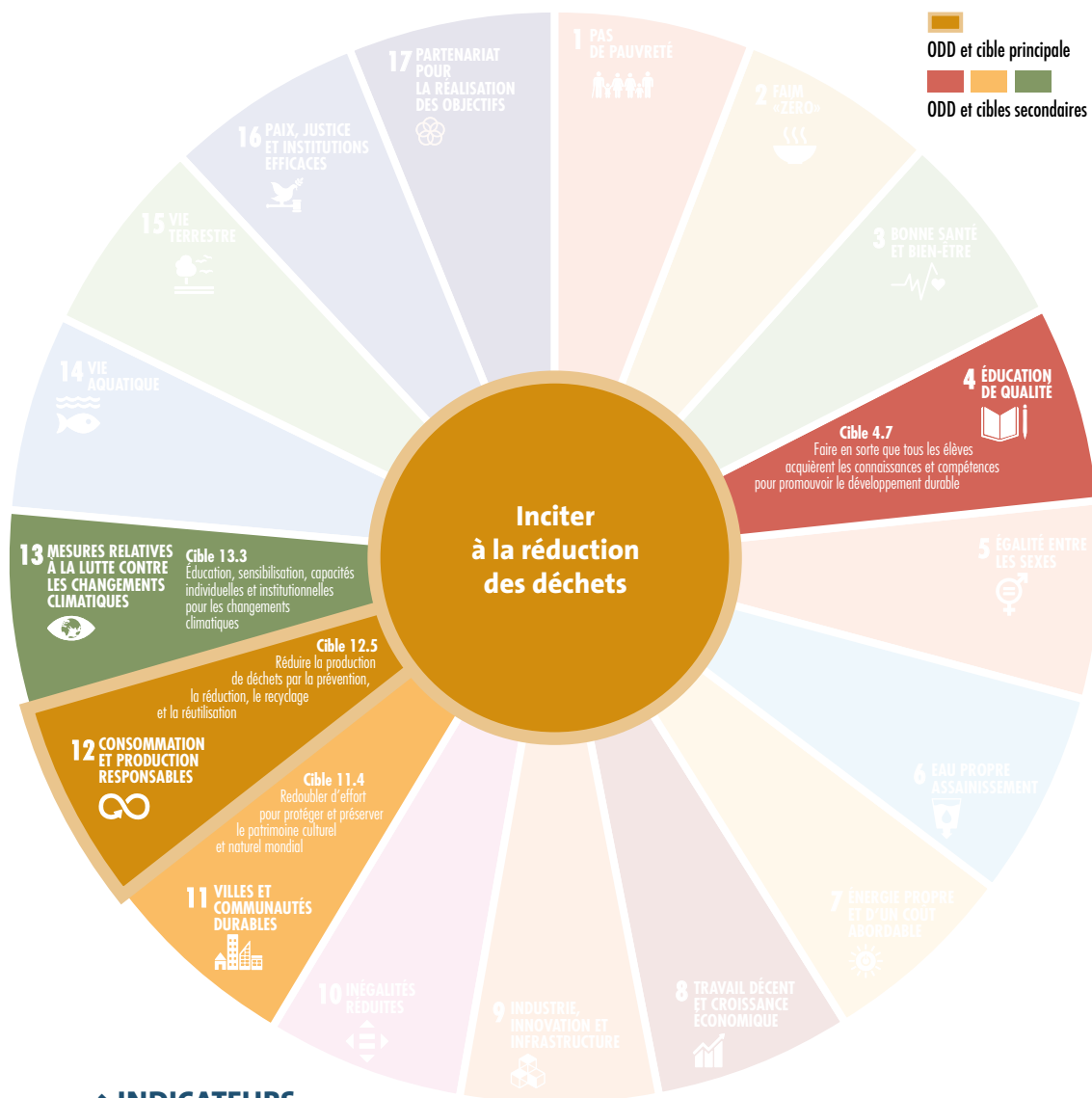
➤ **PERSPECTIVES** Suite à la période de test, les conteneurs aériens du centre-ville de Besançon seront remplacés par des conteneurs de nouvelle génération. Quatre nouveaux artistes locaux créeront un habillage spécialement pour ces conteneurs. Enfin, en 2020 et 2021 les travaux d'enfouissement des stations se poursuivront avec cinq stations enterrées qui seront créées ou agrandies.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



2.9 INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La réduction de la quantité de déchets produits est le deuxième levier fondamental conduisant à la diminution de notre impact écologique en matière de déchets. De nombreuses actions de sensibilisation sont menées chaque année pour inciter les Bisontins à faire plus attention à leurs achats et à leur volume de déchets ménagers. En parallèle, la Ville de Besançon agit au quotidien pour réduire la quantité de déchets provenant de son activité.



► INDICATEURS

Évolution de la production annuelle de déchets par habitant :

386 kg/an/hab en 2017

380 kg/an/hab en 2018

Valeur non disponible pour l'année 2019



300 personnes
accueillies

ploi. Des stands d'information et des animations ont été proposés au public tout au long des trois jours. Notamment la *Marelle des achats* expliquant les alternatives aux achats de

produits neufs, la proposition de fiches d'information portant sur l'allongement de la durée de vie de nos appareils électro-ménagers. De plus, un quiz sur l'obsolescence programmée a aussi été imaginé pour l'occasion et une exposition sur la réduction des déchets créée par *Zéro Waste France* a été présentée. L'autre moitié du stand était réservée aux couches lavables pour bébé.

SYBERT

Semaine européenne de réduction des déchets

Cette année, le SYBERT a organisé la 2^e édition du *Village de la réparation* avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à l'occasion du salon *Talents et Saveurs* à Micropolis. Le SYBERT a invité des partenaires associatifs qui ont pu faire connaître leurs activités liées à la réparation ou au réem-

Promotion des couches lavables auprès des familles

Le SYBERT poursuit son accompagnement à l'utilisation des couches lavables auprès des familles et dispose aujourd'hui de dix kits d'essai prêtés gratuitement pendant un mois. Les deux permanences mensuelles sont animées par l'association Coccinelle alternativement au Logis 13 Éco et à la maternité de la Polyclinique de Franche-Comté (nouveau partenariat depuis cette année). En parallèle, un service de location de changes lavables fabriqués par la Blanchisserie du Refuge a été mis en place depuis deux ans.

À ce jour, vingt-et-une familles ont sollicité ce service dont quatorze encore en cours et grâce aux interventions en stands événementiels, 500 per-



Photo : Jacques Varlet

sonnes ont pu découvrir l'offre du SYBERT et les modèles proposés à l'essai.

SYBERT

78 familles ont bénéficié du prêt d'un kit d'essai de couches lavables

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

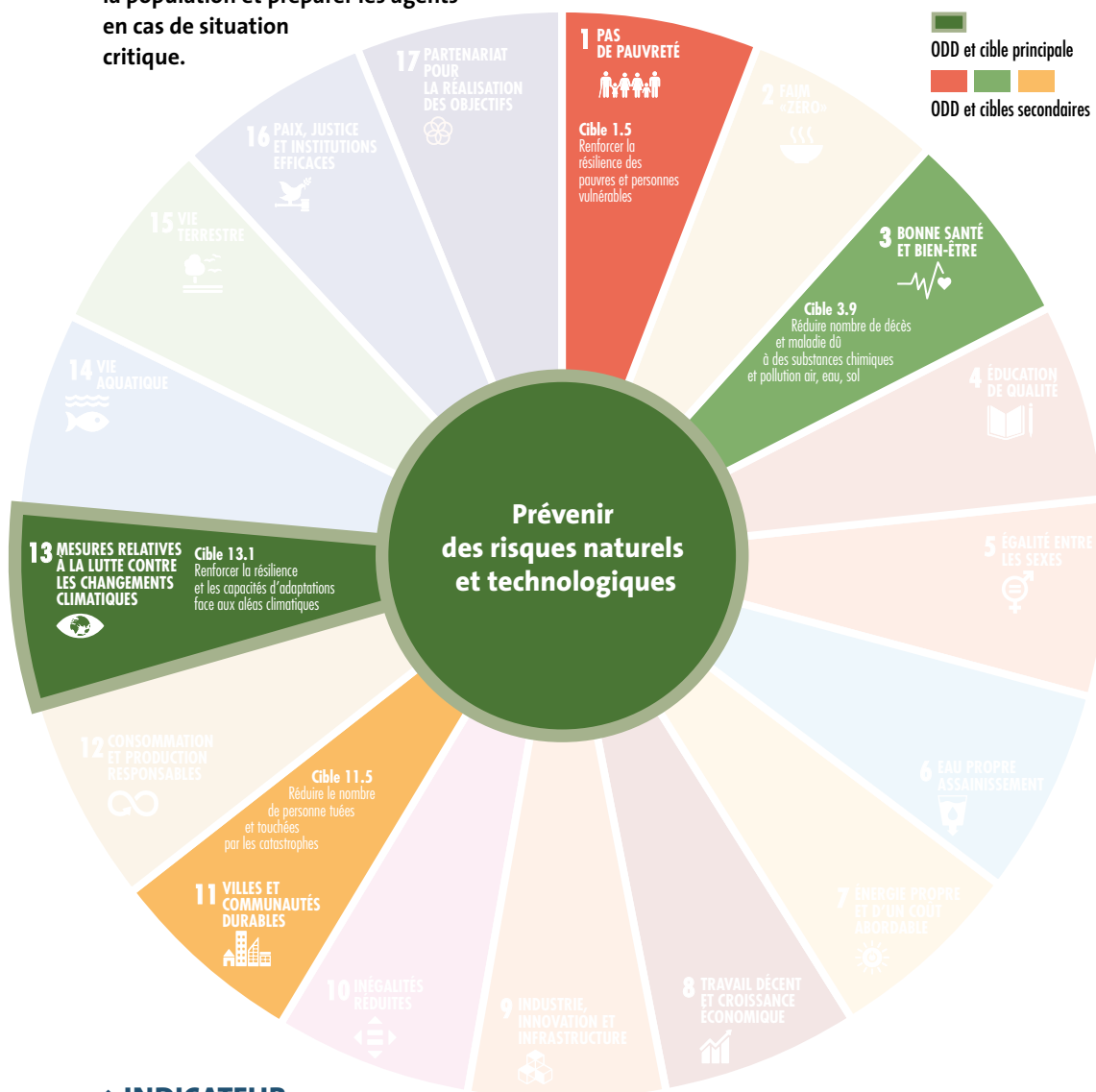


PRÉVENIR DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

L'accroissement de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques (canicule, pluie, orages...) n'échappe pas à la Ville de Besançon qui s'est engagée sur l'adaptabilité de ses propres mesures de protection des Bisontins.

Notre territoire pouvant être exposé à ces aléas climatiques intenses, à leurs conséquences (sécheresse, inondations...) et à d'autres risques majeurs, des actions ont été mises en œuvre pour sensibiliser la population et préparer les agents

en cas de situation critique.



► INDICATEUR

40 : nombre d'agents formés à la gestion de crise



Exercice d'entraînement à la gestion de crise

En janvier 2019, un exercice inopiné de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'entraînement à la gestion de crise a été réalisé. Cette simulation portait sur l'un des quatre risques majeurs identifiés sur le territoire bisontin : le transport de matières dangereuses. L'objectif visait l'entraînement à la mobilisation

et aux interactions du poste de commandement communal, composé de différents membres formés et réunis en salle de crise pour assurer des missions particulières dans la gestion de l'événement et les opérations de sauvegarde.

Ce type d'exercice qui mobilise temporairement différents services constitue un des outils permettant à la collectivité de se préparer face aux risques majeurs.

Direction Prévention des risques urbains

Remise en fonctionnement des sirènes d'alerte à la population

Dans le cadre du PCS, les sirènes d'alerte bisontines, à l'arrêt depuis plusieurs années, ont été remises en service en début d'année. Au nombre de six et couvrant la quasi-totalité du territoire communal, elles se font désormais entendre pour des essais chaque premier mercredi du mois à 12 h.

Ces équipements datent de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) qui avait été mis en place à partir de 1948 pour faire face à une attaque aérienne.

Le vieillissement du réseau et l'évolution des risques ont nécessité une évolution de l'alerte. Aujourd'hui, ces sirènes sont propriété de la commune. Leur déclenchement, dont le système a fait l'objet d'une modernisation, est de la com-



pétence du maire. Le signal d'alerte émis est inchangé et identique à celui du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) de l'État.

Direction Prévention des risques urbains

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.11 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS L'UTILISATION DE SES RESSOURCES

Afin d'ancrer pleinement le développement durable dans leur politique de gestion des ressources, les services de la Ville de Besançon s'engagent à éviter les exploitations de ressources excessives et susceptibles d'être restituées à la nature sous forme de déchets. C'est pourquoi, les efforts d'optimisation de l'usage des matériaux et la prise en charge de l'intégralité de leur cycle de vie sont les premiers leviers d'actions en faveur du respect de l'environnement.



► INDICATEUR

Nombre de pages imprimées
par les copieurs : **10 128 000 en 2019 (- 6,1 %/2018)**

Optimisation du réseau d'éclairage public

Les premiers emprunts de la Ville en 2009 à destination des programmes d'économie d'énergie de la collectivité ont permis d'allouer un million d'euros à la rénovation des installations d'éclairage public. Initialement vétuste, il était équipé d'ampoules trop énergivores et appelait à la transition progressive vers du matériel à la hauteur des attentes en termes de performances énergétiques. À l'issue de l'adoption de la technologie LED par Besançon en 2015, l'utilisation de diodes de plus en plus performantes a permis un éclairage identique de la voirie pour une consommation d'électricité toujours moindre. Il s'agit d'une économie de moyens considérable qui place la Ville de Besançon au rang de leader des villes françaises en termes d'efficacité énergétique de l'éclairage public.



Nos experts et techniciens éclairagistes ont décidé à la fin de l'année 2019 d'approfondir cette révision du réseau en se lançant dans un programme de « retrofit » destiné à non pas remplacer mais à conserver les lampadaires existants en y intégrant de l'équipement LED permettant ainsi de réutiliser l'ancienne structure.

Direction Voirie

11,3 GWh consommés en 2018
5,2 GWh en 2019
54 % d'économies d'électricité



Réduction des déchets de chantier

Les objectifs français et européens de valorisation des déchets du BTP réfléchis en 2019 et adoptés début 2020 incluent l'augmentation du recours aux matériaux de réemploi dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments.

Cette prise de conscience à propos de la nécessité de recycler les déchets de travaux réalisés sur les bâtiments oblige la collectivité à modifier

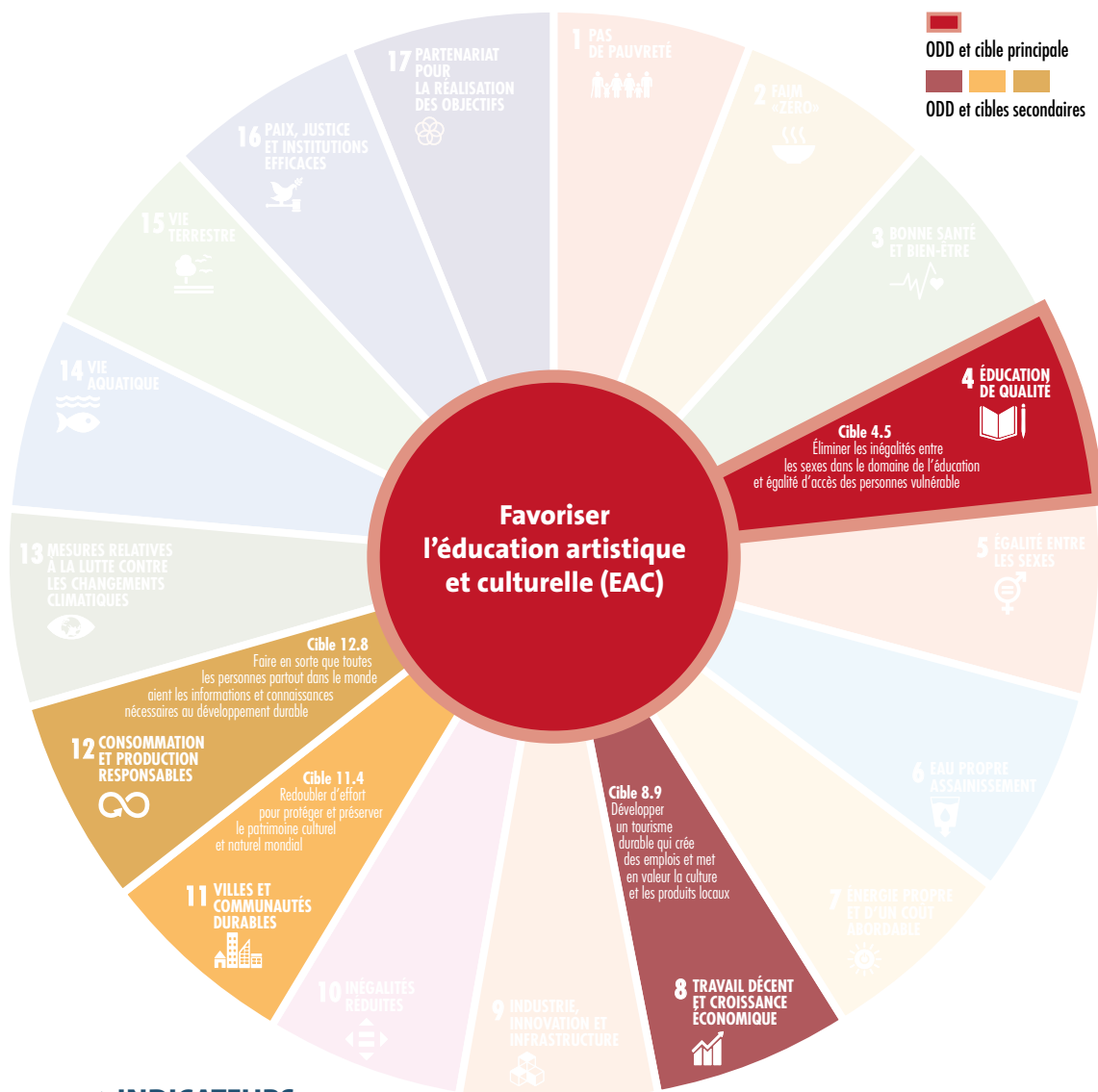
les cahiers des charges à destination des intervenants sur ses chantiers. Ainsi, la rédaction d'une clause spécifique relative à la démolition, la quantification et la gestion des déchets de chantier est en cours et une charte « chantier à faibles nuisances » sera mise en place et suivie d'ici fin 2020.

Département Architecture et Bâtiments

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

FAVORISER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

La Ville de Besançon a pour souhait de rendre l'art et la culture accessibles à tous. Elle finance pour cela le développement d'espaces d'expression artistique et de découverte sur son territoire. Grâce à ces actions de rapprochement du jeune public et des activités culturelles, la Ville contribue à cet objectif.



➤ INDICATEURS

24 455 jeunes de -18 ans bénéficiaires d'une action EAC
dont 4 520 enfants des écoles primaires concernés
par les parcours culturels

L'éducation artistique et culturelle à l'école



4 520 enfants
en 2019
198 classes
bisontines
ont suivi
les parcours
culturels

Dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Besançon et les principaux acteurs culturels du territoire bisontin ont élaboré, depuis la rentrée 2014, un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école, à l'attention des classes des écoles élémentaires publiques bisontines : les Parcours culturels.

Pour l'année scolaire 2019 - 2020, les organisateurs ont élaboré 40 parcours répartis en 7 grandes thématiques : spectacle vivant, musique, arts visuels, livre et littérature, patrimoine et histoire, sciences techniques et environnement, société et citoyenneté.

En classe ou à l'extérieur de l'école, les différentes étapes des parcours culturels permettent aux élèves d'appréhender une discipline autour de 3 axes : des ateliers de pratique artistique ou de découverte sensible ; des rencontres avec des œuvres,

des lieux et des professionnels ; l'acquisition de nouvelles compétences. Atelier théâtre, visite de l'Observatoire de Besançon ou encore fabrication d'un herbier, les écoliers bisontins ont l'opportunité d'explorer de nombreux champs artistiques et culturels durant leur scolarité.

Dans un souci de démocratisation culturelle, l'accès à ces parcours est entièrement gratuit pour les classes, transports compris.

Direction Action culturelle



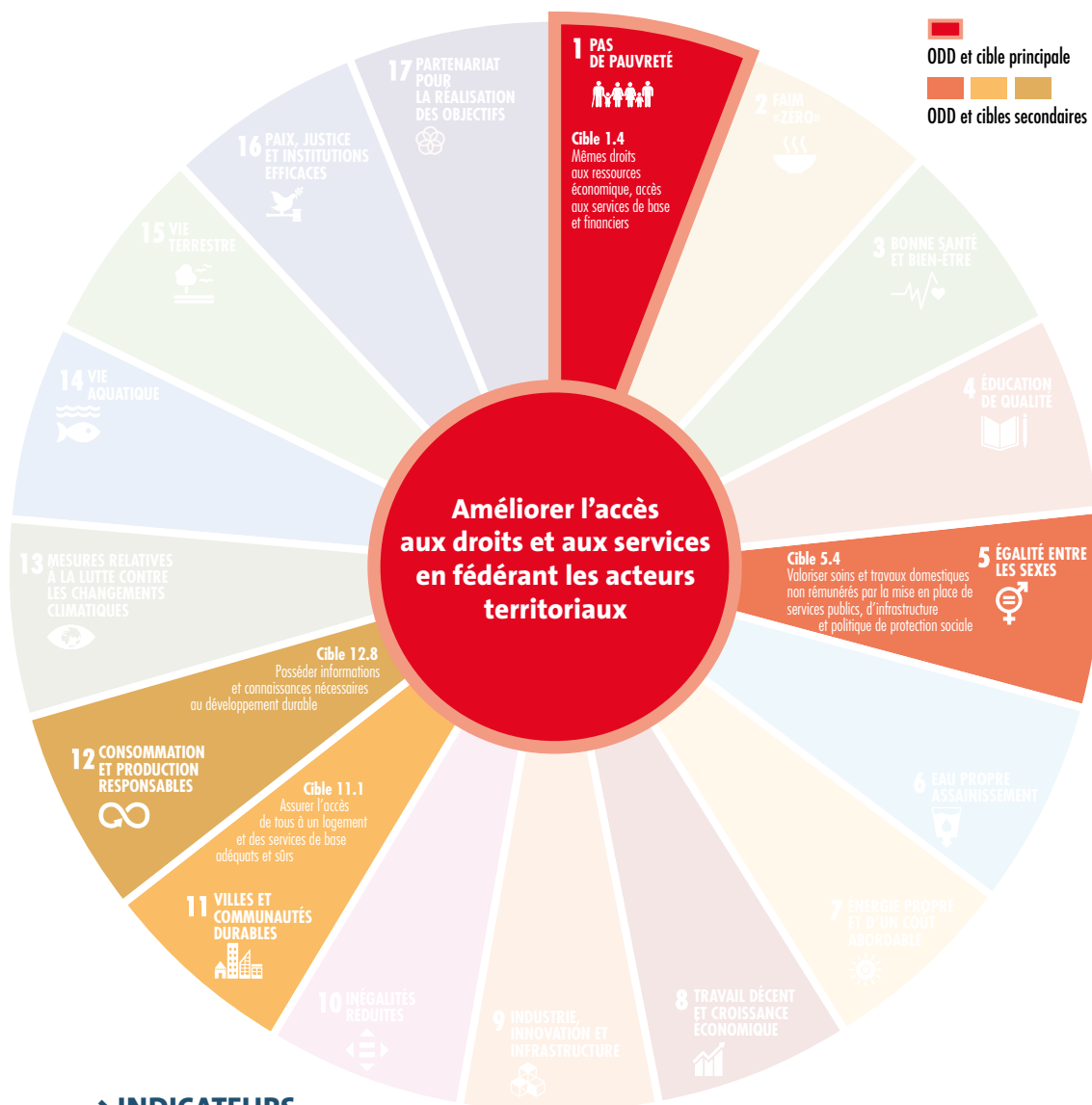
► **PERSPECTIVES** Pour l'année scolaire 2020 – 2021, l'offre s'étoffe avec 45 parcours culturels élémentaires proposés à plus de 200 classes. Dans le cadre de la labellisation du quartier de Planoise en cité éducative, la Ville de Besançon a inscrit l'expérimentation des parcours culturels à destination des écoles maternelles publiques de ce quartier.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES EN FÉDÉRANT LES ACTEURS TERRITORIAUX

Le CCAS de Besançon s'assure, via ses diverses interventions, que les Bisontins-es bénéficient d'un accès aux aides et prestations sociales auxquelles ils ont droit. Pour que ce projet social aboutisse, le CCAS effectue de nombreuses démarches à destination des individus en situation de précarité économique ou de manque d'autonomie en leur apportant une assistance adaptée.



► INDICATEURS

Nombre de contacts avec les services du CCAS permettant l'accès au droit :

100 850 en 2019

84 217 en 2018

Auto-réhabilitation du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale l'Agora (CHRS)

Ce projet de réhabilitation est né en s'appuyant sur les besoins et les souhaits de résidents du CHRS, de l'Hébergement d'urgence et des Logements temporaires Accompagnés, qui ont demandé à être accompagnés dans l'apprentissage des gestes de réhabilitation de leur lieu de vie. Grâce à l'intervention pédagogique de professionnels, il a été possible de rompre l'isolement des habitants en favorisant la création de lien entre les participants dans une dynamique collaborative et de permettre aux personnes hébergées d'être entendues dans leurs demandes d'appropriation de leur lieu de vie.

Ce projet a permis la réhabilitation de quatre studios du CHRS. Le chantier a duré deux semaines : sept habitants du CHRS y ont participé. Les retours ont été particulièrement positifs, avec



constat d'une vraie solidarité entre les habitants, d'une ambiance conviviale et d'un partage de savoir-faire et compétences de chacun.

CCAS



Soutien à domicile

Dans le cadre de son projet de service unique de soutien à domicile 2018-2022, qui rassemble les services d'aide et d'accompagnement à domicile, de soins infirmiers à domicile, de portage de repas à domicile et de téléalarme, le CCAS intervient pour venir en aide aux Bisontins-es fragilisés-es par l'avancée en âge ou le handicap en vue de favoriser leur autonomie et leur maintien à domicile. En 2019, l'expérimentation du Service polyvalent d'aide et de soins à domicile, a été

prolongée, permettant ainsi au CCAS de mieux coordonner les interventions des aides à domicile et des aides-soignants auprès d'un même bénéficiaire. Dans la perspective d'améliorer toujours plus la qualité de ses services, le CCAS a permis, en 2019, à 50 agents (personnels de terrain et d'encadrement) d'être formés au parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie, dispositif de formation national placé sous l'égide du Ministère de la Santé.

CCAS

888 bénéficiaires du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
588 bénéficiaires du service de portage de repas à domicile (RAD)
468 bénéficiaires de la téléalarme (TA)
71 bénéficiaires du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.3 DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENS

Il est important pour la collectivité de faire valoir la parole des Bisontins et Bisontines en leur donnant les moyens d'exprimer leurs préoccupations et d'être écoutés. À cette occasion, de nouvelles instances participatives voient le jour chaque année, elles participent au rapprochement des citoyens et de la politique, des élus, des institutions.



► INDICATEURS

- Projets financés, émanant des instances participatives : **20 en 2019, 30 en 2018**
- Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de concertation, hors instances participatives : **866**

Rencontres associatives : un temps d'échanges entre les associations et la Ville



La première édition des Rencontres associatives s'est déroulée au Kursaal samedi 19 janvier 2019. Toute la journée, deux cents personnes issues de cent associations bisontines culturelles, sportives, solidaires, environnementales..., ainsi que des agents municipaux représentant 17 services étaient réunis pour dialoguer.

Cet événement, composé d'ateliers participatifs, de retours d'expériences et de moments conviviaux, avait comme objectif de valoriser l'engagement associatif et de co-construire la politique associative de Besançon avec les associations.

Plusieurs idées et propositions discutées ont donné lieu à des chantiers engagés par la Ville comme la refonte de la fête des associations ou de la plateforme de réservation de salle en ligne. À l'issue de la journée, les associations ont unanimement demandé de renouveler l'expérience. Elles ont apprécié de se rencontrer et échanger sur leurs projets, leurs réalités, leurs difficultés et leurs modalités d'organisation.

Direction Vie des quartiers

Le Groupe d'experts d'usage

Composé de personnes représentant les cinq familles du handicap (handicap, visuel, auditif, moteur, mental, psychique), le Groupe d'experts d'usage (GEU) a pour mission d'évaluer l'accessibilité réglementaire et d'usage d'un lieu.



Le savoir et l'expérience de ses membres lui donnent la capacité de proposer de multiples solutions pour surmonter les situations de handicap, améliorer l'ergonomie et l'accessibilité d'un lieu, d'identifier et de proposer les solutions les plus adaptées. Les techniciens, en contact régulier aujourd'hui avec les membres de ce groupe, intègrent leurs préconisations les plus habituelles, de façon de plus en plus systématiquement en amont des travaux.

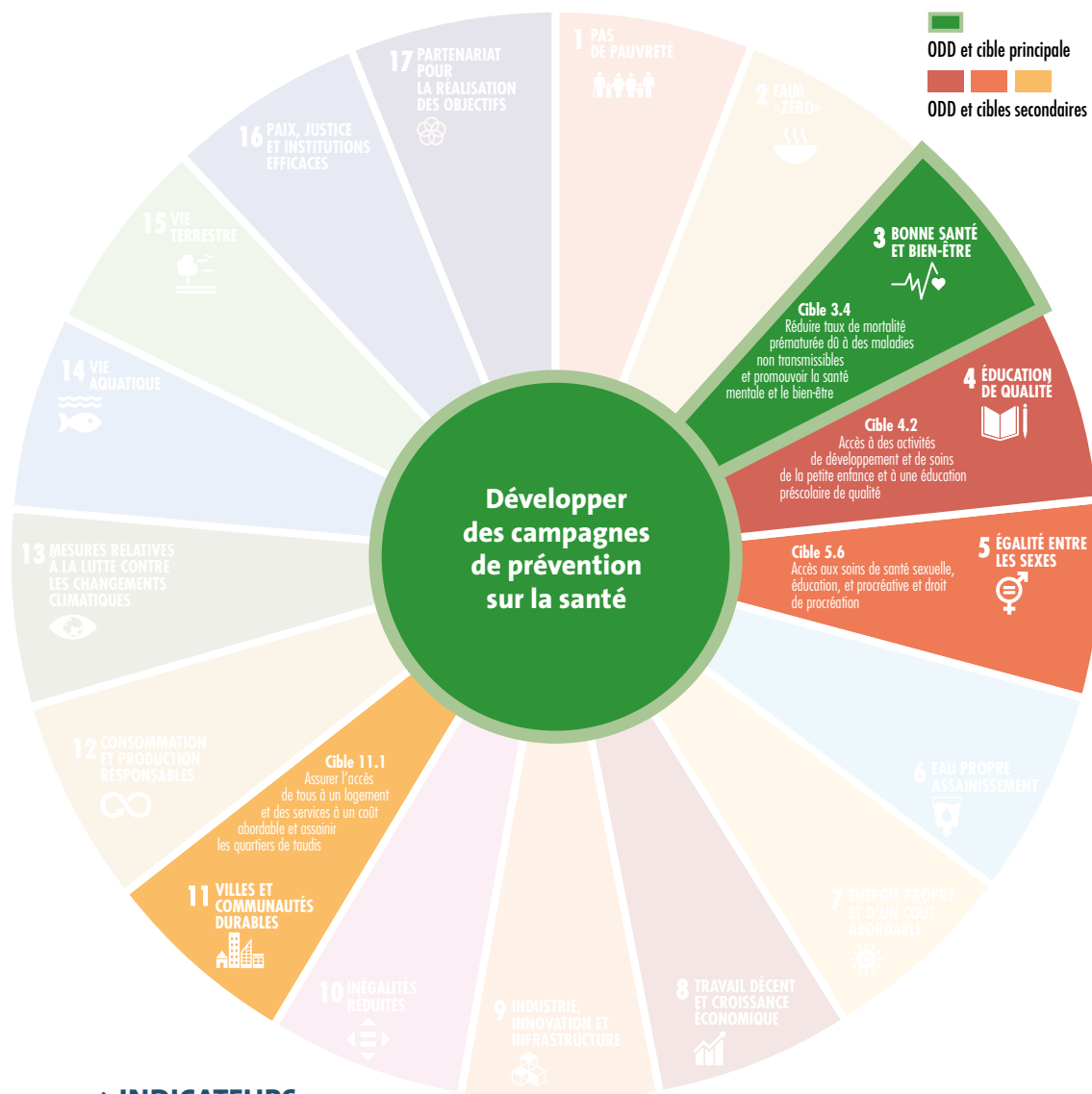
CCAS

89 préconisations émises
57 prises en compte

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

DÉVELOPPER DES CAMPAGNES DE PRÉVENTION SUR LA SANTÉ

La santé recouvre un certain nombre d'inégalités sociales, par conséquent les personnes les plus pauvres sont aussi celles qui se soignent le moins bien ou qui sont les plus exposées à certaines pathologies. Par ses actions de prévention à destinations des quartiers prioritaires de la collectivité, Besançon participe à l'amélioration de la santé de ses habitants les moins couverts.



► INDICATEURS

Nombre de personnes touchées
par les différentes actions de santé
du service promotion
et prévention de la santé :
9 337 en 2019, 6 500 en 2018

Campagne de prévention et de vaccination



Le centre de vaccination municipal intervient dans la prévention des maladies transmissibles et relaie la politique vaccinale élaborée par le Ministère de la Santé. Par ses actions, le centre contribue à améliorer et maintenir un taux de couverture vaccinale satisfaisante de la population bisontine. Avec ses partenaires institutionnels, il participe à la prévention des inégalités sociales de santé en prenant en charge les populations précaires.

En 2019, le centre de vaccination a installé au quartier prioritaire de Palente un stand informatif sur une distribution alimentaire en partenariat avec l'association « Potage et Papotage ». Ce moment de rencontre et d'échange bienveillant a contribué à diffuser un message de prévention et de sensibilisation à la vaccination à 45 personnes.

Direction Hygiène et Santé

2 184 vaccins pratiqués

**3 500 adultes
et enfants touchés**
par ces actions

Atelier Santé Ville (ASV)

Cet atelier s'inscrit dans le Contrat local de santé et le Contrat de Ville. Sa finalité est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en mettant pour cela en œuvre des programmes de santé adaptés à chaque quartier prioritaire (Planoise, la Grette, Montrapon, Clairs Soleil et Palente), avec notamment la participation des habitants, en s'appuyant sur une dynamique partenariale (acteurs locaux, habitants, associations...). Ainsi, des campagnes de sensibilisation au dépistage du cancer,



des approches pour développer le comportement positif des habitants en vue d'améliorer leur santé ainsi que des interventions sur l'hygiène bucco-dentaire et l'équilibre alimentaire à destination des enfants, à l'école ou en périscolaire.

Direction Hygiène et Santé

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

La Ville de Besançon et le CCAS se mobilisent pour offrir aux Bisontins-es un accompagnement professionnel et social à la hauteur de leurs besoins. La qualité et la disponibilité des services de soutien à disposition des personnes dans le besoin sont essentielles pour que Besançon relève le défi des inégalités.



➤ INDICATEUR

Nombre d'apprentis ayant trouvé un emploi dans l'année suivante :
11 des 17 apprentis de la Ville
 (dont 2 de nouveau en formation)

Suivi des jeunes en apprentissage et en contrats aidés

Plusieurs dispositifs sont assurés par la Ville de Besançon pour sa mission d'accompagnement des jeunes dans leurs parcours professionnels. Il s'agit de contrats d'apprentissage, de stages et de contrats aidés. Le service Accompagnement des parcours professionnels a suivi 41 jeunes en apprentissage, dont 17 l'année de leur diplôme, pour des diplômes allant du CAP au Master et ce dans des domaines comme ceux de la Petite Enfance ou bien de l'aménagement paysager. Parmi les apprentis ayant trouvé un emploi à la suite de ce programme, quatre ont obtenu un poste dans la fonction publique. Enfin, pour ce qui est des contrats aidés, le financement par l'État aura permis l'accueil de deux personnes pour un contrat bénéficiant d'un accompagnement dans leur parcours professionnel.

Direction Emploi et Compétences



2 personnes accompagnées dans le cadre des emplois aidés

17 apprentis diplômés

717 stagiaires, de tout diplôme, accueillis dans les services



Évolution de la Maison de Service Au Public

La nouvelle labellisation France Service appliquée à la Maison de Service Au Public (MSAP) marque la volonté présidentielle de faire progresser la

qualité de ses services d'État. Dès son lancement, l'équipe de la MSAP s'est approprié les objectifs du label :

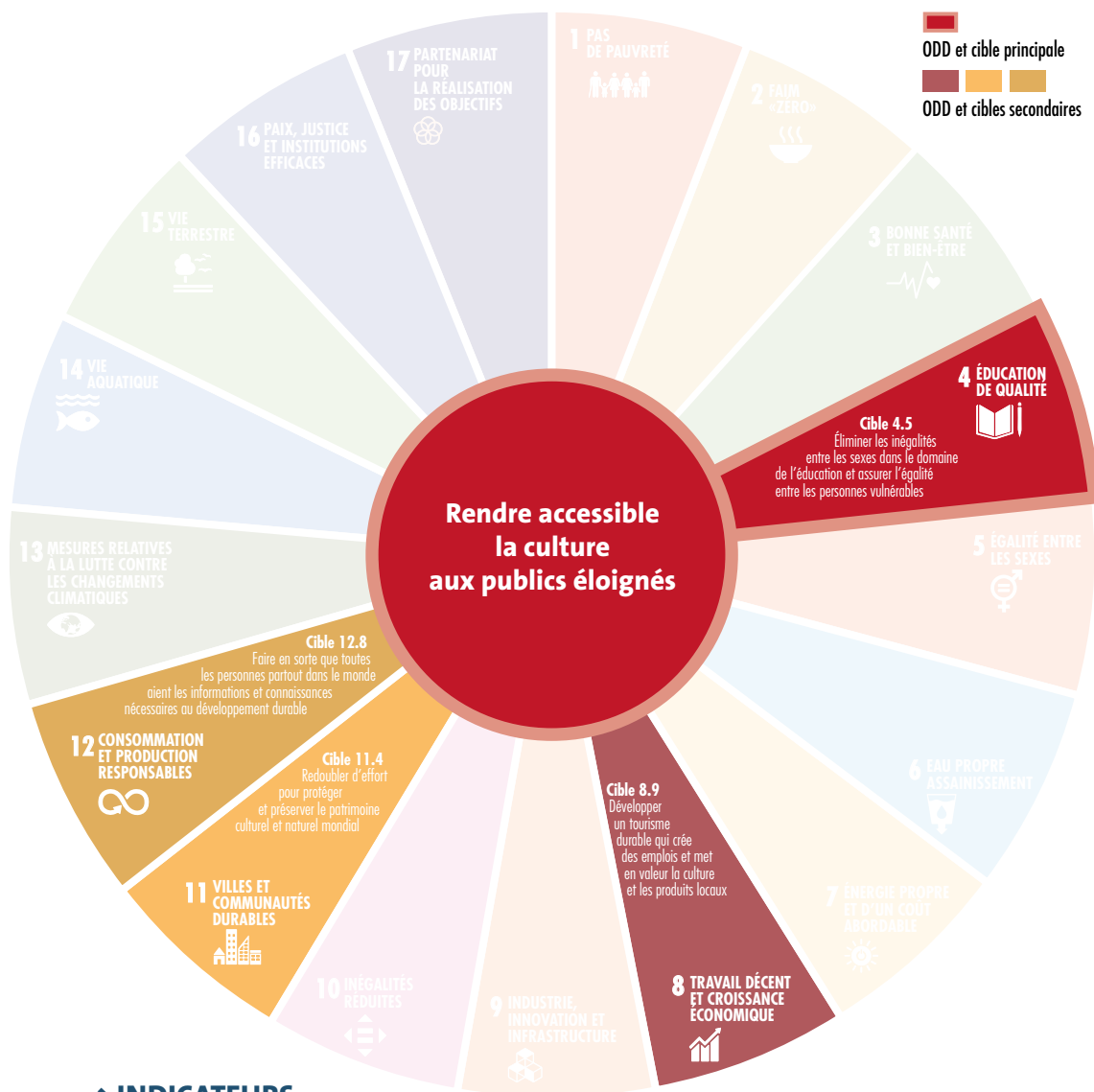
- garantir une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents,
 - simplifier les démarches administratives avec le regroupement en un même lieu des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales,
 - fournir une qualité de service renforcée accompagnée d'un plan de formation pour les agents.
- Le CCAS et ses partenaires nationaux se félicitent de l'accomplissement de ces objectifs et des implications pour l'expérience des usagers.

CCAS

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.1 RENDRE ACCESSIBLE LA CULTURE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS

Malgré une offre culturelle riche et dense, une forte inégalité persiste dans l'accès aux activités culturelles. C'est pourquoi, en plus d'en accroître le nombre, la Ville de Besançon œuvre pour rapprocher ces animations des habitants des quartiers les moins favorisés et pour permettre leur accessibilité aux personnes les plus vulnérables.



► INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et aux événements :
355 275 en 2019, 224 189 en 2018

Accessibilité Handicap au Théâtre Ledoux

Achevé en 1784 et localisé à l'intérieur de la Boucle, le Théâtre Ledoux fait partie intégrante du patrimoine de la Ville de Besançon grâce à sa façade classée au titre des monuments historiques. Ce théâtre a fait l'objet à plusieurs reprises de réhabilitations, dont celle de 2019 qui l'a rendu accessible à tout public. Ce fut l'occasion de remettre ce bâtiment aux goûts du jour tout en respectant son histoire.

Des travaux allant au-delà des exigences réglementaires en matière d'accessibilité ont alors été réalisés. Dix panneaux acoustiques d'une surface totale de 36 m² ont été installés dans le



hall d'accueil à l'intention des personnes malentendantes. De plus, la nouvelle banque d'accueil installée a été rendue conforme à l'accessibilité du public, si toutefois une personne à mobilité réduite venait à y travailler.

Département Architecture et Bâtiments



Photo : CAEM Besançon

Culture et Territoire

En 2015, l'État, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont signé une convention « Culture et Territoire », visant à favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité, à développer l'apprentissage artistique et culturel des publics à travers des ateliers de pratique artistique et/ou des expérimentations, à accompagner des projets culturels de territoire en lien

avec les structures et les habitants du quartier et contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain.

Les projets culturels soutenus s'adressent aux habitants d'un ou de plusieurs quartiers *Politique de la ville* (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps), tout en s'ouvrant aux habitants des autres quartiers de Besançon. L'objectif est de favoriser la

mixité sociale et la rencontre des publics en donnant une place particulière à l'expérimentation artistique.

En 2019, les projets *Idencité* portés par le CAEM en inter-quartiers, les ateliers *Juste Ici* par l'association *Juste Ici* à Planoise et *En cirque* sur Palente-Orchamps par Passe-Muraille constituent les trois projets structurants.

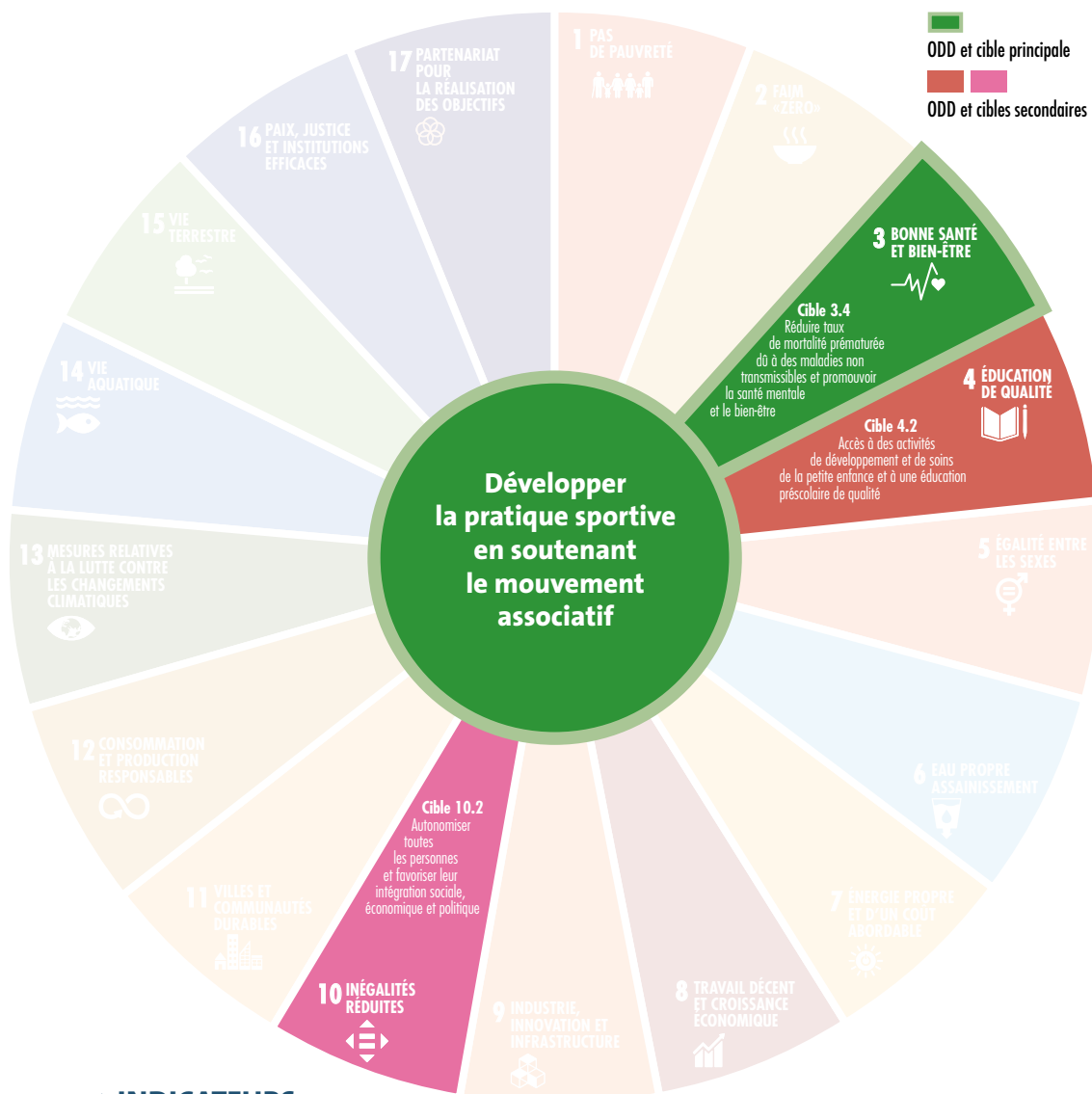
Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE EN SOUTENANT LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Dans sa volonté de développement du sport et de la santé de ses habitants, la Ville de Besançon poursuit son engagement et son soutien aux associations sportives. Il s'agit de maillons essentiels à l'émergence de nouvelles pratiques et à l'organisation de nouveaux événements. Il est donc primordial pour la collectivité d'en permettre l'épanouissement, alors que le mouvement associatif souffre d'une désaffection.



➤ INDICATEURS

- Nombre de licenciés sportifs : **23 600** dont **3 500** du milieu scolaire et universitaire soit 600 de plus qu'en 2018
- Nombre d'associations sportives : **150**

Création du Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB)

La volonté de la Ville de Besançon était de proposer des locaux sportifs couverts aux pratiquants sur plus de 2 000 m² et leur permettant de s'exprimer tout au long de l'année. L'espace créé est à la fois adapté aux disciplines de glisse (roller, BMX, skate, trottinettes), aux activités d'expression (type hip-hop, graff, arts visuels) ou encore aux pratiques d'équilibre (parkour, slackline...). La réalisation du Centre a été rendue possible en rationalisant les coûts de création de ce nouvel équipement et en évaluant les besoins le plus justement possible.



Le CCUB a également été possible grâce à la mobilisation très forte des acteurs associatifs dans l'aménagement de leur nouvel espace. De nombreuses phases de travaux comme le montage, le démontage ou la finition des locaux ont été réalisées par les pratiquants des disciplines accueillies, sous la coordination de l'ASEP.

Direction Sports



Culture physique et sportive des enfants

Il y a de la part des enseignants et éducateurs sportifs une volonté de réaliser de nouvelles propositions en lien avec l'ambition bisontine favorisant l'accès aux pratiques d'extérieur. Le parcours sportif suivi dans nos écoles maternelles

16 activités
sportives différentes
4 254 créneaux
d'enseignement

et primaires permet aux élèves de développer leur motricité, de l'adapter, de s'engager et de s'exprimer dans des tâches motrices variées.

Afin de développer une culture sportive globale et locale en accédant le plus souvent possible à des installations de référence et en identifiant les structures de pratique, Besançon s'efforce de développer le partenariat avec de nouvelles associations, afin d'augmenter les capacités d'accueil du nombre d'élèves.

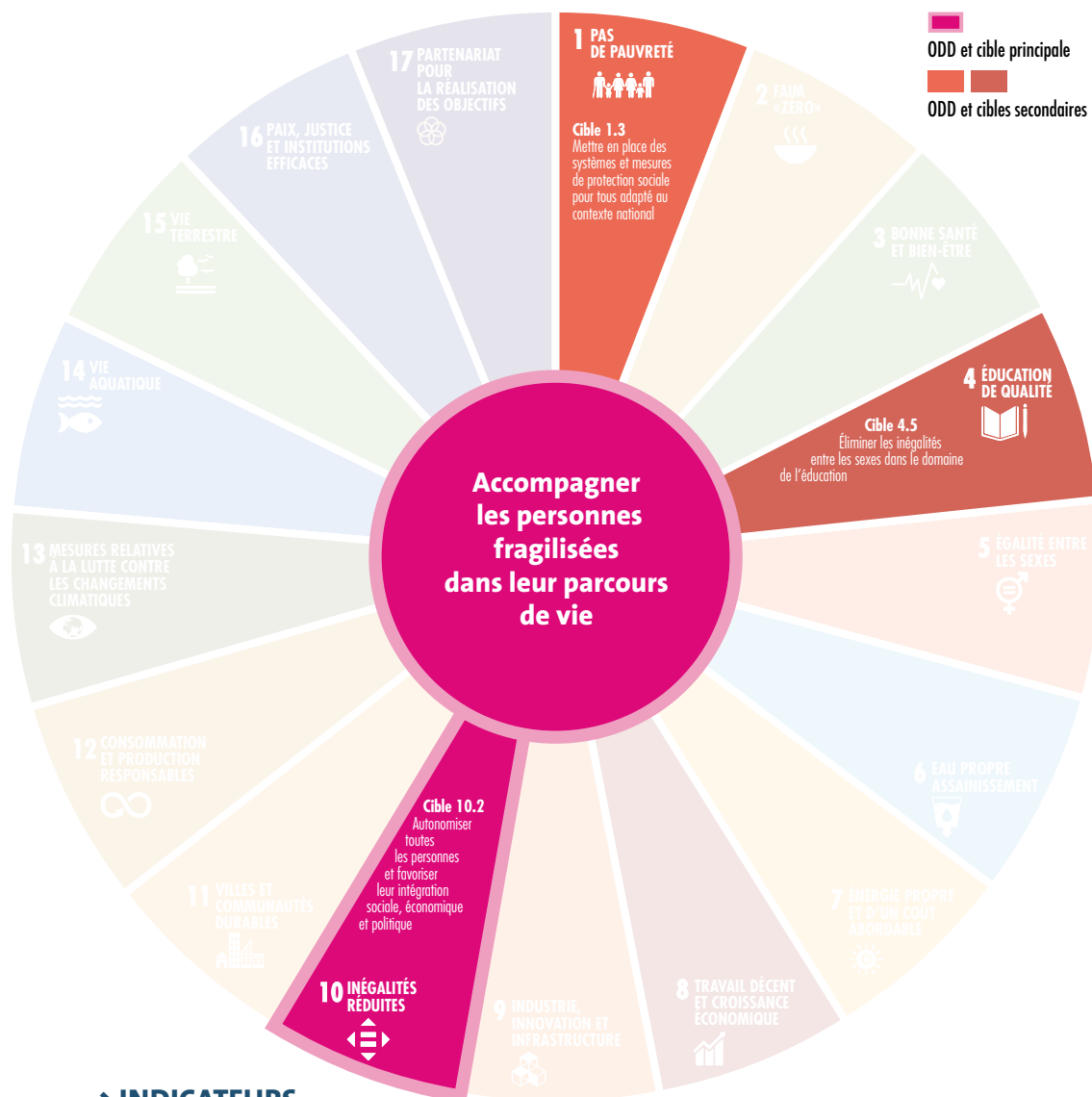
Direction Sports

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISÉES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

La Ville de Besançon et le CCAS œuvrent à l'autonomisation et à l'appui de l'intégration sociale des personnes les plus fragilisées sur notre territoire. La mise en place de services d'accompagnement et d'hébergement a permis une réelle évolution des personnes prises en charge dans ces structures.



► INDICATEURS

Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS : **2 015**



400 entretiens auprès des 26 habitants

Tous ses résidents présentent les mêmes symptômes : un manque de repères et de ressources, l'absence de lien social et familial, une fragilité psychique et la peur de l'isolement. A l'issue de sa première année d'activité, tous ont apprécié l'organisation de la vie sociale qu'ils ont co-construite

La Maison Relais Agora

Ouverte en décembre 2018, la Maison Relais, créée dans la résidence Agora, s'est inscrite dans le cadre du plan national « Logement d'abord ». Cette structure accueille principalement des personnes isolées en grande précarité et éloignées des solutions de logement classiques.

en s'investissant dans le comité des résidents de la Maison Relais.

Enfin, au cœur de ce dispositif, les agents sont les hôtes. Ces maîtres de maison conjuguent talent et bienveillance pour faciliter l'épanouissement et l'intégration de chacun à l'habitat collectif.

CCAS

Rencontres inter-Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)



245 participants aux ateliers, en moyenne par mois

Les GEM ont pour mission de sortir de l'isolement les personnes en souffrance psychique et de favoriser leur inclusion sociale, en créant les conditions adéquates à la participation de tous et au développement de l'autonomie.

Notoires en 2019, ce sont les temps de rencontres inter-GEM, groupes bisontins et de la grande région, et les temps de partage avec le grand public. Festifs d'abord, avec l'organisation de Festi'GEM au Scénacle à Besançon, mêlant comédie musicale, expo et vidéo. Parti-

cipatifs ensuite, avec leurs interventions lors de la Semaine d'information de la santé mentale ou lors du montage de projet du BUS en concertation avec le Conseil Local de Santé Mentale.

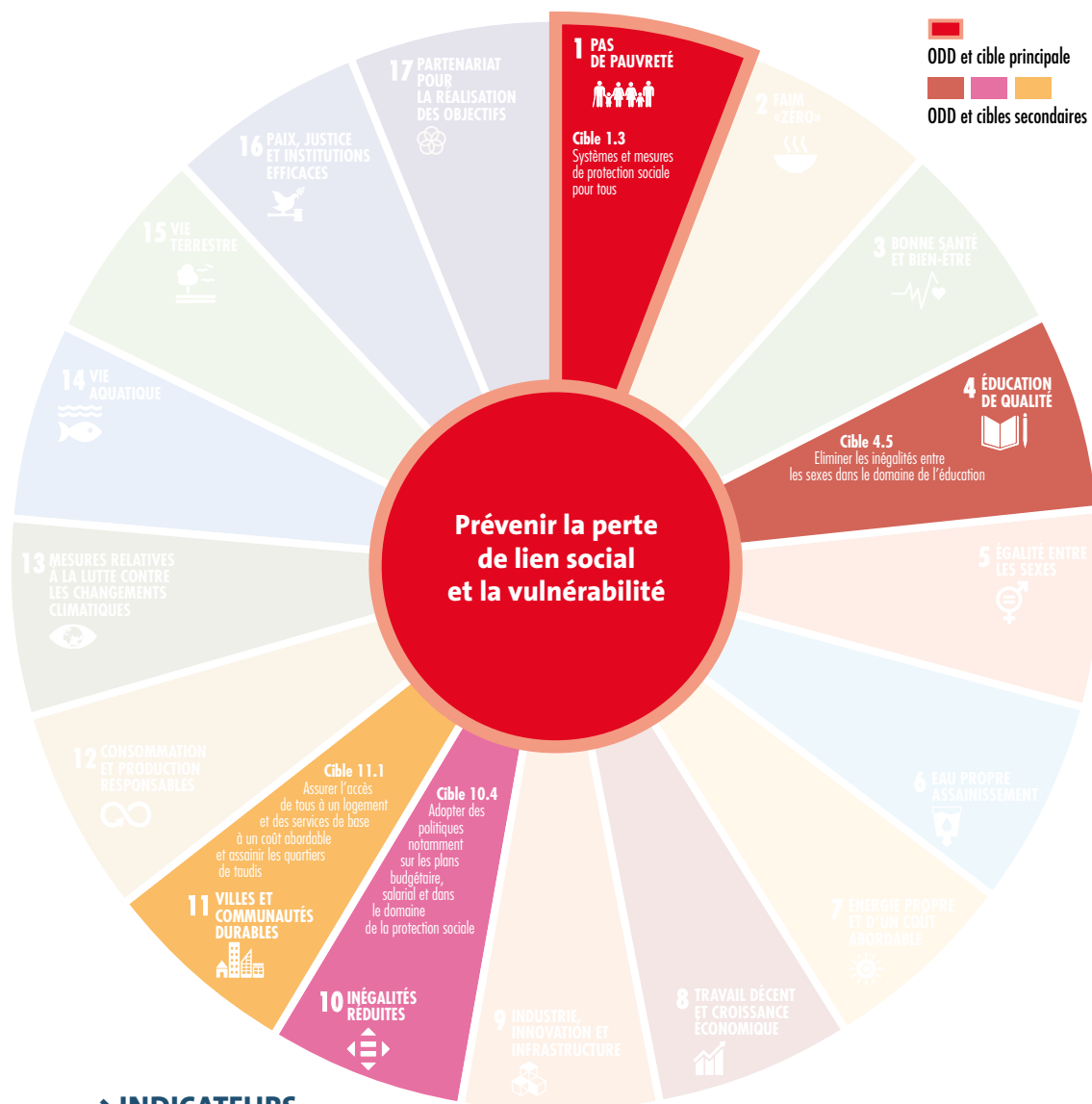
CCAS

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



PRÉVENIR LA PERTE DE LIEN SOCIAL ET LA VULNÉRABILITÉ

L'exclusion sociale figure parmi les cibles prioritaires du CCAS dans sa lutte contre la marginalisation des habitants isolés et en manque de ressources. Afin de parvenir progressivement à une ouverture complète de l'activité culturelle aux personnes les moins autonomes, le CCAS met en place des rencontres spécialement dédiées à différentes formes d'expression.



➤ INDICATEURS

Nombre d'actions collectives organisées par le CCAS :
Valeur non disponible en 2019

Renc'arts à l'honneur de Gustave Courbet



Sujet rêvé des Ateliers créatifs : la vie et l'œuvre de Gustave Courbet dont le Bicentenaire de la naissance fut célébré en 2019. Nombreux ont été les participants à cet évènement. Parmi les



personnes à l'honneur lors de ces ateliers créatifs figurent des Bisontins en situation d'isolement. Grâce à l'initiative du CCAS, ces artistes amateurs ont eu la possibilité d'être encadrés par un travailleur social et un artiste professionnel autour de la réinterprétation des œuvres de Courbet. Fière du succès de l'atelier dans son ensemble, la direction du Musée Gustave Courbet d'Ornans a sollicité ces nouveaux artistes pour une exposition de leurs œuvres en son sein tout janvier 2020.

CCAS

Organisation du Raid Handi'Forts

Le Raid Handi'Forts est une manifestation sportive qui favorise, à chaque édition, l'intégration de toutes les personnes dans le mouvement sportif local et participe à la sensibilisation du grand public aux problématiques liées aux handicaps. Elle réunit personnes en situation de handicap et personnes

valides pour leur faire vivre une aventure commune, mettant en avant les valeurs d'entraide, de coopération et de solidarité. Ces valeurs étant communes à celles qui régissent les relations de la Ville avec ses partenaires internationaux, il était naturel d'inviter Neuchâtel, une de nos villes



jumelées, à constituer une équipe et à participer à ce Raid. Cette expérience a permis d'essaimer au-delà des frontières cette notion d'intégration sociale par le sport et de respect de la personne.

Service Relations internationales/ Direction Sports

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



ASSURER UN BON CADRE DE VIE ET UNE BONNE SANTÉ AU SEIN DES HABITATIONS

Le vieillissement du bâti, les incivilités ou bien l'exclusion sont des facteurs déterminants de la qualité de vie des Bisontins et Bisontines. La collectivité s'assure donc par le biais d'actions sanitaires et sociales que le bien-être de ses habitants soit préservé et qu'un environnement sain leur soit garanti.



► INDICATEUR

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement : **318 plaintes traitées**

97 plaintes traitées

Traitement des bruits de voisinage

La Ville de Besançon poursuit sa lutte contre les bruits de voisinage. Sous ce terme se trouvent les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par leur durée, leur répétition ou leur intensité. Il s'agit des bruits de comportements, les bruits liés aux activités et les bruits de chantiers de travaux publics ou privés. Les constats sont établis par des inspecteurs de salubrité assermentés de la direction Hygiène-Santé équipés d'appareils de mesures sonométriques et aboutissent à des recomman-



dations auprès de l'émetteur de la nuisance. Cette action est en constante augmentation du fait notamment de l'augmentation des plaintes relatives aux établissements diffusant de la musique amplifiée et ce malgré l'existence de la Charte de la Vie Nocturne sur le territoire bisontin.

Direction Hygiène-Santé



211 plaintes traitées

Lutte contre l'habitat indigne

Un logement insalubre présente des désordres qui peuvent affecter la santé des occupants ou du voisinage. Le niveau d'insalubrité d'un logement passe aussi par les comportements des personnes qui peuvent entraîner des conditions de vie insalubres dans leur logement tel que l'entassement excessif d'objets et/ou de déchets (syndrome de Diogène). Après avoir reçu un si-

gnalement, les inspecteurs de salubrité de la direction Hygiène-Santé procèdent à un diagnostic. Puis, ils font des propositions d'actions basées sur un travail multi partenarial avec les services de l'État, et autres services de la collectivité. La poursuite de cette action est essentielle : le temps de traitement des situations est complexe et la direction note une augmentation du nombre de signalements de cas d'incurie dont le syndrome de Diogène (encombrement de logement) qui sont passés de 24 en 2018 à 28 en 2019.

Direction Hygiène-Santé

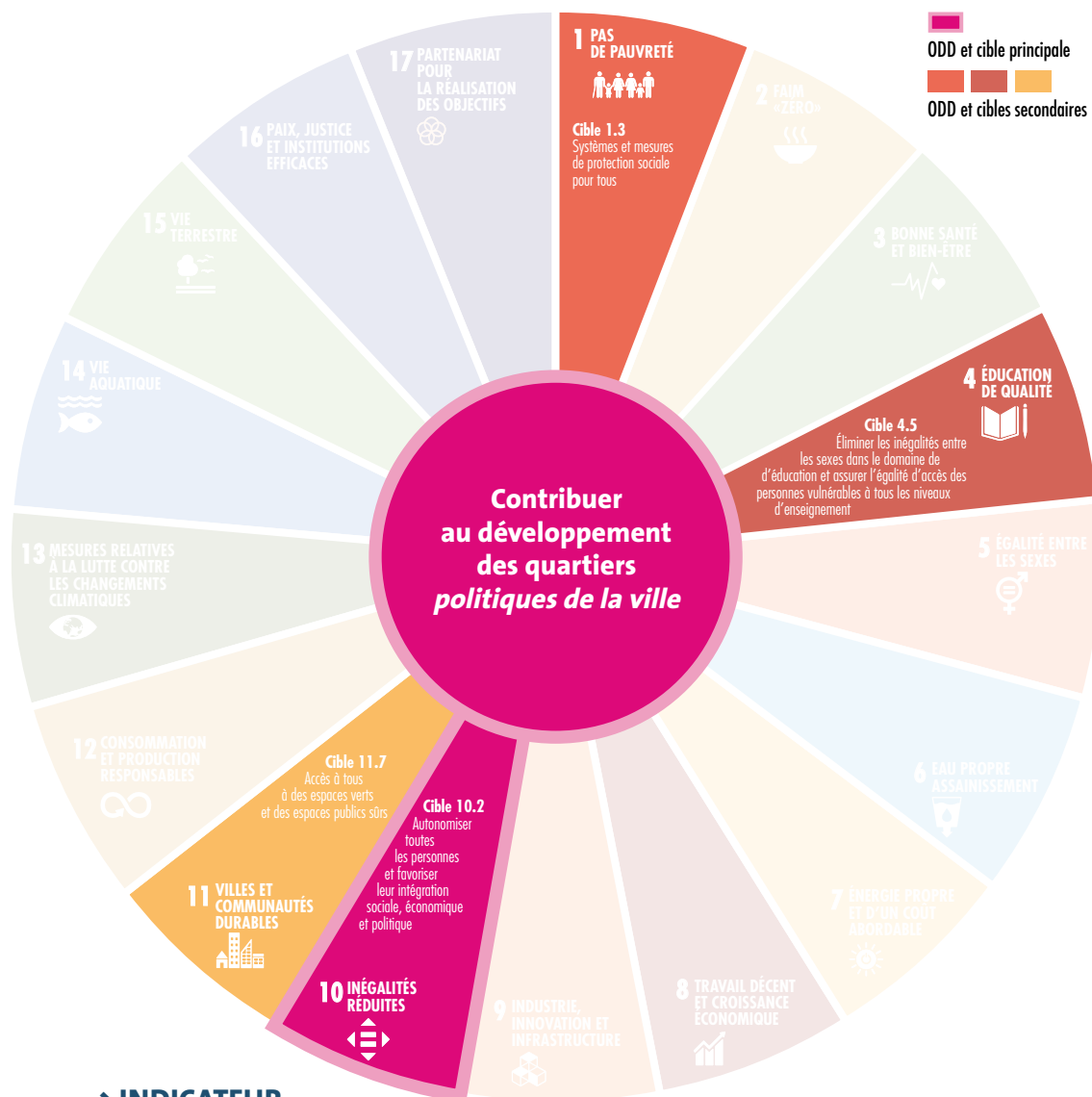
► **PERSPECTIVES** Un programme ambitieux de modernisation de plus de 500 logements en cœur de ville verra le jour en 2020. Porté dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », il visera à lutter contre l'habitat indigne en accompagnant les propriétaires immobiliers.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

La Ville, le Grand Besançon et leurs partenaires ont développé une stratégie d'intervention adaptée aux difficultés subies par les habitants des cinq quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Puisque les problématiques et les enjeux sont très différents pour chaque quartier, d'importants efforts sont effectués, afin de poser les bases d'une intervention efficace améliorant la qualité de vie de leurs habitants.



➤ INDICATEUR

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville (tout partenaire confondu) :

203 en 2019

182 en 2018

202 en 2017

Révision du Contrat de ville

La démarche d'évaluation et de révision du Contrat de ville a été menée avec l'appui technique d'un large réseau partenarial et territorial (conseils citoyens, associations, institutions). Elle a permis de dégager des enseignements à propos de problématiques sociales dans nos quartiers mais aussi d'autres liés à l'animation et au pilotage du contrat de ville. De cela émergent des besoins prioritaires de coordination de proximité pour chacun des quartiers prioritaires, de prévention du décrochage, d'accès aux droits sociaux et à la santé ainsi que du renforcement de la réussite scolaire et éducative.

Ce travail doit déboucher, pour chacune de ces thématiques, sur une stratégie partenariale et territoriale propre à chaque quartier.

Direction Coordination Contrat de ville



246 projets accompagnés
113 structures
dont **101** associatives
3,74 M€ mobilisés

Financer l'intervention d'associations locales

Cette année 2019, l'appel à projets a permis aux partenaires du Contrat de ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales qui cherchent à répondre aux besoins prioritaires des quartiers Politique de la ville. Les besoins portent sur la prévention du décrochage scolaire des 11/13 ans, l'accompagnement des parcours de vie des jeunes et leur

insertion professionnelle, le partage des valeurs de la République, de la laïcité, de la citoyenneté, égalité femmes-hommes, l'amélioration de l'image des quartiers (médias de proximité...) en privilégiant le recours au numérique et enfin l'amélioration du cadre de vie.

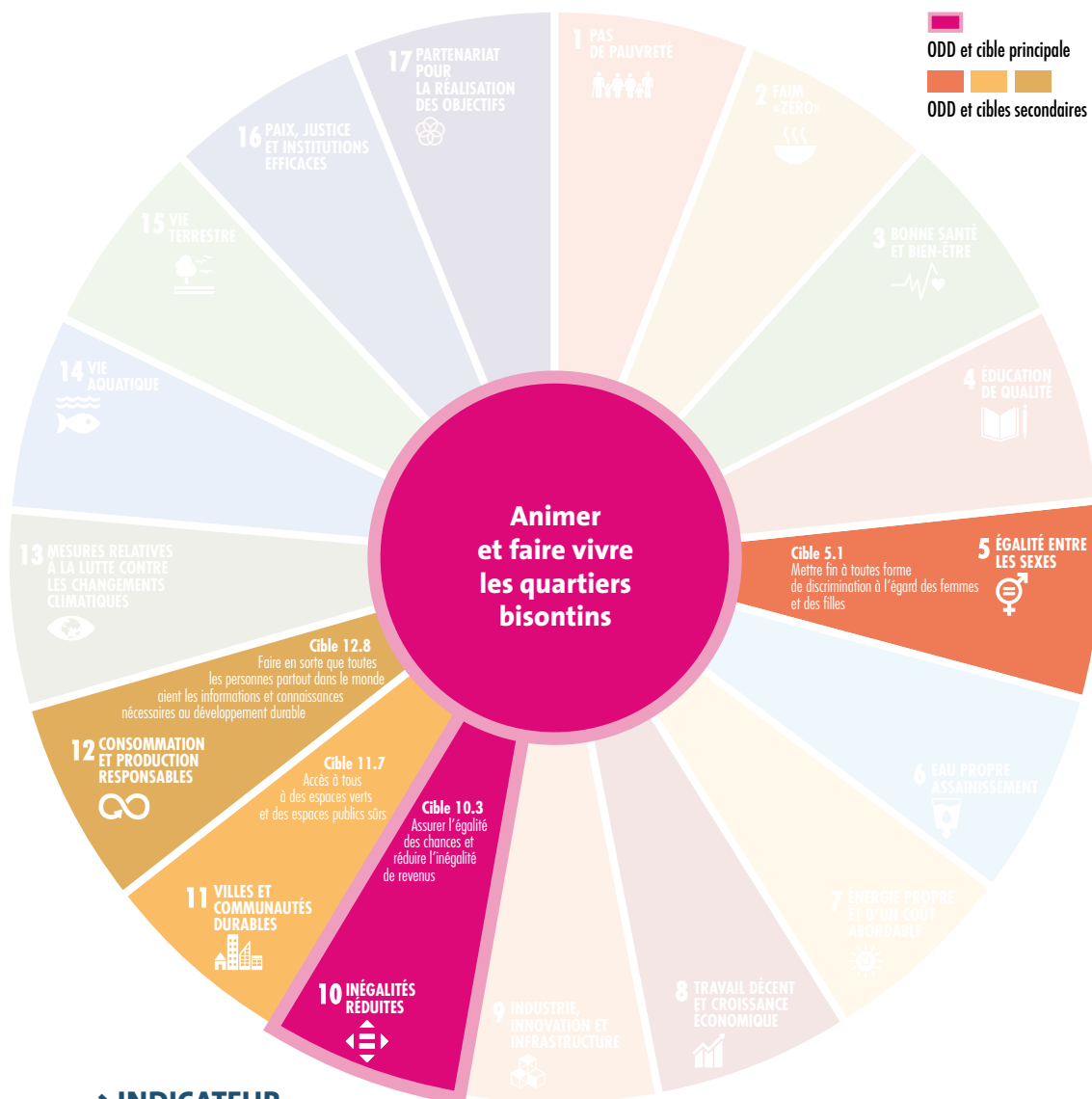
Direction Coordination Contrat de ville

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



ANIMER ET FAIRE VIVRE LES QUARTIERS BISONTINS

La Ville de Besançon se mobilise continuellement pour veiller à la bonne qualité de vie et à l'épanouissement de ses habitants. Les actions culturelles, sportives, de loisir, et d'informations menées notamment par les maisons de quartier permettent d'atteindre cet objectif auprès de tous les habitants, notamment ceux qui ont peu accès aux activités.



► INDICATEUR

Nombre de personnes impliquées/touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles :
valeur non disponible pour 2019



520 élèves
présents

Semaine de la propreté à Planoise

Les élèves du quartier de Planoise ont participé, par équipe, à la semaine de sensibilisation à la propreté organisée pendant l'été. À l'initiative du Conseil citoyen de Planoise et financée par la Ville et le Grand Besançon, cette démarche avait pour objectif de sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'écologie et la préservation de l'environnement. Aux côtés de nombreux partenaires, les élèves de l'École Fourier, des Collèges Diderot et Voltaire ainsi que du Lycée Tristan Bernard ont participé

à plusieurs activités comme la réparation de vélos, la fabrication de papier recyclé ou encore le ramassage des déchets. Les jeunes Bisontins ont également été avertis du gaspillage alimentaire au travers de gestes simples à mettre en œuvre chez soi. En fin de semaine, tous les participants ont été invités à partager les temps forts de cette manifestation grâce au #trashtagchallenge.

Direction Vie des quartiers



Ateliers pédagogiques auprès des plus jeunes

En 2019, l'espace associatif et d'animation les Bains Douches Battant s'est lancé dans des actions traitant du développement durable à destinations des plus jeunes. Elles se sont développées à travers les espaces parents/enfants notamment, à savoir la fabrication artisanale de savon, baume à lèvres ou encore boules de bain. Certaines de ces activités se sont appuyées sur des matériaux de récupération, afin de sensibiliser le public aux problèmes de la surconsommation. Enfin, la structure s'est équipée de poubelles de tri des déchets, le tout accompagné d'un partenariat autour de la réalisation de bacs à fleurs grâce à l'association Trivial Compost.

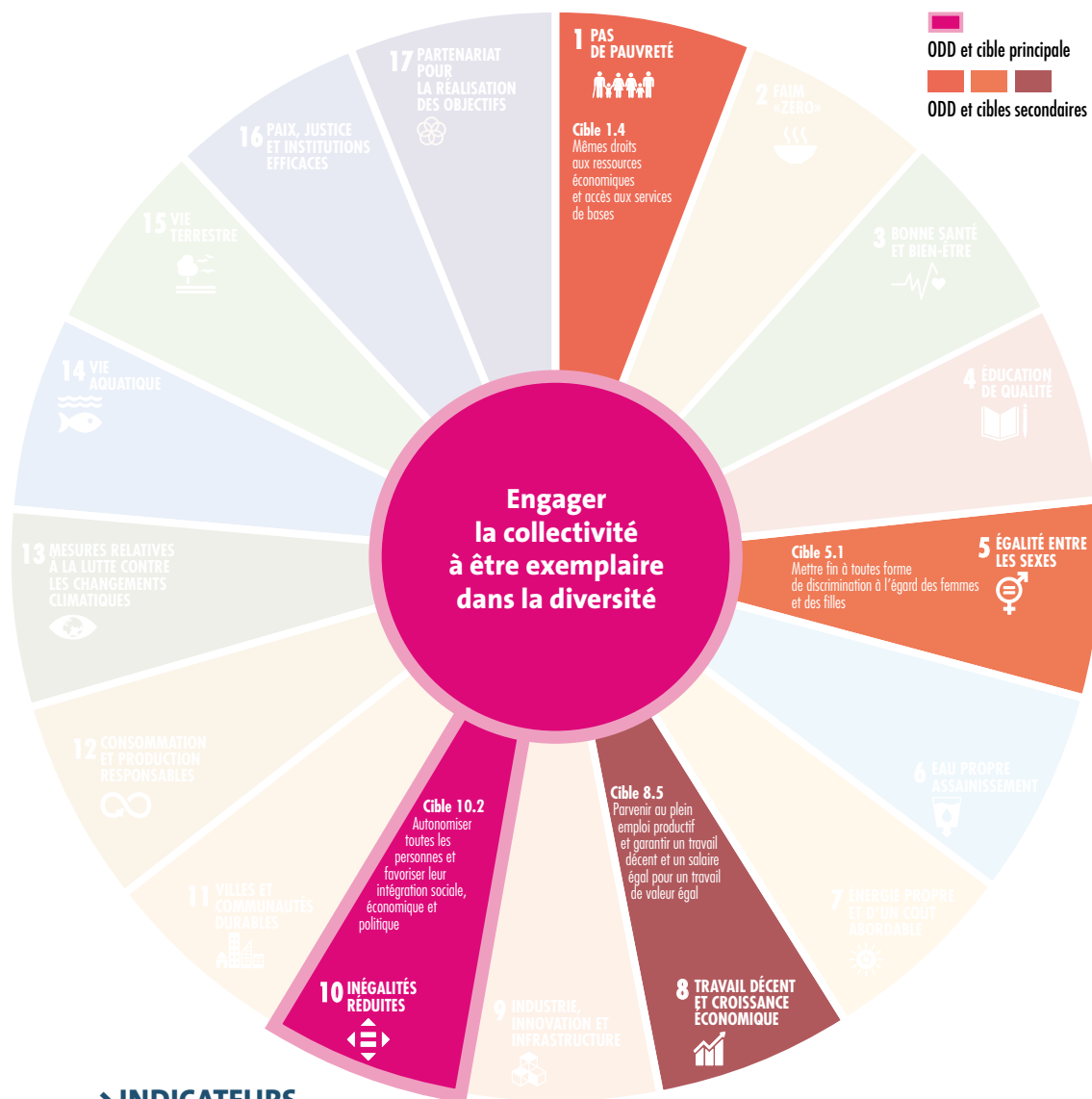
Direction Vie des quartiers

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA DIVERSITÉ

Dans la continuité des actions portées l'an dernier par la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon, les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, comme la lutte contre les discriminations au recrutement, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.



► INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :

- Ville : **102 (111 en 2018)** - transfert GBM)

- Taux d'emploi légal 7,27 %

- CCAS : **16 (15 en 2018)**

- Taux d'emploi légal 7,72 %

Lutte contre la discrimination dans les recrutements de la collectivité

La Ville de Besançon et le Grand Besançon se sont mobilisés pour la lutte contre toute forme de discrimination à l'occasion de la signature de la Charte de la Diversité en 2007. A la suite de cet engagement, des avancées confortantes ont été

effectuées dans le domaine des pratiques de recrutement et la mise en place de règles de sélection des candidatures ayant eu lieu l'an passé a permis d'ancrer cette exemplarité. Ainsi, tout jury est composé d'un cadre expert RH, formé aux techniques de non-discrimination.

Direction Emploi et Compétences

Maintien dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap

Poursuivre l'accompagnement et le suivi des agents ayant des difficultés de santé, tant d'un point de vue médical que social, passe notamment par l'utilisation de tous les aménagements possibles pour permettre la compensation du handicap suite aux recommandations du médecin de prévention. Il s'agit de faciliter le maintien de leur emploi, au besoin avec l'appui de spécialistes internes et externes.

Ces aménagements envisageables peuvent consister en l'aménagement de l'environnement de travail et du poste, en fonction des besoins identifiés. Ainsi, les travaux effectués au Théâtre Ledoux ont été l'occasion de repenser la borne d'accueil en procédant à une réhabilitation adaptée au travail d'une personne atteinte de handicap.

Direction Santé au Travail et Suivi Social



- 2 études** ergonomiques
- 28 études d'adaptation** de postes
- 2 octrois** d'aides humanitaires
- 10 appareillages** pour compenser un handicap
- 1 formation** pour la compensation du handicap
- 2 postes** en télétravail

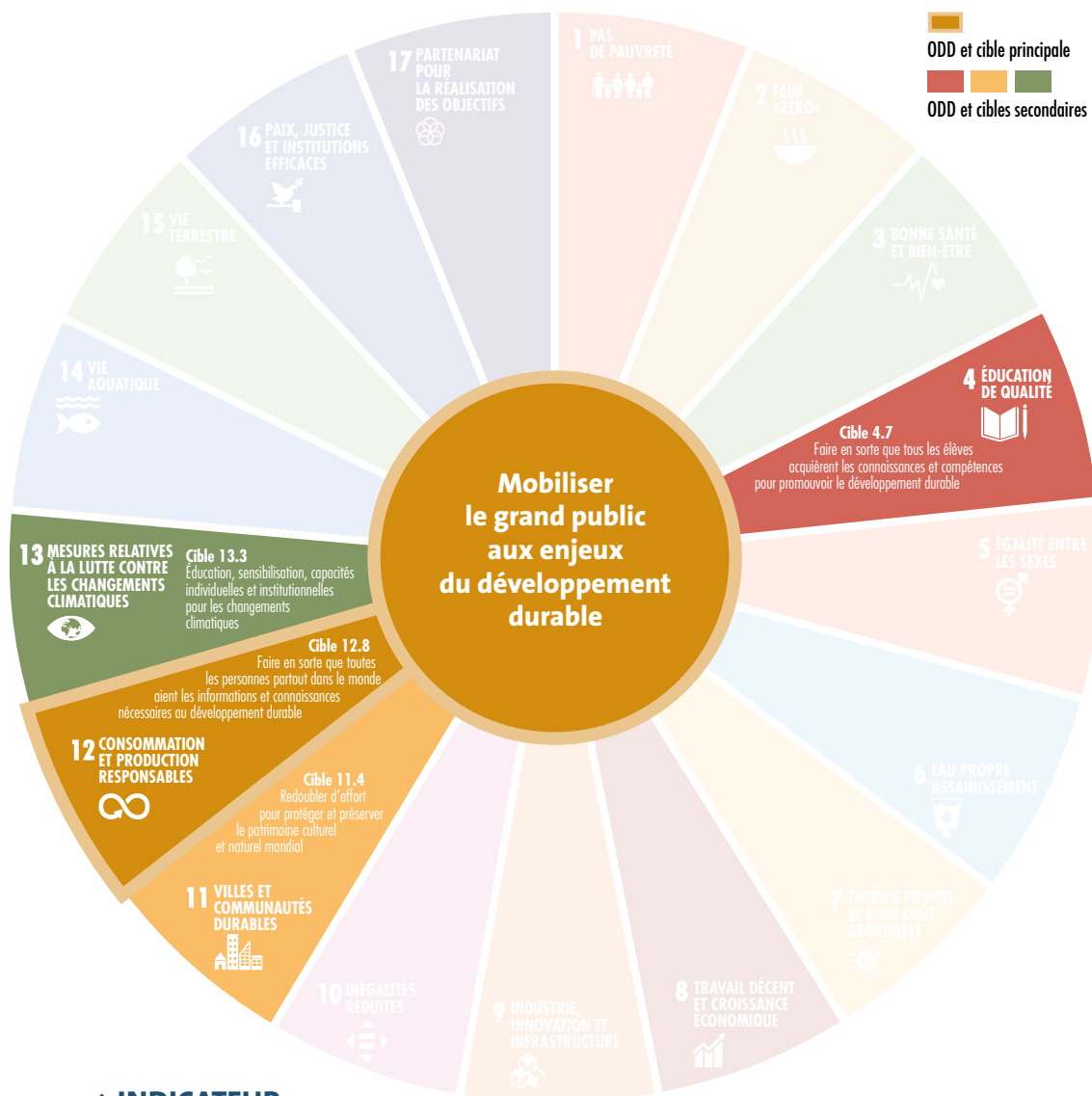
➤ **PERSPECTIVES** Une campagne de communication est en projet. Le but est de sensibiliser le public au handicap. Il s'agira d'une collaboration avec une agence de communication employant des personnes en situation de handicap.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action en faveur de l'adoption des pratiques durables par le plus grand nombre de Bisontins et Bisontines est un engagement auquel la Ville de Besançon est fortement attachée. Le jeune public est particulièrement ouvert à ces notions et peut être vecteur de bonnes pratiques à adopter auprès des plus grands. Les ateliers pédagogiques et interactifs organisés par les services municipaux permettent notamment d'accéder au public familial.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes ayant participé à des programmes EEDD :
23 330 personnes (22 181 en 2018)

Les éco-délégués du Logis 13 Éco

Le Logis 13 Éco, en collaboration avec plusieurs établissements scolaires, a proposé une formation pour les éco-délégués. Les ateliers permettaient d'aborder les éco-gestes qui permettent de faire des économies tout en réduisant notre impact sur l'environnement. Les thématiques abordées ont été : l'énergie, l'eau, les déchets, la qualité de l'air et la biodiversité. Le Logis 13 Éco a accueilli la plupart des ateliers grâce aux outils pédagogiques et ludiques, tels que la vélocyclette, le banc d'éclairage et la maison des veilles.

Mission Développement durable



3 établissements scolaires
102 élèves formés

Le Jour de la Nuit



Le Jour de la Nuit est une manifestation de sensibilisation du public à la pollution lumineuse. En 2019, la Malcombe était le cadre d'un jeu de piste sur le principe du Geocaching dans l'obscurité. Au programme : conseils pour un éclairage domestique économique, démonstration de la nocivité de l'éclairage public pour les insectes, découverte des animaux et insectes nocturnes (sons, empreintes, mode de vie), observation de la lune... Pour terminer la soirée, la compagnie la Salamandre a produit un superbe spectacle de feu.

Mission Développement durable

Éducation à l'environnement dans les écoles bisontines

Afin de sensibiliser les enfants à leur environnement et développer leur capacité à se sentir acteurs de sa protection, le service périscolaire a proposé des actions à destination des plus jeunes dans les écoles bisontines. Trois types d'ateliers ont été proposés autour du développement de jardins pédagogiques, du compostage des déchets de restauration scolaire, ainsi que de la pédagogie sur les thématiques de l'énergie et des déchets. Les élèves pourront ensuite être le relai des bonnes pratiques dans leur famille.

Direction Éducation



20 jardins périscolaires
20 sites de compostage
50 animateurs formés
3 mallettes pédagogiques
400 enfants

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.2 FORMER LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ À L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS PRATIQUES

La collectivité souhaite intégrer les principes du développement durable dans sa politique comme dans son activité. Pour contribuer à ce changement, des sessions d'accompagnement et de formation sont effectuées chaque année pour les agents de la Ville, afin de permettre un changement de leurs pratiques professionnelles quotidiennes mais aussi pour faire émerger des propositions issues du terrain.



➤ INDICATEUR

Nombre d'agents formés
aux changements de leurs pratiques
en lien avec développement durable :
124 personnes en 2019
191 en 2018

Fleurissement alternatif et biodiversité

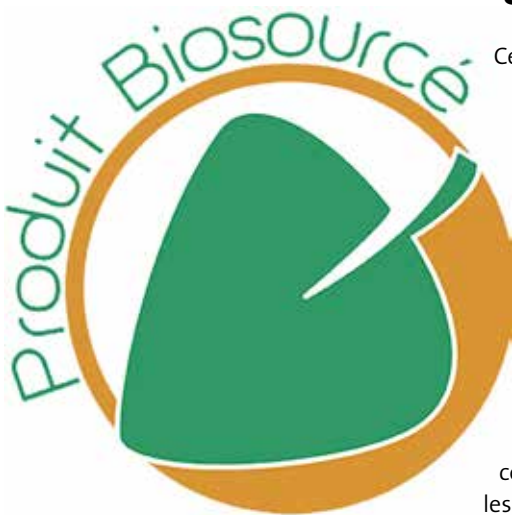


Afin d'apporter le même socle de connaissances à tous ses agents, la direction Biodiversité et Espaces Verts a mis en place un programme de formation sur 3 ans. La première formation doit permettre aux agents de comprendre les enjeux de la biodiversité, d'identifier l'impact de la gestion différenciée sur la biodiversité, de reconnaître

les groupes fonctionnels et de mettre en place des actions concrètes. La seconde a pour objectif d'accompagner les agents à l'acquisition de nouvelles pratiques pour un fleurissement alternatif et plus naturel permettant la création de scènes qui associent les différentes strates végétales et intègrent des espèces ligneuses et herbacées, spontanées et horticoles.

*Direction Emploi et Compétences
Direction Biodiversité et Espaces verts*

L'usage de matériaux biosourcés



Cette formation, proposée à l'ensemble des directions techniques et opérationnelles qui occupent des bâtiments municipaux et doivent régulièrement réaliser ou organiser des travaux de rénovation, a permis de présenter les différents types de matériaux biosourcés existants et leur mise en œuvre possible lors de travaux de construction ou de rénovation.

L'objectif de cette formation était d'apporter à ces directions des connaissances sur les possibilités offertes par ces matériaux, leur intérêt écologique en matière de consommation d'énergie et sanitaire et les possibilités de les intégrer dans la commande publique pour un usage plus large dans les projets de la collectivité.

Mission Développement durable/Direction Emploi et Compétences/Département Architecture et Bâtiments

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ ET LE JARDINAGE PAR LES HABITANTS

Les zones urbaines se développent parfois au détriment des parcelles agricoles en périphérie de la ville. Afin de permettre à la fois une protection de ces espaces végétalisés et le développement de l'agriculture durable de proximité, Besançon agit pour la pérennité de l'activité agricole Bisontine. La volonté de la Ville est de mettre à disposition des habitants les terrains cultivables pour un usage agricole ou de jardinage de façon à les préserver et à maintenir un cadre de vie agréable pour tous.



➤ INDICATEUR

Surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable :
1 060 573 m²
919 378 m² en 2018

Maintien d'une activité agricole sur le territoire Bisontin

Dans le même esprit que le programme de soutien financier aux projets de maraîchage, Besançon a effectué en 2019 la mise à disposition de terrains communaux au cœur de son agglomération. Il s'agit de prairies de fauche communales à disposition d'agriculteurs locaux avec prescriptions de gestion. Ces parcelles sont attribuées sous contrainte de préservation du terrain et de développement d'ourlets (lisières) en bordure de parcelle, par le maintien d'espaces non fauchés tout en contrôlant l'avancée des ligneux sur la prairie.



Huit hectares des lieux dits « les Planches » et « les champs Muneret » ont été attribué au GAEC Rota et six hectares aux lieux dits « Montoille », « Vigne sous Rognon », « Revirement » au profit d'un Bisontin.

Direction Biodiversité et Espaces verts



Photo : Café des pratiques

Programme « permis de végétaliser »

La Ville de Besançon poursuit ses actions en faveur du développement d'espaces végétalisés notamment via le « permis de végétaliser ». Ce programme permet la mise à disposition de terrains appartenant à la Ville à des associa-

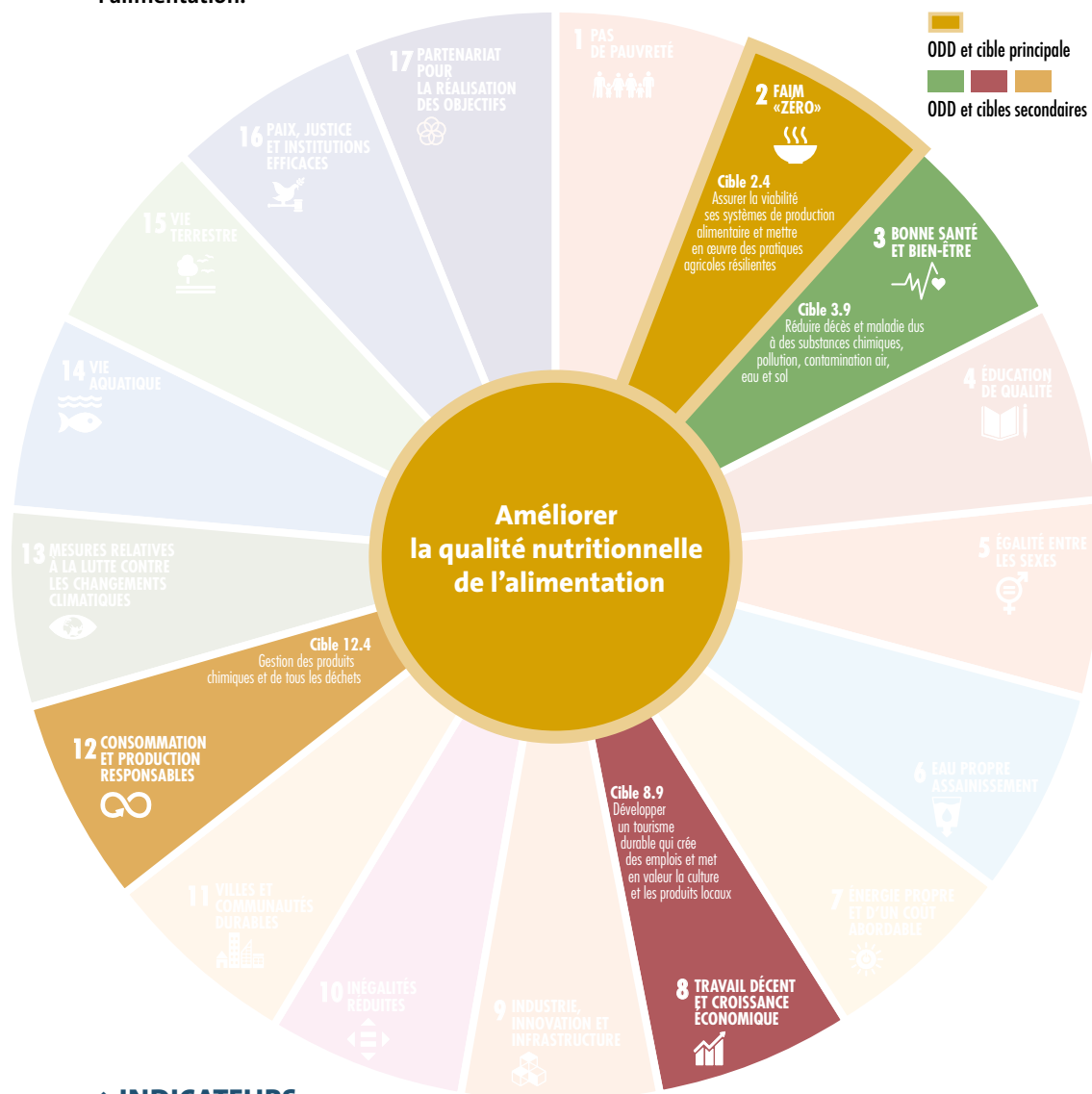
tions ou des particuliers souhaitant s'investir dans le développement ou la réhabilitation de certains espaces, sous forme de convention passée avec la collectivité. Cette année a été l'occasion de lancer la création d'un nouveau jardin partagé de 195 m² au profit de l'établissement « DIPEP – ADDSEA » mais aussi de supporter des activités pédagogiques et éducatives de l'association.

Direction Biodiversité et Espaces verts

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DE L'ALIMENTATION

Les implications sanitaires et environnementales découlant de nos habitudes alimentaires justifient que l'on accorde de l'importance à la qualité des produits que l'on consomme. Beaucoup de progrès ont été faits pour l'alimentation des enfants dans nos restaurants scolaires, d'abord dans la composition des menus, mais aussi dans la qualité, notamment le recours au bio. Au-delà de cet effort sur la qualité de repas pour les scolaires, il est important de sensibiliser l'ensemble de la population sur l'enjeu de l'alimentation.



➤ INDICATEURS

Proportion de bio et de local dans les menus de restauration scolaire :
27,4 % de produits locaux (28,5 % en 2018)
16,6 % de produits biologiques (14,5 % en 2018)



Meilleure alimentation des jeunes enfants

Le logis 13 Éco a proposé une dizaine d'ateliers culinaires en 2019. Au programme : bonbons bio et naturels, burgers végés, cuisine antigaspi, chaud cacao, apéro antigaspi, barbecue végétarien, cuisine pour les fêtes. Le but est de proposer au public des recettes simples à base d'aliments majoritairement locaux, bio et de saison. L'éco-geste lié à notre alimentation est un levier qui au premier abord semble simple à actionner, mais qui au quotidien peut être plus compliqué

à appréhender. Grâce à nos ateliers, les usagers découvrent la saveur de l'alimentation végétarienne ainsi que ses bienfaits écologiques et économiques. Chaque individu a ensuite la possibilité de reproduire les recettes à la maison et faire découvrir cela à son entourage, ce qui permettra d'introduire plus d'aliments d'origine végétale dans les repas.

Mission Développement durable

Passer du consommateur au consomm'acteur



74 participants

4 groupes

28 interventions

5 professionnels experts impliqués

« De la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant » est un parcours composé de 6 modules permettant aux bénéficiaires d'appréhender l'alimentation dans sa globalité, de la production à la lutte contre le gaspillage alimentaire en passant par la sensibilisation au goût, la cuisine, la découverte du monde et l'équilibre alimentaire. Ces approches ont pour but de s'informer, découvrir, comprendre et s'approprier de nouvelles pratiques à raison d'un cycle de rencontres sous forme de jeu réflexif ayant lieu tous les mois. Ce cycle éducatif est proposé aux enfants de trois écoles ainsi qu'à un groupe de jeunes adultes en insertion professionnelle de l'École de Production de Besançon.

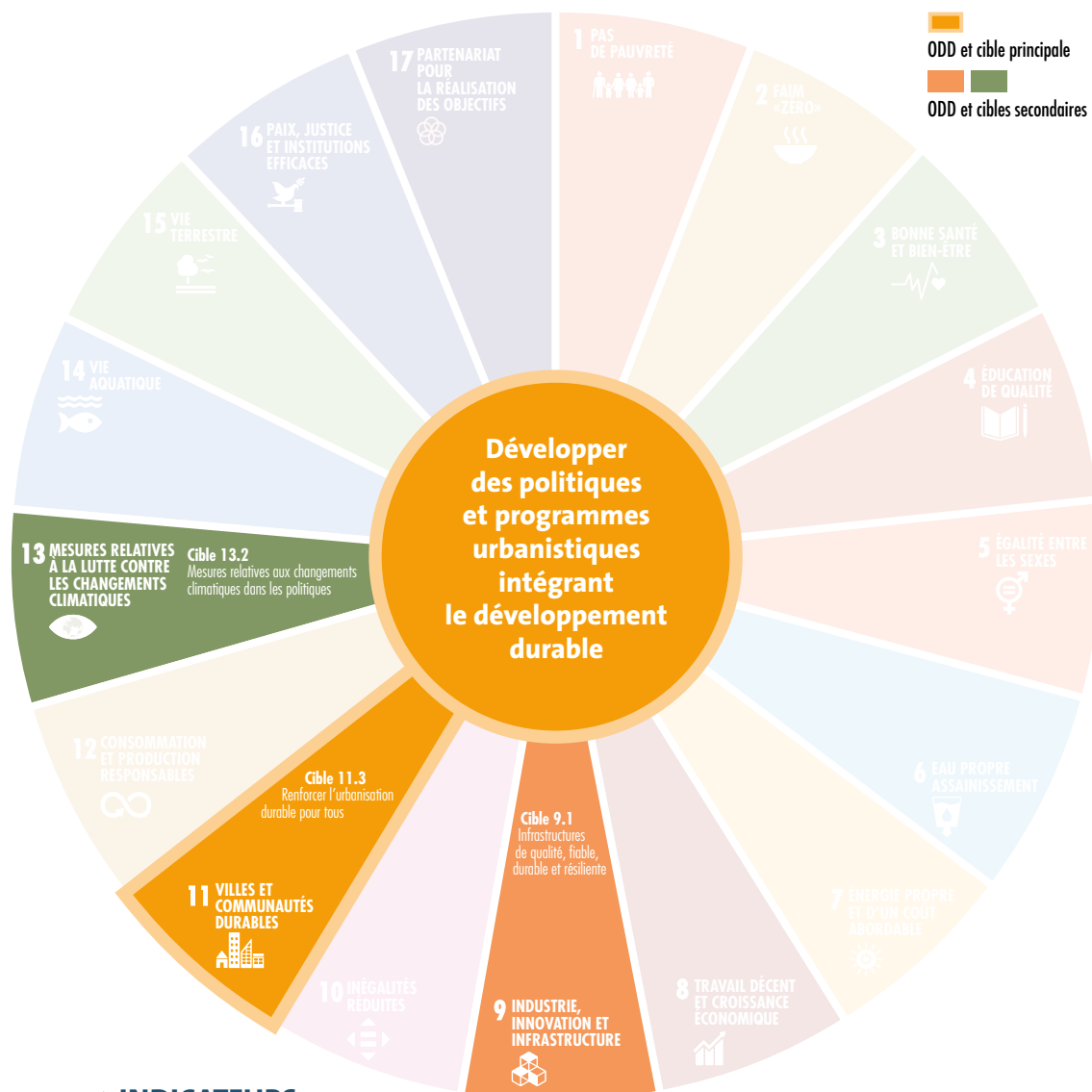
Direction Hygiène et Santé

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



DÉVELOPPER DES POLITIQUES ET PROGRAMMES URBANISTIQUES INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole interrogent leurs politiques urbanistiques et leurs schémas directeurs au regard du développement durable de manière à réorienter le développement de notre territoire. Parmi ces changements, un usage plus raisonné des sols et des espaces naturels et la meilleure accessibilité des logements abordables énergétiquement et économiquement.



► INDICATEURS

- Proportion de logements livrés avec une réglementation thermique renforcée : valeur non disponible en 2019
- Proportion de logements livrés avec accession abordable : valeur non disponible en 2019

Encourager à la végétalisation

La présence du végétal est un élément déterminant en matière de développement durable (gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur, intégration paysagère...). Le PLU a mis en place dès 2007 un ensemble de dispositifs. Il garantit par exemple sur l'ensemble du territoire le maintien d'une partie de la surface de la parcelle en pleine terre. Le document d'urbanisme impose en effet 50 % des espaces libres en pleine terre (correspondant à la surface du terrain déduction faite de

l'emprise du bâti). Ce taux de surface pleine terre est le plus souvent équivalent à 1/3 de la surface totale de la parcelle. De plus, des plantations d'arbres sont imposées sur les espaces libres en nombre proportionnel à la surface du terrain et au nombre de places de stationnement dû. Une majoration de l'emprise autorisée est également mise en place en cas de végétalisation de la toiture.

Département Urbanisme et Grands projets



Réhabilitation de l'infirmérie Vauban

L'ancienne Caserne Vauban, construite à partir de 1911, est un bâtiment historique ayant été laissé dans un état de délabrement et à l'abandon depuis le départ de l'armée il y a maintenant dix ans. Dans sa politique de développement urbain basée sur une limitation de l'étalement urbain, la Ville de Besançon a décidé, après plusieurs études pré-opérationnelles, d'acquérir ce terrain afin d'y construire l'écoquartier Vauban. Parmi les bâtiments conservés se trouve l'infirmérie Vauban. Elle a pu faire l'objet en 2019 d'une réhabilitation thermique complète transformant ainsi cet établissement d'accueil des blessés en grands logements à destinations des familles. Il s'agit en complément de deux autres bâtiments des tout premiers logements livrés à l'issue de ce grand projet d'écoquartier.

Département Urbanisme et Grands projets

Opération Vauban :
- **800 m²** de surface habitable réhabilitée
et **11 logements familiaux** dans l'ancienne infirmérie
- **80 logements livrés** en réglementation thermique renforcée
et 17 logements en accession abordable

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.6 PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA VILLE

La protection et la conservation du patrimoine architectural de la Ville est un devoir, mais constitue également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riverains et rendent Besançon bien plus agréable et attractif aux yeux des visiteurs.



➤ INDICATEUR

Montant des travaux
sur les bâtiments protégés : **1 043 370 €**

Sauvegarde des fortifications Vauban



1 à 1,5 Md€
de budget

Suite au classement des fortifications Vauban de la Citadelle de Besançon au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville de Besançon a engagé en collaboration avec les services de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) un programme pluriannuel de sauvegarde.

Les collectivités locales ont alors choisi d'effectuer dans le cadre d'un Contrat de Projet État-Région une restauration de ces monuments historiques, pour permettre une transmission authentique de l'histoire locale et favoriser un développement

économique du territoire. Plusieurs travaux ont été menés en 2019 : une reprise du mur de fortification de la Courtine Saint Paul, la réparation d'un ouvrage maçonné de fortification du demi-bastion du front Saint Etienne, la réparation de la toiture du magasin à poudre, ainsi que réparation du mur de rempart qui surplombe la fosse du front royal.

Département Architecture et Bâtiments



4,2 M€ TTC
Coût de
l'opération
dont
3,7 M€ TTC
de travaux

L'Hôtel de Ville est un bâtiment emblématique de la Renaissance. Cette institution municipale créée dès 1290 est l'une des plus anciennes de France. Elle a joué un rôle majeur dans l'histoire de Besançon, ville libre impériale qui se gouvernait comme une petite république sous les Habsbourg jusqu'à la conquête française de 1674.

Suite à l'incendie survenu en juin 2015, des travaux décomposés en plusieurs tranches ont été programmés. Ainsi, la rénovation des espaces

intérieurs sinistrés et la restauration des toitures de toutes les ailes du bâtiment et de la fontaine selon leurs dispositions aux XVIII^e et XIX^e siècles, ont été engagées en 2017 et se poursuivront jusqu'en 2021. Ces travaux contribuent à la mise en valeur de l'édifice et à l'inscription au titre des Monuments historiques de l'ensemble des façades et des toitures, ainsi que de la cave d'époque médiévale.

Département Architecture et Bâtiments

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE AVEC DES VILLES PARTENAIRES

La démarche d'intégration du développement durable au cœur de l'activité de la Ville de Besançon et du Grand Besançon se nourrit des enseignements émanant de ses engagements à l'international. La coopération est la clé de leur succès, c'est pourquoi Besançon s'implique aux cotés de villes étrangères pour un partage des connaissances et des moyens et conduit des actions de solidarité internationale.



➤ INDICATEUR

Part du budget de la Ville
consacré aux opérations de coopération :
0,0597 % soit 134 000 €

Nouvel axe de collaboration avec Freiburg

La Ville de Besançon a répondu à l'invitation de sa jumelle allemande, Freiburg, qui souhaite créer un réseau de ses villes partenaires pour travailler

ensemble sur la localisation des ODD. Une réflexion a été engagée sur des thématiques telles que les modes de consommation, le recyclage, la participation citoyenne, l'implication des acteurs économiques, le transport et la mobilité, les énergies renouvelables...

Un travail qui intéresse tout autant Freiburg que ses villes jumelées et qui permet la confrontation toujours enrichissante des expériences et des projets.

Service Relations internationales



10 000 € mobilisés
pour des aides
400 à 3 000 €
accordés par projet

Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale

De nombreuses associations bisontines sont engagées dans un projet de solidarité internationale avec des partenaires dans des pays en développement. La Ville de Besançon s'engage à leurs côtés en leur apportant une aide financière par un appel à projets annuel d'une dotation de 10 000 €. Ce dispositif concerne les projets de développement internationaux et les projets d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon, pour leurs vertus de sensibilisation.

En 2019, parmi les 5 associations retenues, AMA-



DEA a présenté un projet de développement à Madagascar d'une unité d'agro-transformation de fruits, s'appuyant sur une démarche de développement durable en intégrant de manière pertinente les enjeux de développement économique et de protection de l'environnement, avec une attention portée au respect des conditions de travail des paysans partenaires. Elle a reçu une aide de 3 000 € pour l'aider à faire vivre ce projet.

Service Relations internationales

➤ **PERSPECTIVES** Le thème des modes de consommation fait l'objet d'une réflexion entre plusieurs des villes partenaires, qui pourrait aboutir à un projet en direction du public scolaire.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Qu'ils s'agissent de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la ville vers des pratiques plus durables. À ce titre, la collectivité amplifie sa démarche afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.



► INDICATEURS

- Pourcentage des marchés intégrant une certification ou une labellisation environnementale : **17 % (28 sur 165)**
- Nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités : **43 622 heures de travail (61 307 h en 2018)**



Achats écoresponsables

En 2019, à l'occasion du renouvellement du marché des produits d'entretien de la collectivité, des clauses environnementales ont été ajoutées au cahier des charges. Ainsi, selon les lots, les produits proposés devaient soit bénéficier du label Écocert Écodétergents ou équivalent soit de l'éco-label européen.

Ces labels garantissent des produits à moindres impact sur l'environnement et moins émissifs

en substances nocives pour la santé des occupants de lieux et des personnes qui les utilisent. En parallèle, la quantité de produits commandés a diminué pour être remplacés par des produits simples et naturels, comme le vinaigre et le bicarbonate de soude largement utilisés pour les nettoyages courants des surfaces dans les bâtiments de la Ville.

*Mission Développement durable/Service Achats
Direction Éducation*

Clauses d'insertion professionnelle

L'utilisation de la commande publique comme levier vers l'emploi en faveur de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle offre la possibilité aux acheteurs (collectivité) de prendre en compte les objectifs de développement durable dans sa stratégie d'achats socialement responsables. La mission est assurée par une facilitatrice salariée de Grand Besançon Métropole dont le poste est financé à hauteur de 60 % par le Fonds Social Européen.

Des clauses d'insertion ont été incluses dans des marchés et des prestations sont confiées à des chantiers d'insertion :

- l'ADDSEA (jeunes habitant les quartiers de la politique de la ville) pour l'entretien du patrimoine,
- le Centre omnisport Croppet (conduite d'attelage et travaux liés à la traction animale) pour le ramassage des déchets,
- la régie des quartiers pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des cours d'écoles,
- l'API25 pour le traitement de la renouée du Japon.

*Toutes les directions Ville/Département Économie Emploi
et Enseignement supérieur*



290 bénéficiaires

dont 46 % de femmes

59,6 % des bénéficiaires

résident dans un quartier
de la géographie d'intervention
de la politique de la ville

GLOSSAIRE

DÉTAIL DES INDICATEURS DES OBJECTIFS VILLE

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Consommation finale d'énergie (consommation réelle sans correction climatique) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité + chauffage) : proportion de la consommation d'énergie d'une liste bloquée pour cinq ans.
- Performance du chauffage sur les 20 plus gros bâtiments consommateurs : variation de consommation d'énergie corrigée sur la base d'un hiver moyen.
- Production d'énergie renouvelable de la Ville : énergies renouvelables (autoconsommation et énergie vendue) produites par les équipements de la Ville (bâtiments, espaces publics). Données 2018 et 2019 actualisées avec la sortie de DEA du périmètre de calcul
- Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé : nombre de foyers rencontrés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et nombre de personnes ayant réservé une caméra thermique.
- Consommation d'énergie finale du territoire de la Ville : consommation totale par l'ensemble des habitants, des services, des entreprises etc. de la Ville (donnée issue de l'observatoire OPTTEER).
- Superficie de la Ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) : superficie du territoire dont la température observée dépasse le seuil défini comme représentatif d'un ICU. Valeur non renseignée pour 2019.
- Voyages par an en bus et tram à Besançon : chiffres globaux prenant en compte toutes les lignes de bus urbains et de tramway issus des cellules de comptage présentes dans les portes des bus et de tramway.
- Part des déplacements domicile/travail en modes doux ou en commun : issue de l'enquête annuelle de recensement de l'INSEE de 2017.
- Nombre de kilomètres de piste cyclable : bandes et pistes cyclables (voies vertes, pistes séparées, voies partagées avec les bus et les piétons) présentes sur le périmètre bisontin.
- Part de matériaux écologiques et biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments de la Ville : montant du budget et pourcentage consacré à l'achat de ces matériaux et leur mise en œuvre (non renseigné pour 2019).
- Jours de l'année où l'indice de la qualité de l'air est très bon ou bon : donnée de l'ATMO, évaluation basée sur 3 polluants (ozone, particules fines et oxydes d'azote).
- Proportion des agents utilisant le vélo et /ou les transports en commun : part des agents de la Ville bénéficiant de l'Indemnité Kilométrique Vélo et/ou de l'aide aux transports en commun pour au moins la moitié de l'année (au titre de la participation financière de l'employeur).

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

- Consommation foncière réelle : l'année 2017 est la première référence en t0 basé sur la nouvelle méthode CESBIO (Centre d'Étude Spatiale de la Biosphère) qui permet de mettre en évidence l'enveloppe urbaine grâce à des images satellites, valeur non calculée pour 2019.
- Évolution de l'effectif et du suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) : estimation de la population du castor d'Eurasie, du hérisson (enquête de l'association FNE- valeur non connue en 2019), de l'hirondelle (nids et couples tous les cinq ans), du crapaud accoucheur (individus estimés chaque année par la DBEV- valeur non connue en 2019), du machaon (zones d'observation) et des espèces d'orchidées (nombre de stations).
- Surface en m² occupée par la renouée du Japon sur l'espace public qui reste à traiter : espaces privés et sites inconnus non pris en compte.
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration : équivaut à l'eau de ruissellement de la voirie non traitée par la station d'épuration en période de pluie.
- Consommation sur la Ville en par jour/habitant : consommation en eau totale (services, entreprises, habitants) ramenée au nombre d'habitants. Valeur calculée sur le périmètre du Grand Besançon pour 2019.
- Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) : somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil réglementaire maximal. (Moyenne de 3 analyses fournies par l'ARS au lieu de 4 annuellement).
- Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines : part des déchets organiques dans les OMR.
- Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR.
- Part du volume de déchets ménagers triés sur le volume total de déchets : déchets recyclés + verres sur le total de déchets produits par les ménages (hors déchetterie).

- Production annuelle de déchets par habitant : déchets résiduels, recyclables et le verre (avec déchetterie).
- Nombre d'agents formés à la gestion de crise.
- Nombre de pages imprimées par les copieurs : pages du parc copieur hors écoles et imprimerie pour les besoins de l'administration (ne pas confondre une page (recto) avec une feuille (recto/verso)).

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : enfants participant au dispositif parcours culturel des écoles primaires, jeunes de -18 ans concernés par une action EAC portées par tous les opérateurs publics.
- Nombre de contact avec les services du CCAS permettant l'accès aux droits : concerne les personnes qui sollicitent l'ensemble des services du CCAS tel que MSAP, ASQ, SAAS, AVM et de la MDS. Un contact correspond à une personne entrant dans la structure, une personne peut être comptabilisée plusieurs fois.
- Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de concertation (hors instances participatives existantes comme les CCH, le conseil de développement, le CBJ et le Conseil des Sages, etc.).
- Nombre de projets réalisés émanant des instances participatives.
- Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé : public ayant participé aux actions de promotion et de prévention de la santé.
- Nombre d'apprentis ayant trouvé un emploi dans l'année suivante suivant son apprentissage ou ayant poursuivi un parcours de formation.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des événements : accès gratuit ou à tarif réduit dans les équipements suivants : Citadelle, Maison Victor Hugo, bibliothèques, concerts Granvelle, la Rodia, la scène Nationale, le Centre Dramatique, l'Orchestre.
- Nombre de licenciés sportifs sur Besançon : évolution du nombre de licenciés sportifs dont le sport scolaire et universitaire.
- Nombre d'associations sportives sur la commune.
- Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS : les types de prestations sont le portage de repas, l'hébergement, le soutien à domicile.
- Nombre de participation aux actions collectives organisées par le CCAS. Valeur non disponible en 2019.
- Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes des locataires relatives à l'humidité : nombre de plaintes traitées par la direction Hygiène Santé.
- Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville (tout partenaire confondu).
- Nombre de personnes impliquées/touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles. Valeur non disponible
- Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : permet d'évaluer le nombre de personnes en situation de handicap travaillant dans les collectivités ou pour la collectivité dans le cadre d'une délégation de service.

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

- Nombre de personnes ayant participé à des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : comprend les participants aux actions proposés par le muséum d'Histoire naturelle, la Petite école dans la forêt, les quatre parcours culturels sur le thème du développement durable, le SYBERT, le Logis 13 Éco, le CCAS, la direction Éducation et les maisons de quartiers.
- Nombre d'agents formés aux changements de leurs pratiques en lien avec développement durable.
- Evolution de la surface en m² du territoire transformé en projet d'agriculture durable : correspond aux jardins familiaux, jardins partagés, vergers communaux et conventionnés et aux surfaces agricoles.
- Proportion de bio et de local dans les menus de restauration scolaire : part de bio et/ou de local calculé par rapport au budget consacré à l'achat de produits alimentaires.
- Proportion de logements livrés avec une réglementation thermique renforcée : nombre de logements livrés en RT 2012-20 % toutes zones confondues sur les logements totaux. Valeur non disponible en 2019.
- Proportion de logements livrés avec accession abordable : nombre de logements livrés dont l'ordre de prix est de 20 % moins cher que le marché sur les logements totaux. Valeur non disponible en 2019.
- Montant des travaux sur les bâtiments protégés : montant pour l'entretien et montant pour les grands ouvrages.
- Part du budget consacré aux opérations de coopération : comprend les coopérations de la Ville et les subventions aux associations de solidarité internationale.
- Pourcentage des marchés intégrant une certification ou une labellisation environnementale : statistiques réalisées sur les marchés sur les marchés d'au moins 25 000 € HT.
- Nombre d'heures ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités.



Mission Développement durable
developpement.durable@besancon.fr